VENDREDI 06 DÉCEMBRE 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1812
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Prédation : L'administration mise devant le fait accompli



Des éleveurs ovins de Côte-d'Or sont venus déposer des cadavres de moutons devant les locaux de la DDT à Dijon. Plusieurs élevages du département ont subi des attaques en fin de semaine dernière et la filière est excédée par l'absence de réponse de l'administration, alors qu'elle réclame la mise en place d'une commission de recours pour les éleveurs soumis à la prédation du loup. Le statut de protection de ce dernier vient d'ailleurs d'être revu à la baisse. Des éleveurs de la Nièvre ont aussi manifesté sur ce thème à Paris la semaine dernière.

PAGES 03 ET 05



P.04

ACTUALITÉS

Actions syndicales // *« On en a ras-le-bol, on dit stop ! »*



P.09

ACTUALITÉS

Marque de qualité // Lancement de la Maison Matura à Cosne (58)



P.11

ACTUALITÉS

Chambre régionale d'agriculture // Avenir de la Pac… vaste chantier







// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FDSEA / JA : *« ON EN A RAS-LE-BOL, ON DIT STOP ! »*

.05 ACTION SYNDICALE : PAILLE ET FUMIER POUR L'ASP

.06 TUBERCULOSE BOVINE : DES PISTES À CREUSER

.07 CHAMBRE D'AGRICULTURE : FIN DE MANDAT SOUS LE SIGNE DE L'INQUIÉTUDE

.08 DISPARITION : UN DERNIER ADIEU

.09 MARQUE DE QUALITÉ : LANCEMENT DE LA MAISON MATURA

.10 AGRICULTURE BIOLOGIQUE : LA PAROLE EST DONNÉE

ACTUALITÉ // RÉGION

.11 CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE : AVENIR DE LA PAC, VASTE CHANTIER...

ACTUALITÉ // FRANCE

.12 INTERVIEW CROISÉE D'AUDE GEIGER (JA) ET DE FRANCK SANDER (FNSEA) : *« NOUS VOULONS UNE EUROPE STRATÈGE »*

PRODUCTIONS // CULTURES

.13 ARVALIS : DES RENDEZ-VOUS POUR PRÉPARER LA CAMPAGNE 2025

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.14 FONDS D'ASSAINISSEMENT RÉGIONAUX : LE DISPOSITIF EST EN PLACE DEPUIS 2023

PRODUCTIONS // VIGNE

.15 MILLÉSIME 2024 : LE BIVB REVOIT LES VOLUMES À LA HAUSSE

RURALITÉ // SOCIAL // TERRITOIRES

.16 GROUPAMA : LA FRAUDE, LE CHEVAL DE BATAILLE DES ASSURANCES

SERVICES

.17 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.18 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.20 PETITES ANNONCES

.23 ANNONCES LÉGALES

.24 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.26 HANDICAP : L'ÉQUITATION, POUR LA TÊTE ET LE CORPS

.27 MISS FRANCE AGRICOLE : UN PETIT VOTE POUR SOPHIE



// LE DESSIN

// EN BREF

Haies Vers un crédit d'impôt pour inciter les agriculteurs à une gestion durable

Lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2025, les sénateurs ont voté, le 29 novembre en séance publique, pour l'instauration d'un crédit d'impôt haies. Une mesure qui s'inspire de la proposition de loi (PPL) des écologistes Daniel Salmon (Ille-et-Vilaine) et Joël Labbé (Morbihan) *« en faveur de la préservation et de la reconquête de la haie »*. L'amendement transpartisan, adopté avec les avis de sagesse de la commission et du gouvernement, instaure un crédit d'impôt pour la gestion durable des haies. Son montant est de 60 % des dépenses engagées pour les frais de certification et de gestion durable. Un plafond est prévu, à hauteur de 4 500 € par exploitation, avec un mécanisme de transparence dans la limite de quatre associés pour les Gaec. Par ailleurs, un amendement du rapporteur général LR, adopté avec l'avis favorable du gouvernement, reconduit jusqu'au 31 décembre 2027 le crédit d'impôt remplacement pour congés des agriculteurs. Des amendements centristes et macronistes, adoptés avec les avis de sagesse de la commission et favorable du gouvernement, prorogent sur 2025 le crédit d'impôt HVE (Haute valeur environnementale).

Versement des aides Plus de retard des acomptes en cas de contrôle

À l'occasion de son déplacement le 30 novembre, la ministre de l'Agriculture a annoncé que les acomptes des aides Pac seront versés *« à tous les agriculteurs dès la date permise par la réglementation communautaire, y compris en cas de contrôle »*. Le communiqué du ministère ne précise pas si la décision s'applique aux demandes de modifications de la part de l'administration dans le cadre du *« droit à l'erreur »*, via le Système de suivi des surfaces en temps réel (SSTR). Et sur cette campagne, ce sont 25 000 parcelles – soit 0,25 % – qui ont été concernées par des demandes de modification ou d'éléments complémentaires de la part de l'administration – dans ces cas, la FNSEA demande que les exploitants se voient tout de même verser les avances. Au 26 novembre, 98,5 % des dossiers d'acomptes avaient été payés, rapporte l'agence, et le paiement du solde de décembre était *« en cours de préparation »*. Autre annonce faite par la ministre lors de son déplacement : les informations Télépac relatives à l'admissibilité des parcelles seront désormais doublées d'un envoi par mail.

OFB Bientôt des caméras piéton déclenchables lors de contrôles, craintes de baisse de budget

À l'occasion de son déplacement le 30 novembre, la ministre de l'Agriculture Annie Genevard a confirmé que le directeur général devra *« assurer de manière immédiate la discrétion des armes en cas de contrôle »*, et *« organiser le déploiement progressif dans les départements du port de caméra piéton permettant de déclencher des enregistrements de contrôle sur place ce qui contribuera à apaiser les choses »*. La ministre a aussi rappelé le déclenchement d'une *« mission flash de six semaines avec l'objectif de faire des propositions opérationnelles pour améliorer les relations entre cet établissement et le monde agricole »*. Cette annonce intervient alors que le conseil d'administration de l'OFB a demandé au gouvernement de revenir sur les suppressions de postes et limiter la baisse de dotation prévues dans le budget initial pour 2025. Dans une motion relative au budget initial de l'OFB adopté le 28 novembre, dont l'AFP a obtenu copie vendredi, le conseil d'administration (CA) relève qu'il a constaté *« une baisse de 28 millions d'euros de la dotation »* allouée par le ministère de la Transition écologique, son ministère de tutelle, et déplore des suppressions d'emploi. Il dénonce une réduction de 25 équivalent temps plein, *« pour la première fois »* depuis la création de l'OFB en 2020, *« qui compromet la capacité de l'OFB à répondre aux attentes croissantes liées à ses missions et projets »*.

// À NOTER

CGA des vins Il est encore temps de s'inscrire pour être juré



Le jeudi 23 janvier 2025, la salle des Beauroy de Beine dans l'Yonne accueillera la présélection des échantillons des vins dans le cadre du CGA (concours général agricole).
Si cette sélection est un moment important pour les vignerons, c'en est un également pour les passionnés de vin qui peuvent participer devenant juré dégustateur.
Être juré, c'est plus qu'un rôle, c'est une aventure sensorielle, avec la chance de déguster des crus variés issus des meilleures productions icaunaises, d'échanger avec des experts et des passionnés et de contribuer à récompenser le savoir-faire et la qualité des viticulteurs.
Les inscriptions ont lieu durant le mois de décembre. Pour en faire partie, rendez-vous sur le site : www.concours-general-agricole.fr/jure/comment-devenir-jure/.

Pour toute question ou pour enregistrer sa participation, contactez Armelle Naudier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 47.

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

89 21 58

SYNDICALISME

// PRÉDATION

21

Les éleveurs excédés réclament une commission de recours

Mardi 3 décembre, des éleveurs ovins sont venus déposer des cadavres de moutons prédatés devant les portes de la DDT de Côte-d'Or à Dijon. Plusieurs élevages ont subi ces attaques ses derniers jours et les professionnels du secteur ne supportent plus le silence de l'administration face à leur requête pour obtenir une commission de recours.

Mardi 3 décembre, alors que des éleveurs ovins de Côte-d'Or étaient en train de décharger des cadavres de moutons de l'arrière d'un pick-up sur les marches de la DDT, à Dijon, un passant, interloqué par la scène, a demandé ce qui se passait. Les éleveurs lui ont expliqué que ces animaux avaient, une nouvelle fois, été victimes d'attaques survenues en fin de semaine dernière, et pour lesquelles le loup est fortement soupçonné. *« Bah, vous n'avez pas de fusil ? »* a rétorqué le passant. Une question qui résumait à elle seule l'incompréhension et la méconnaissance d'une partie de la société face aux situations de prédation auxquelles sont confrontés les éleveurs. Il ne suffit pas d'avoir un fusil, il faut aussi un cadre légal pour protéger les troupeaux et ce dernier paraît aujourd'hui largement inadapté. C'est le message que les éleveurs réunis ce 3 décembre voulaient faire passer, à travers cette action « coup de poing ».



C'est devant l'entrée de la DDT, à Dijon, que les éleveurs sont venus déposer les cadavres, résultats des attaques de ces derniers jours en Côte-d'Or.

Plus de vingt animaux touchés

« La DDT nous laisse sans réponse face à de nombreuses questions, expliquait Julien Pané, éleveur ovin et président du Syndicat d'élevage ovin de Côte-d'Or. *Cinq élevages sont concernés par ces dernières attaques : on a eu plus de vingt animaux touchés en cinq jours, sur les secteurs de Poiseul, Vitteaux, Posanges… Nous exprimons un ras-le-bol alors que nous attendons des réponses de l'administration depuis deux mois sur le fait que soit mise en place une commission de recours, qui est prévue dans le droit des éleveurs, afin que nous ayons le droit de nous défendre lorsque nous sommes en désaccord avec une décision administrative consécutive à une attaque que nous attribuons au loup. Cela ne nous est pas permis aujourd'hui. Nous avons aussi réclamé que le cas d'une éleveuse de Côte-d'Or soit requalifié et qu'elle puisse être indemnisée pour la perte de ses animaux. On se fiche de nous et de la filière ovine. Nous, lorsqu'on est convoqués en préfecture, on prend le temps de s'y rendre, d'aller dialoguer, mais finalement, nous n'avons aucun retour. »* Le dépôt des cadavres de moutons devant la DDT a évidemment une portée symbolique forte : *« Nous leur laissons la joie d'appeler l'équarrissage*, poursuivait Julien Pané, *et nous voulons que les gens qui statuent sur les décisions de loup non écarté en cas d'attaques, qui sont présents dans les bureaux de la DDT, les voient. D'habitude, ils statuent sans se déplacer et sans venir voir les animaux. L'OFB dresse un constat, remplit une grille et des gens au-dessus d'eux, qui ne sont jamais sur le terrain, rendent une décision finale. Nous sommes excédés par cela. »*

« Plus rien à perdre »

Une attaque de cette ampleur avait déjà été observée sur la Côte-d'Or en 2023. *« Ça revient par vagues et on voit que les choses n'évoluent pas. On a un problème au niveau national : le quota d'abattage de loups autorisé sur 2024 est bientôt atteint (201 spécimens sur 209 autorisés au plan national), et nous n'aurons bientôt plus le droit à des tirs de défense. On en est à laisser nos brebis se faire « bouffer » dans les prés, et ce n'est pas acceptable, alors que dans le même temps, on n'est pas capable d'estimer la population précise de loups. Les éleveurs n'ont plus rien à perdre, ils vont se mettre dans l'illégalité, le problème du loup, on va le résoudre… Entre ça et la FCO, c'est le summum. S'il faut déposer les cadavres de moutons sous le sapin, au centre de Dijon, on le fera ! C'est notre boulot qui est en jeu, on doit trouver des solutions pérennes. On n'accepte pas non plus les périmètres de cerclage qui sont définis pour les niveaux d'indemnisation ou d'aide prévus en cas d'attaque. C'est le seul moyen pour que les agriculteurs qui veulent protéger leurs troupeaux puissent prétendre à des financements. Nous voulons des cerclages géographiques cohérents. »* Antoine Duthu, éleveur ovin et président des jeunes agriculteurs (JA) de Côte-d'Or, également présent sur place, ajoutait : *« l'administration nous renvoie du mépris par rapport à tout ce qui se passe. On a le sentiment d'une rupture que l'on déplore parce que jusqu'à présent, il y avait plutôt de la communication entre nous. La balle est dans le camp de l'administration, c'est elle qui a les réponses. Ce qui se passe chez nous se passe aussi sans doute ailleurs en France, il faut que nos demandes remontent au niveau national. La Côte-d'Or est un territoire où l'élevage ovin se porte plutôt bien, mais si on laisse les choses se faire comme actuellement, on va vers le déclin de cette forme d'élevage. Il faut que les louvetiers soient dehors à chaque fois qu'il y a une attaque. Sinon, à terme, ça va être le « far-west » dans la campagne. Il y a des gens qui sont au bord du « pétage de câble. »*

Proche d'un point de rupture

Face à l'expression de cette colère, Florence Laubier, la Directrice départementale des territoires (DDT) est venue discuter : *« nous avons équipé les louvetiers pour être justement plus efficaces dans ces situations et pour éviter que des choses se passent mal ou dans l'illégalité. L'objectif c'est de vous aider dans cette situation qui est violente pour vous. On met en place les moyens de protection qui peuvent vous permettre de bénéficier d'un tir de défense. On essaye, quand c'est nécessaire, de déclencher le tir très vite. Mais on doit faire les choses dans la légalité. Concernant la commission de recours, le Préfet est d'accord sur le principe de son installation. »* Il faudrait que celle-ci intervienne rapidement parce qu'on semble proche d'un vrai point de rupture sur cette question de la prédation.

Berty Robert

Le statut du loup rétrogradé

La Convention de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe, a approuvé le 3 décembre un déclassement du statut de protection du loup, qui va passer d'espèce « strictement protégée » (annexe II) à « protégée » (annexe III). Les 49 membres, réunis à Strasbourg, ont approuvé une proposition en ce sens portée par l'UE. La décision a été publiée le 6 décembre et, si moins d'un tiers des parties à la Convention s'y oppose, le changement de statut entrera en vigueur le 7 mars 2025 dans les pays qui n'ont pas formulé d'objections. Après cette date, l'UE pourra alors adapter les annexes correspondantes de la directive Habitats. *« La Commission proposera une modification législative ciblée à cet effet, qui devra être adoptée par le Parlement européen et le Conseil »*, assure Bruxelles. *« Ce changement donnera aux États membres une flexibilité supplémentaire dans la gestion de leurs populations locales de loups. Dans le même temps, comme le loup restera une espèce protégée, les mesures de conservation et de gestion des États membres devront toujours atteindre et maintenir un statut de conservation favorable »*, précise la Commission européenne. Ses estimations montrent que la population de loups dans l'UE a presque doublé en dix ans (11 193 en 2012 contre 20 300 en 2023). Selon les dernières données disponibles, les loups tueraient au moins 65 500 têtes de bétail chaque année dans l'UE.

abeille ASSURANCES

Agence de Chablis

Assurance Grêle sans déclaration des récoltes

Assurez votre avenir avec ceux dont c'est le métier.



VOTRE AGENT GÉNÉRAL

Myriam MADELIN

N° Orias : 15000626 - www.orias.fr

3 Rue Auxerroise - 89800 Chablis

06 03 59 69 45

chablis@abeille-assurances.com

// FDSEA / JA

89 « On en a ras-le-bol, on dit stop ! »

Le 27 novembre, environ 120 agriculteurs se sont une nouvelle fois mobilisés, à Auxerre, sous l'impulsion de la FDSEA et des JA de l'Yonne. Après avoir affiché une opposition claire au Mercosur, c'est cette fois-ci l'État qui était visé, où a été exprimé un ras-le-bol vis-à-vis d'une surréglementation, d'une surtransposition de règles françaises et européennes et des charges toujours plus nombreuses et élevées.

« *Il y a un vrai ras-le-bol, on est là pour dire stop* », lance Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne. C'est une nouvelle fois dans les rues que les agriculteurs ont exprimé leur colère, le mercredi 27 novembre, dans les rues d'Auxerre. Environ 120 agriculteurs et une trentaine de tracteurs sont partis du carrefour de l'Europe, direction la DDT, puis la préfecture, pour cibler l'État et son empilement de normes, réglementations et contrôles vis-à-vis de l'agriculture : directive nitrates, drainage, irrigation, entretien des cours d'eau, bien-être animal, ICPE, ZNT, Écophyto, PAC, CSP, 3STR, haies, indice prairies, sangliers, loup, *Green Deal*, *Farm to fork*… La liste est longue. Et pour illustrer cette abondance, des murs et pyramides de normes et réglementations ont été installés devant la DDT et la préfecture.

« *Aujourd'hui, il y a trop de normes, trop de charges, une réglementation qui se contredit et une nouvelle réglementation arrive encore. On a l'impression d'être plus souvent au bureau que dans le champ, ce qui est un vrai problème* », confie Maxime Boucher, des JA de l'Yonne. « *C'est devenu invivable pour nous, agriculteurs* », enrichit Charles Baracco, président des JA de l'Yonne. « *Le pire, c'est qu'on a des normes françaises qui viennent s'ajouter aux normes européennes, qui sont déjà beaucoup plus strictes que dans le reste du monde. Tout n'est évidemment pas à jeter, mais toutes ces normes, mises bout à bout, font qu'on nous enlève toute compétitivité, même avec nos voisins européens. À un moment donné, trop c'est trop* ».



Des dizaines de panneaux de communes ont été déposés devant la préfecture de l'Yonne, avant d'être remportés par les agriculteurs pour les rendre aux maires.



Un mur de paille a été déposé devant la DDT.

Le Mercosur, le point de départ des actions

Cet acte II des mobilisations est intervenu 10 jours après une première étape où était affichée une opposition claire à l'accord du Mercosur. Mais le monde agricole n'a pas oublié que la plupart de ses demandes faites en début d'année étaient toujours sans réponses. « *Le Mercosur était le fait déclencheur de nos actions, mais on est aussi là pour aller chercher ce qu'on n'a pas obtenu* », explique Franck Pouillot, secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne. « *Cette action, c'est pour pointer du doigt tout ce qui entrave notre métier, notre quotidien* », ajoute Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne. « *Depuis nos mobilisations de l'hiver dernier, des engagements avaient été pris. On a eu quelques avancées, puis, plus rien, car tout ce qui devait passer par la loi a été stoppé par la dissolution de l'Assemblée Nationale. Maintenant, il faut absolument que les choses avancent. Car si on veut pouvoir vivre de nos métiers, il faut être compétitif, mais ce n'est pas en nous mettant des boulets aux pieds qu'on pourra l'être* », continue-t-il.

Maxime Boucher l'assure : « *Nous, nous n'avons pas oublié les promesses qui nous ont été faites par l'État* ». Charles Baracco poursuit : « *On attend d'être entendu et respecté. Les politiques ont beaucoup parlé de souveraineté alimentaire cette dernière année. On pensait que cette notion était acquise dans leur tête, mais je pense finalement qu'ils n'ont pas saisi que pour qu'un pays tourne correctement, on a besoin des agriculteurs. La majorité des personnes mangent trois fois par jour et si cela est possible, c'est grâce aux agriculteurs. On aimerait qu'on nous laisse travailler sans qu'on nous suspecte continuellement de mal faire, alors que dans le même temps l'agriculture française est soulignée comme étant l'une des plus vertueuse au monde. Il faut être fière de l'agriculture de notre pays et soutenir ceux qui la font. Cela passe par moins de normes, beaucoup de simplification administrative et surtout ne pas signer des accords qui viendraient inonder nos marchés internes de produits qui ne respectent pas les mêmes normes que les nôtres. Ce que l'on revendique, c'est de pouvoir vivre de notre métier, de pouvoir commercialiser nos produits en fonction de nos coûts de production, on n'en demande pas plus* ».

Des échanges avec le préfet

Devant la préfecture, Pascal Jan, préfet de l'Yonne, a longuement échangé avec les agriculteurs présents. Ce dernier a notamment rappelé qu'en matière de contrôle, les services de l'État dans l'Yonne avaient mis en place une fiche d'observation à remplir par les agriculteurs, pour veiller à ce que les contrôles se fassent en bonne et due forme. *« Les contrôleurs doivent s'imprégner des difficultés que les agriculteurs ont au quotidien et en tenir compte dans les modalités du contrôle. À travers cette fiche d'observation, l'idée n'est pas d'avoir de la défiance vis-à-vis du contrôleur mais d'avoir une relation de confiance entre lui et l'agriculteur et être sûr que le dossier soit traité en cas de problème ».*

Cette fiche est ensuite directement envoyée à la DDT, sans passer par le contrôleur, pour s'assurer que les informations transmises par l'agriculteur arrivent dans les mains des services de l'État.



Environ 120 agriculteurs se sont mobilisés le 27 novembre. Ils se sont rassemblés carrefour de l'Europe avant de prendre la direction de la DDT puis de la préfecture.

Les panneaux déposés devant la préfecture

Devant la préfecture, les agriculteurs ont déposé les panneaux de sortie des communes retirés la semaine précédente. « *L'an dernier, on avait retourné les panneaux en disant que l'on marchait sur la tête, cette année, on a enlevé ceux de sortie des communes pour exprimer l'idée qu'on ne sait plus où on va* », rappelle Damien Brayotel. « *Les panneaux, on a décidé de les emmener à la préfecture de l'Yonne, car toutes les normes qui nous contraignent sont mises en place par l'État, représenté par la préfecture, ici, à Auxerre* ».

Pascal Jan, préfet de l'Yonne, est ensuite venu à leur rencontre afin d'échanger avec les agriculteurs présents (lire par ailleurs). Au cours des discussions, le président de la FDSEA lui a notamment lancé : « *On a besoin de solutions de la part de l'État, Monsieur le préfet* ».

Christopher Levé



Un convoi d'une trentaine de tracteurs a circulé dans les rues d'Auxerre.



Le préfet de l'Yonne a échangé avec les agriculteurs présents.

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

// ACTION SYNDICALE

21

Paille et fumier pour l'ASP

La FDSEA et les JA de Côte-d'Or ont manifesté le 28 novembre devant l'Agence de services et de paiement, dans la continuité de leur manifestation organisée deux jours plus tôt à Montbard.

Les actions syndicales se poursuivent dans le 21. La semaine dernière, une soixantaine de manifestants se sont donné rendez-vous devant l'ASP à Dijon. Pour rappel, cette agence est responsable du paiement des aides Pac et d'une grande partie des contrôles qui s'y rattachent. Les syndicats avaient leurs *« mots »* à dire à ce sujet : la campagne écoulée a encore été marquée par des contrôles imposés en pleine moisson pendant les rares jours sans pluie… Les comptes-rendus de ces mêmes contrôles ont été transmis après plusieurs mois et ont occasionné des blocages de paiements Pac. *« Nos factures, elles, sont payées en temps et en heure, sous peine de payer des majorations. Nous comptons sur ces aides pour les régler. Cette situation est intolérable, ce n'est pas aux paysans de faire la variable d'ajustement ! »*, déplore Antoine Duthu, président des Jeunes agriculteurs. *« Nous estimons à 4 millions d'euros l'argent qui serait dehors à ce jour ! Il n'est plus possible de gérer nos exploitations avec de tels retards. Après les aides bios du début d'année, c'est beaucoup trop ! »*, complète Jacques de Loisy, président de la FDSEA. Les manifestants ont une nouvelle fois demandé que 70 % des acomptes soient versés *« à tout le monde, même en cas de contrôle »*.



***« Il va falloir changer de braquet ! »*, ont insisté Antoine Duthu et Jacques de Loisy, devant les représentants de l'ASP.**

Trop de nuages !

Pour leur *« défense »*, les représentants de l'ASP ont précisé que *« quelques ajustements étaient encore nécessaires de leur côté, l'utilisation de leur nouveau système informatisé étant encore récente »*. Les *« nombreux nuages »* de l'année seraient également responsables de plusieurs dysfonctionnements au niveau du satellite, de quoi faire réagir Jacques de Loisy : *« nous avons très certainement perdu plus que vous avec cette météo. Vous devriez vous servir de cette expérience pour bien comprendre que nous ne faisons pas ce que nous voulons, lorsqu'il s'agit de travailler avec le temps et le vivant »* Exactement 160 exploitants côte-d'oriens ont été mis à contrôle sur l'aide de base : 159 seront *« versés »* le 11 ou le 12 décembre, le dernier devrait l'être le 24 décembre.

AG



Au début de l'action / À la fin de celle-ci !



// PRÉDATION

58

La FDSEA 58 et les JA 58 s'invitent au ministère



Camille Deroche.

La FDSEA 58 et les JA 58 étaient à Paris le 28 novembre afin de faire entendre leurs voix concernant la pression lupine dans la Nièvre.

C'est une action choc que la FDSEA 58 et les JA 58 ont mené le 28 novembre. En effet, afin de faire entendre à l'État la problématique de la pression lupine dans le département de la Nièvre, ils ont décidé d'apporter les conséquences de cette dernière (dépouilles de brebis) devant les portes du ministère de la Transition écologique, de l'énergie et du climat et de la prévention des risques, à Paris. Une action qui porta ses fruits puisque la délégation fut reçue par la directrice adjointe du cabinet, Aurélie Vieillefosse. Selon Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58 : *« nous avons eu quelques engagements comme l'obtention de tirs de défense pour le département, l'accélération de l'étude de non-protégeabilité et enfin que les conséquences indirectes d'attaques soient plus prises en compte notamment au niveau de la PAC. Nous sommes restés sur une demande de notre part que la ministre vienne voir les éleveurs victimes de ces attaques »*. Affaire à suivre.

Chloé Monget

// PRÉDATION

58

Remise de filets de protection



Conseil départemental de la Nièvre

Fabien Bazin, président du Conseil départemental de la Nièvre, a remis deux filets de protection le 29 novembre à Xavier Charpentier, éleveur ovin dont le troupeau a été touché par la prédation (Anthien). Pour mémoire, ces deux filets ont été acquis par le Conseil départemental en complément des six filets attribués par l'État.

D'après communiqué

BARBOT
FAYAT GROUP
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES



Frédéric Thomas | 06 87 74 56 40
Département : 21 | 25 | 39 | 70
info@barbot.fayat.com
barbot.fayat.com

Charpente, couverture, bardage, photovoltaïque, réhabilitation

// TUBERCULOSE BOVINE

21

Des pistes à creuser

Une conférence sur la tuberculose bovine était proposée la semaine dernière à Dijon. Les mesures de biosécurité (dont l'aménagement des points d'eau et le ramassage des viscères) ainsi que la vaccination des blaireaux sont porteurs d'espoirs.

Un parterre de spécialistes sanitaires se s'est donné rendez-vous dans les locaux de l'Institut Agro Dijon (ex-AgroSup Dijon, ex-Enesad et ex-Enita). *« Nous voulions rassembler tous les acteurs qui interviennent sur le sujet de la tuberculose bovine »*, présente Jean-Baptiste Deschamps, vétérinaire à Venarey Les-Laumes qui animait cette demi-journée. Le monde agricole, l'administration, les vétérinaires et la Fédération des chasseurs étaient notamment représentés, les actualités scientifiques et sanitaires de la maladie ont fait l'objet de présentations.

Vacciner et ramasser

La vaccination des blaireaux était notamment au programme. Créditée de bons résultats en Irlande, la technique est en phase d'essai en Dordogne depuis deux ans. *« Cela peut effectivement présenter un intérêt, mais cette vaccination ne sera en aucun cas « la » solution. Ce sera une arme en plus »*, résume Jean-Baptiste Deschamps, en rappelant l'extrême lourdeur du dispositif : *« en pratique il faudra capturer les blaireaux, les identifier, les tester, les vacciner puis les relâcher... »*.

Concernant les mesures de biosécurité, de belles choses sont déjà mises en place sur le terrain et doivent sans cesse être encouragées. Le ramassage des viscères du gibier est opéré par les chasseurs sur tout le territoire : *« il n'y a pas beaucoup de départements en France qui en font autant, cette mesure évite très certainement des contaminations, ces viscères n'étant plus accessibles aux autres animaux »*, commente Françoise Roulleau, du GDS21.



Le 26 novembre, à l'Institut Agro.

Deux ponts à Villy

Thomas Cotiby était invité pour présenter l'historique de son exploitation à Villy-en-Auxois, avec malheureusement la tuberculose bovine en 2021.

L'éleveur de vaches laitières a aussi et surtout détaillé un projet mené avec le syndicat de l'Armançon : *« Courant 2025, des aménagements seront créés sur la rivière qui traverse mes prés, le syndicat prendra en charge 95% des sommes nécessaires, de part l'intérêt écologique de ces ponts, qui seront au nombre de deux. De mon côté, ces aménagements représenteront un gros avantage sur le plan sanitaire, c'est certain »*.

AG

// RENCONTRE

« Du sérieux, rien que du sérieux »



Pascal Martens, ancien président du GDS21, est aujourd'hui en charge du dossier tuberculose bovine à GDS France et même à l'échelle européenne. Le Côte-d'orien se félicitait de la tenue de cette conférence : *« Les travaux s'enchaînent et tout le monde va de l'avant, c'est très bien. Cette journée montre bien la complexité de cette maladie multi-hôtes. La tuberculose, ce n'est pas qu'un problème de blaireaux ou de bovins, c'est un tout, il faut agir partout ». Un seul type de mesure « ne réglera pas tout » : « il faut travailler sur plusieurs paramètres en même temps : la biosécurité, la vaccination… Du sérieux est nécessaire partout. Ne surtout rien laisser au hasard, notamment dans les rassemblements d'animaux. Entre les 45 foyers que nous avions à l'époque en Côte-d'Or et le seul cas positif de l'an passé, il y a eu beaucoup de chemin de parcouru. Oui, c'est une satisfaction, mais la lutte contre la tuberculose bovine est un travail permanent, nous ne devons rien relâcher. Le respect des procédures de chaque acteur est primordial, une seule erreur et tout le monde le paye cash ! Attention notamment à la zone sud, où des cas de blaireaux et sangliers positifs ont été retrouvés ».*

// ELVEA 21-89

21

Christophe Lechenault, l'heureux élu

L'éleveur de Saint-Thibault succède à François Deroye à la présidence d'Elvea 21-89.

Rappelez-vous, ce n'est pas si loin : dans notre édition du 4 octobre, nous mettions en avant les 20 années de présidence de François Deroye, qui décidait de *« passer la main »* lors de l'assemblée générale d'Elvea 21-89. L'identité de son successeur n'était pas encore connue.

Elle l'est désormais, après une récente réunion du conseil d'administration. Christophe Lechenault, trésorier de l'association depuis une vingtaine d'années, a accepté de relever le défi, lui qui faisait partie du petit noyau d'éleveurs à l'origine du collectif : *« J'étais avec François Deroye et Claude Ferroux, pour ne citer qu'eux. Nous nous sommes énormément battus pour en arriver là et faire reconnaître Elvea, alors oui, s'il faut prendre le poste, je le prends ! Mais une chose est sûre : je ne resterai pas aussi longtemps que François… »*. L'arrivée de Christophe Lechenault *« ne changera absolument rien »* comme l'assure l'intéressé : *« nous allons tout faire pour rester sur la même dynamique insufflée par François. Notre effectif se maintient aux environs de 200 éleveurs malgré les départs en retraite, c'est bien. Notre association est plus que jamais à leur service, nos deux techniciennes sont au top, elles font le job ! »*.

Une association multiservices

Christophe Lechenault, en Gaec avec ses deux frères Thierry et Vincent à Saint-Thibault, préside également le pôle élevage de la Chambre d'agriculture. Sa dernière sortie, le 22 novembre lors d'une réunion des membres de la session, a été l'occasion de dresser un état des lieux de l'élevage dans le département, avec plusieurs données chiffrées particulièrement inquiétantes : *« En 2015, il y avait 74 000 vaches allaitantes et 15 000 vaches laitières en Côte-d'Or. L'an passé, il n'y avait plus que 66 700 allaitantes et 12 800 laitières. Nous ne récupérerons jamais ce qui est perdu. Dans le même temps, les éleveurs ont tout fait pour être davantage compétitifs : les troupeaux moyens ont augmenté de sept vaches chez les allaitants et de 15 vaches chez les laitiers sur la même période. Quand je me suis installé, il y avait sept ou huit éleveurs dans chaque commune, il y en a désormais plus qu'un ou deux… Le risque, dans notre métier et dans un tel contexte, est de s'isoler : ne plus sortir de sa ferme et ne plus prendre le temps de se poser, ni prendre du recul sur son activité pour savoir si ce que l'on fait convient ou non. Notre association est également très utile sur ce point : elle permet de parler à d'autres éleveurs, d'aborder bien des thématiques et problématiques… Nous proposons aussi des formations en partenariat avec la Chambre d'agriculture, c'est très intéressant »*.

AG



Le Côte-d'orien préside également le pôle élevage de la Chambre d'agriculture.

Le reste du bureau

Vice-président : Éric Mairet (Blaisy-Bas), trésorier : Flora Loiseau (Meilly-sur-Rouvres), secrétaire : Stéphane Mercuzot (Mont-Saint-Jean), membres : Édouard Beurton (Censerey), Laurent Brocard (Chaudenay-le-Château), Michel Bureau (Saulieu), Alicia Fournet (La-Villeneuve-les-Convers), Patrice Mimeur (Voudenay), Gilles Morel (Thoisy-le-Désert), Patrick Pageot (Noidan), Alain Perrot (Chailly-sur-Armançon).

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89

Fin de mandat sous le signe de l'inquiétude

La session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne du 29 novembre était la dernière de l'équipe parvenue au terme de son mandat. Entre l'instabilité politique, les mauvaises récoltes et les problèmes sanitaires, la question de la préservation du revenu agricole aura traversé les débats.

44 appels reçus en 2024, contre 20 l'année précédente. La cellule Réagir de la Chambre d'agriculture de l'Yonne (qui a pour mission de détecter les agriculteurs aux prises avec des difficultés techniques ou économiques) est un véritable baromètre de la bonne ou de la mauvaise santé du monde agricole départemental et, le moins que l'on puisse dire, c'est que l'année écoulée ne dit rien de bon sur le moral des exploitants. Cette donnée, c'est Arnaud Delestre, le président de la Chambre, qui l'a rappelé, le 29 novembre à Auxerre, à l'occasion de la dernière session tenue dans le cadre de l'actuel mandat. Aléas climatiques, mauvaises récoltes, prédation, maladies affectant les animaux : le monde agricole local n'est pas à la fête et cela ressortait fortement des débats et échanges tenus ce jour-là. « *Les engagements pris par l'État à l'issue des manifestations du début d'année se sont concrétisés avec une extrême lenteur,* soulignait Damien Brayotel, président de la FDSEA 89, *et beaucoup d'annonces sont restées vaines. La question du revenu reste prioritaire dans l'optique du renouvellement des générations. Il nous faut aussi retrouver de la compétitivité, en harmonisant les règles en Europe et que les contrôles soient faits intelligemment. Ce que nous demandons, c'est de la cohérence entre les exigences qui nous sont appliquées et celles des pays dont nous importons des produits agricoles. Il est urgent de redonner des moyens à l'agriculture, notamment vis-à-vis des jeunes pas encore installés et qui sont très inquiets. Dans le contexte actuel des gens vont devoir sortir du système et on les accompagnera, mais ce qui m'inquiète c'est qu'on a un système où des gens sortent, mais où personne ne rentre…* »
Il était rejoint dans ce constat par Walter Huré, pour le collège des coopératives : « *On découvre depuis plusieurs semaines une grande détresse. On se rend compte dans ce contexte qu'espérer simplement une bonne année, pour en rattraper une mauvaise, ça ne suffira pas. On doit réinventer des systèmes.* »

« Compétiteurs ou gardiens de la nature ? »

Le pire actuellement, c'est sans doute l'absence de vision, d'horizon permettant de se projeter au-delà des difficultés. L'éleveur porcin Éric Saison se posait la question tout haut : « *On nous demande de devenir compétiteur ou gardiens de la nature ? L'affichage, sociétal ou politique, n'est pas clair et les consommateurs ne sont pas prêts à mettre le prix nécessaire pour protéger la nature. Depuis 1992, on est sur cette confusion et ce manque d'ambition.* » Ce qui est préoccupant dans la situation actuelle, c'est aussi une fatigue mentale qui touche même les agriculteurs dont l'exploitation tourne bien dans l'absolu. C'est juste la preuve d'une grande lassitude qui s'installe. Face à ce tableau assez sombre qui entrait en écho avec le bilan dressé par Arnaud Delestre revenant sur une année 2024 peu glorieuse, notamment en viticulture et grandes cultures, le Préfet de l'Yonne, Pascal Jan, actait que la question de la souffrance agricole traduisait une interrogation sur le devenir de l'agriculture, évoquant même une « *croisée des chemins* ». « *Au-delà,* poursuivait-il, *des dispositifs Réagir ou Sentinelle (MSA), il faudrait mettre en place quelque chose permettant d'aller vers les agriculteurs en difficulté, sans qu'ils se sentent montrés du doigt.* » Dans ce registre, le Préfet abordait la thématique sensible des contrôles agricoles en soulignant la nécessité de créer des fiches d'observation s'y rapportant : « *il est nécessaire d'avoir des remontées quand un contrôle ne se passe pas bien. On ne doit pas venir chez un agriculteur avec une présomption de culpabilité. Cela crée une défiance alors qu'on recherche la confiance…* »

Berty Robert



Le Préfet Pascal Jan était présent au côté d'Arnaud Delestre pour cette dernière session du mandat, pour l'équipe à la tête de la Chambre d'agriculture.

Nadine Darlot : « *faire preuve d'empathie envers les agriculteurs en difficulté* »

Après avoir effectué trois mandats en tant qu'élue à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Nadine Darlot, 1re vice-présidente, livrait un point de vue en résonance avec les inquiétudes exprimées : « *j'invite les futurs élus à être beaucoup plus dans l'empathie envers les agriculteurs en difficulté. Soyez plus présents : des agriculteurs nous ont remerciés d'être à leurs côtés* ».

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89

À la rencontre d'Emmanuel Jobard

Arrivé en août, Emmanuel Jobard est le nouveau responsable du département territoires, environnement et terroirs, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Il succède à Édith Foucher, partie à la retraite.



Emmanuel Jobard est le nouveau responsable du département territoires, environnement et terroirs, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Originaire de Saône-et-Loire, c'est à Dijon qu'Emmanuel Jobard fait ses études supérieures, jusqu'en Master, puis à Nancy (Lorraine), en doctorat. « *Je suis géologue de formation. J'ai été formé sur tout ce qui touche au système terre et à son environnement. J'ai fait une thèse de doctorat sur le stockage géologique de CO^2 (soutenue en 2013). Celle-ci consistait à faire des modèles expérimentaux, en laboratoire, où de la roche était mise en contact avec du gaz carbonique afin de regarder dans des conditions de pression et de température très profonde, comment cela se comportait, pour voir la faisabilité de ce type de technologie. Pour cela, je suis parti de l'idée que pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, une des solutions consiste à le stocker directement sous terre dans d'anciens réservoirs de pétrole, par exemple. Assez rapidement, il passe en forme ionique et, à échelle géologique, il se transforme en roche. Il est donc stocké durablement. Ma thèse a donc participé à la connaissance de ce genre de système* », sourit Emmanuel Jobard. « *Je suis très axé sur les thématiques climatiques liées à l'augmentation de l'effet de serre* », ajoute-t-il.

Un parcours atypique

Après ses études, il intègre une start-up, à Dijon, qui travaillait sur de l'imagerie scientifique aérienne, avant de rejoindre le groupe Carrefour, comme manager, à Sens puis à Troyes. Cependant, la science lui manquait. « *J'ai alors trouvé un emploi, sur Paris, où j'ai travaillé dans la détection de réseau sous-terrain (gaz, électrique, télécom). J'utilisais donc des appareils pour détecter ce qu'il y a dans le sous-sol, que l'on trouve beaucoup en géologie, ma formation initiale* », continue Emmanuel Jobard.
Il rejoint ensuite la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) de l'Yonne, à Auxerre, où il travaille sur tout ce qui touche à la gestion des déchets en entreprise. « *En parallèle, j'ai créé une start-up, InGen (Innovation pour les géosciences), avec un associé. On faisait toutes les études géologiques de sols et de sous-sols. J'avais en tête une innovation que je voulais développer sur la façon dont on étudie les roches en laboratoire. Je voulais agréger tout ce que j'avais appris pendant ma thèse et pendant mon expérience en start-up, pour changer la méthode d'analyse des échantillons et des carottes géologiques, pour les reconstituer en 3D avec la photogrammétrie. L'association s'est terminée. On n'a pas pu développer le prototype voulu mais, là où je suis quand même content, c'est que ce que j'avais en tête est quand même aujourd'hui sur le marché, même si ce n'est pas moi qui l'ai fait. Une entreprise australienne l'a créé* », confie-t-il. « *J'ai ensuite intégré la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, où j'ai travaillé au développement économique comme chargé de mission. J'ai notamment travaillé sur la mise en place de l'incubateur de start-up sur Auxerre, AuxR Green Lab, et sur le développement de la filière hydrogène autour de la station et des usages* ».

Des missions diverses et variées

C'est à la Chambre d'agriculture de l'Yonne que sa carrière se poursuit. Depuis le mois d'août, l'homme de 40 ans est le responsable du département territoires, environnement, terroirs, un poste occupé par Édith Foucher, partie à la retraite.
« *Ici, mes missions sont diverses et variées. Je travaille sur les sujets qui touchent à la ressource en eau, à sa qualité et sa quantité, avec une équipe dédiée à l'animation des points de captage en eau potable ; sur les thématiques liées au changement climatique ; sur les sujets qui touchent aux énergies renouvelables, comme l'agrivoltaïsme ; sur la valorisation des ressources locales ; sur tout ce qui touche à la pédologie, les études des sols ; l'urbanisme et les évolutions de PLU où notre rôle est de garantir que l'activité agricole est bien maintenue et préservée de ces modifications ; et le développement local avec les territoires, notamment à travers des projets alimentaires territoriaux* », liste-t-il. « *J'ai la chance d'avoir des experts sur tous ces sujets dans mon équipe, avec qui j'ai beaucoup de plaisir à travailler, tout en apportant une vision enrichie de mon parcours pour fixer ensemble un cap cohérent* », conclut Emmanuel Jobard, en souriant.

Christopher Levé


BARBOT
FAYAT GROUP
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
Cédric HIBLOT | 06 07 63 19 75
Départ.: 10 | 51 | 52 | 54 | 55 | 57 | 67 | 77 | 89
info@barbot.fayat.com
barbot.fayat.com
Charpente, couverture, bardage, photovoltaïque, réhabilitation

89 58 21

DÉPARTEMENTS

// DISPARITION

21

Un dernier adieu

La famille, les amis, les collègues et tout l'entourage de Fabrice Genin l'ont salué une dernière fois samedi, en l'église de Marsannay-le-Bois.



En mai 2014, Fabrice Genin succède à Jérôme Cadet à la tête de l'APGMB (Association des producteurs de graines de moutarde). Ses dix années de présidence ont donné à la filière une dimension reconnue au niveau régional, national et même international. Son sens de l'écoute et sa persévérance ont permis de créer une vraie relation de confiance entre les acteurs de la filière. Fabrice était encore officiellement président le jour de sa disparition, Damien Baumont assurant l'intérim depuis 2023.



En plus d'être engagé et visionnaire, Fabrice Genin était un agriculteur innovant. Avec Christophe Monot et les autres associés du Gaec MLGG, il s'est beaucoup investi dans la création d'une unité de méthanisation. La structure, reliée au réseau de distribution de gaz en avril 2022, couvre aujourd'hui les besoins en gaz de plus de 5 000 habitations. Marsannay-le-Bois, Savigny-le-Sec, Norges-la-Ville, Clénay et le nord de Dijon sont concernés.



Fabrice Genin a présidé le syndicat des Jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté de 2012 à 2014. Comme l'indique la page Facebook des JA, *« Fabrice aura marqué les esprits, grâce à son engagement, son énergie et sa volonté de défendre les causes qui nous tiennent à cœur. Fédérer et avancer : nous continuerons comme il l'a toujours souhaité »*

La disparition de Fabrice Genin a plongé l'ensemble de l'agriculture côte-d'orienne dans une profonde tristesse. Passionné d'agriculture, Fabrice était un homme de convictions, il s'est rapidement investi dans les instances départementales et nationales pour défendre le métier qu'il avait choisi. Homme de projets et visionnaire, Fabrice l'était assurément. Nous lui rendons un nouvel hommage dans cette page avec plusieurs photos que nous avons retrouvées dans nos archives.

AG



L'exploitant de Marsannay-le-Bois a été un élu très engagé au sein de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Fabrice présidait le pôle productions végétales pérennes depuis 2013 (durant les deux mandats de Vincent Lavier). Des « rumeurs de couloir » l'envoyaient même à la tête de la Chambre dans quelques semaines…



Très investi dans le syndicalisme, Fabrice Genin devient président de la FDSEA de Côte-d'Or en décembre 2020, son prédécesseur Fabrice Faivre désirant passer la main après onze années passées à ce poste. Fabrice n'aura cessé de défendre une agriculture dynamique et rémunératrice, avec le goût permanent d'entreprendre collectivement. Jacques de Loisy prendra la relève en novembre 2023.

TOUS ENSEMBLE, NOUS SOMMES L'AGRICULTURE !

21

FDSEA-JA 21

Agriculture biologique : une approche économique en cohérence avec le marché

Après une période de forte croissance, l'agriculture biologique traverse une crise sans précédent qui tend à s'installer avec le contexte d'inflation. Celle-ci se traduit par la baisse des prix voire le déclassement de certains produits en conventionnel, et par des déconversions. Pour enrayer la crise et assurer la pérennité de ce mode de production qui continue d'attirer des porteurs de projet, nous devons nous impliquer fortement pour résoudre les problématiques de structuration de filières et pour lutter contre la politique du prix bas. C'est un impératif car les qualités de l'agriculture biologique doivent être reconnues à travers les prix de vente sous peine d'une absence de rentabilité.

Développer la communication sur le bio

Nous devons maintenir voire augmenter la consommation de produits bios. Pour cela, nous l'avons déjà encouragée et souhaitons renforcer une communication générale et positive sur les bénéfices de l'agriculture bio, sans pour autant stigmatiser l'agriculture conventionnelle. L'augmentation du budget de la communication sur l'agriculture bio est une priorité.

Relancer la demande par une application stricte d'Égalim

La rémunération des producteurs en



agriculture biologique dépend de la juste valorisation des produits bio. Pour cela, il faut une fois de plus s'attarder à faire appliquer strictement la loi Égalim avec la construction du prix en marche avant qui prenne en compte les coûts de production, et qui sanctuarise le prix de la matière première agricole jusqu'au distributeur. Il faut enrayer cette spirale de vente de produits agricoles en dessous de ce qu'ils coûtent à produire !

La restauration collective doit aussi être exemplaire sur le sujet : en remplissant ses objectifs de 20 % de produits bios et un approvisionnement français, elle pourrait faire largement augmenter la demande en produits bio et permettre de maintenir les prix payés aux producteurs.

Reverser les budgets dédiés à la conversion bio pour soutenir les agriculteurs déjà convertis

Le rythme des conversions doit correspondre à la demande des consommateurs. Du fait de la baisse des prix, certains agriculteurs ont renoncé à se convertir. À l'inverse, le gouvernement avait prévu un taux de conversion dans les budgets de la nouvelle PAC avec des objectifs de nouveaux producteurs bios très ambitieux.

Cela signifie que les crédits prévus pour la conversion seront sous utilisés. C'est pourquoi nous demandons que les enveloppes non consommées soient réattribuées au soutien des agriculteurs déjà en bio. Ce soutien pourra prendre la forme d'une enveloppe gérée localement par le préfet pour envisager toutes les situations, ou d'une bonification des aides bio dans la PAC. Les producteurs déjà engagés en bio peinent à traverser la crise, c'est maintenant qu'il faut les soutenir !

Une agriculture bio performante techniquement et moderne

Nous souhaitons promouvoir une agriculture bio performante permettant de nourrir la population et de répondre aux attentes des consommateurs, tout en restant compétitive pour rémunérer les agriculteurs et trouver des débouchés face à la concurrence d'autres pays.

L'agriculture biologique doit rimer avec modernité. Nous appelons au renforcement de la R&D autour de l'agriculture bio, au service des agriculteurs et avec une approche technique et non idéologique. Les technologies développées dans les filières conventionnelles doivent pouvoir être mobilisées au service de l'agriculture bio, et vice-versa.

FDSEA - JA 21

ÉDITO



Samuel Bulot, éleveur laitier bio, secrétaire général de la FDSEA21, vice-président de la FNPL

La filière du biologique en France traverse une période difficile, marquée par un ralentissement de la demande et des défis économiques. Avec les JA, la FNSEA et ses AS nous sommes mobilisés pour trouver des solutions pour les producteurs : le maintien du crédit d'impôt bio et les aides d'urgence ont permis de soulager temporairement les trésoreries.

Mais il faut aller encore plus loin pour donner de la visibilité et assurer des débouchés sur le long terme aux exploitations.

Relancer la consommation du bio est la clé : commencer par s'assurer que la restauration collective dans son ensemble tienne ses engagements Égalim, et communiquer sur les vertus de l'agriculture biologique vers les consommateurs, car c'est le marché qui crée la demande, pas l'offre !

// MARQUE DE QUALITÉ

58 Lancement de la Maison Matura

Le 29 novembre, au restaurant le M à Cosne-Cours-sur-Loire, se déroulait le lancement officiel de la Maison Matura. Explications.

Initiale oblige, c'est au restaurant le M, à Cosne-Cours-sur-Loire, que le lancement de la Maison Matura (basée à Dompierre-sur-Nièvre) s'est tenu le 29 novembre. Son président Jean-Christophe Lanoix, et également propriétaire de Watterlot Viandes et Girout Viandes, entame la présentation : *« Le secteur des produits carnés a besoin de se réinventer. Et, pour nous cela passe forcément par des produits de qualité, produits en circuit court. Dans cette optique, la Maison Matura a plusieurs objectifs. Le premier est de travailler l'art de la maturation. Le second est de sélectionner de la viande d'excellence en se focalisant sur les meilleurs élevages locaux de la Nièvre avec en parallèle l'implication de notre partenaire Cosne Abattoirs, qui constitue pour nous un relais essentiel vers les éleveurs. Enfin, la Maison Matura doit toucher un très large marché et pour réaliser ceci un autre partenariat a été passé avec Martin Viandes, grossiste indépendant de référence à Rungis et ayant un rayonnement national notamment auprès des bouchers et des restaurateurs ».*





Deux produits « Maison Matura » étaient proposés à la dégustation, avec la Charolaise (EURL de Lucy – ici en photo) et la Salers (SARL Blaise), avec respectivement 8 semaines et 9 semaines de maturation .

Jean-Christophe Lanoix, président de la Maison Matura, lors du lancement officiel au restaurant le M à Cosne-Cours-sur-Loire, le 29 novembre.

Partenaires particuliers

Sur ce point, David Robert, président de Martin Viandes, explique : *« Actuellement nos volumes sont à 65 % issus de la production française. Mais, à l'heure de la souveraineté alimentaire, nous voulons prendre un virage et nous orienter vers des produits de proximité avec la commercialisation de cette viande locale, le tout main dans la main avec les éleveurs. Pour nous la Maison Matura représente ce qu'il y a de mieux en la matière, d'où notre enthousiasme à participer à ce projet ».*

Pour Cyrille Forest, vice-président de Cosne Abattoirs, le son de cloche est le même : *« Nous sommes ravis d'être un partenaire de cette aventure. L'abattoir de Cosne est un écosystème de métiers et il est important de les fédérer autour de produits qui représentent le territoire tout en répondant à la demande. La Maison Matura, via un produit d'exception, permettra de faire la renommée de nos élevages, de nos outils et de tout le savoir-faire de la Nièvre. En parallèle, il est important d'aller chercher les collectivités et d'autres partenaires notamment pour le marché que représente le haché. Dans cette optique, il est indispensable d'avoir un abattoir neuf, afin de répondre à ce dernier et à toutes les exigences nécessaires. Notre outil a 35 ans, il est temps de le transformer totalement pour continuer d'écrire son histoire ».*

La fibre de l'excellence

Après les discours, Jean-Christophe Lanoix annonçait la dégustation de deux produits (provenant de l'EURL de Lucy et de la SARL Blaise) afin de *« se rendre compte de quoi nous parlons ».*

Ainsi, les morceaux furent accompagnés par une fiche détaillant le site d'abattage, la catégorie, la race, le numéro de tuerie, l'IPG, le numéro de lot, le nom de l'élevage, la date de naissance de l'animal, la date d'abattage et la durée de maturation. Jean-Christophe Lanoix précise : *« c'est tout cela qu'il faut mettre en avant auprès de la clientèle ».* Ainsi, bien que le lancement de la Maison Matura soit donc très récent, son président évoque déjà des axes de travail pour les semaines à venir : *« L'histoire du produit, de l'élevage et de l'éleveur doivent parvenir au client final. Pour ce faire, nous allons nous appuyer sur les moyens de communication digitaux. Ensuite, nous souhaitons apposer une signature sur notre produit afin qu'il se distingue particulièrement. Nous envisageons également de créer des collections avec des chefs étoilés, toujours dans un esprit de découverte et de valorisation haut de gamme du produit. Enfin, nous voudrions insuffler une mécanique vertueuse, en regroupant les éleveurs dans un groupement dédié à l'approvisionnement qui sera sujet à l'élaboration d'un cahier des charges très strict (réalisé en collaboration entre la Maison Matura, Cosne Abattoirs, et les éleveurs). Le lien étroit avec les éleveurs est pour nous incontournable ».* Frédéric Bedu, boucher auprès de la Maison Matura, conclut : *« il faut remercier les éleveurs et la qualité de leur travail, car sans eux, nous ne pourrions pas faire tout cela ».*

L'aventure de la Maison Matura n'a donc vraisemblablement pas fini de s'écrire.

Chloé Monget

// ANEFA

89 Qui veut un emploi sous le sapin ?

L'Anefa BFC et France Travail organisent un marché de Noël de l'emploi et de la formation en agriculture et en viticulture, le mardi 10 décembre, de 10 heures à 16 heures, à l'agence France Travail d'Auxerre.



Le marché de Noël de l'emploi et de la formation en agriculture et en viticulture a lieu le mardi 10 décembre, à Auxerre.

Et si le plus beau des cadeaux de Noël était de trouver un emploi ou une formation qui vous convient ? Pour cela, l'Anefa BFC et France Travail organisent, en partenariat avec le Crédit Agricole Champagne Bourgogne et la FDSEA de l'Yonne, un marché de Noël de l'emploi et de la formation en agriculture et en viticulture, le mardi 10 décembre, de 10 heures à 16 heures, à Auxerre.

C'est sur le parking et au rez-de-chaussée de l'agence France Travail, située au 49 rue Guynemer, qu'aura lieu l'événement, où seront présents l'Anefa et France Travail, ainsi que les JA 89, AVE 89, le Service de Remplacement, les Cuma, Duc (Plukon), Action logement, la MFR de Villevallier, le CFA agricole de l'Yonne et le CFPPA.

Lors de cette journée des *jobdatings* seront organisés, en présence de viticulteurs du département et des prescripteurs de l'emploi en agriculture et en viticulture. Les formations de ces filières seront également présentées

Des offres pour tout le monde

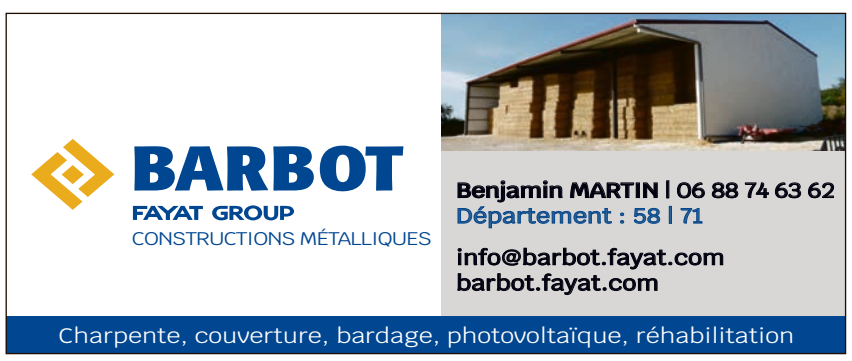
À travers ce marché de Noël de l'emploi et de la formation, « *l'objectif est de présenter les filières agricoles et viticoles du département, les métiers et l'ensemble des formations et des offres d'emploi accessibles à tous les publics, lors d'un moment convivial* », confie France Lahutte, animatrice de l'Anefa. « *C'est une première édition. Ce marché fait suite à l'événement Place à l'agri (qui a eu lieu le vendredi 7 juin, place de l'Arquebuse, à Auxerre, déjà organisé par l'Anefa) lors duquel l'Anefa a été sollicité par France Travail pour que l'on puisse mettre en place un événement similaire au moment des fêtes de fin d'année* ».

Pour attirer encore plus de monde, des animations seront faites, avec un *game of bottes*, un jeu de reconnaissance de graines et des quiz sur les filières agricoles et viticoles.

Aussi, des dégustations de produits locaux seront proposées : on retrouvera notamment des miels et pains d'épice de Christine Busson (La ferme aux abeilles), du jus de pomme de Damien Brayotel (la ferme du Parc aux noirs), des fromages de la fromagerie Lincet et de la viande de bœuf (sponsorisée par Interbev). Des gaufres et du chocolat chaud seront également proposés sur place.

Pour rappel, actuellement, au moins 200 offres d'emploi sont à pourvoir en agriculture et en viticulture dans l'Yonne, sur des postes de tractoriste, d'ouvrier viticole, d'ouvrier agricole ainsi que sur les métiers du para-agricole, notamment dans l'agroalimentaire.

Christopher Levé



DÉPARTEMENTS

// AGRICULTURE BIOLOGIQUE

58 La parole est donnée

Afin d'aborder les élections Chambre, le Gabni (Groupement des agricultrices et agriculteurs bios de la Nièvre) organisait une soirée de débat le 19 novembre à Châtillon-en-Bazois, entre les candidats.

Le 19 novembre à Châtillon-en-Bazois, un débat entre les candidats aux élections Chambre était organisé par le Gabni (Groupement des agricultrices et agriculteurs bios de la Nièvre), qui a rassemblé une cinquantaine de personnes. Les listes étaient représentées par Cyrille Forest, vice-président de la FDSEA 58, Simon Gauche, président des JA de la Nièvre, pour la liste commune FDSEA/JA et Sylvain Ratheau pour la Confédération paysanne. La Coordination rurale était aussi invitée à participer mais n'était pas présente (excusée).

Dominique d'Été, président du Gabni, introduit la rencontre : *« nous remercions tous les représentants des listes d'accepter de débattre car cela n'est pas une évidence dans les autres départements de Bourgogne Franche-Comté. Cette ouverture d'esprit est donc à saluer »*. Il poursuit : *« Il nous semblait indispensable de permettre aux agriculteurs ainsi qu'aux citoyens et collectivités d'assister à ce rendez-vous, car, pour nous, ces élections Chambre concernent tout le monde »*. Afin de garantir un équilibre démocratique, le temps de réponse de chaque intervention était limité à 5 minutes par représentant de liste.

Ensemble c'est tout

Après avoir dépeint la situation de l'agriculture biologique (AB) dans la Nièvre, les débats débutèrent, avec un sentiment de mise de côté des exploitants bios par la dernière mandature. Sur ce point, Cyrille Forest insiste : *« l'agriculture biologique a des atouts indéniables sur l'environnement, la biodiversité et sur la santé. Malgré tout, il ne faut pas oublier que tous ne peuvent pas ou ne souhaitent pas s'engager dans cette voie. Notre devoir est de le prendre en compte »*. De son côté, Simon Gauche pointe : *« il faut avoir une diversité, et l'intégralité des pratiques agricoles doit être représentée au niveau de la Chambre consulaire »*. Sylvain Ratheau rebondit : *« il faut aussi une harmonie entre tous »*.

La question du développement de la bio a ensuite été abordée, avec les leviers à mettre en place pour y parvenir. Et les représentants sont unanimes : *« il faut déjà maintenir et pérenniser les exploitations existantes »*. Pour ce faire, la liste FDSEA/JA a évoqué l'implication de l'État pour l'application des lois (type Égalim), ainsi que la recherche de solutions technico-économiques pour assurer les trésoreries. L'accès au foncier fut également développé, avec une vision, là encore partagée, vers un soutien aux exploitations en petites surfaces, et avec la réflexion de Cyrille Forest d'un *« remembrement logique de proximité. Si certains passaient moins de temps sur les routes entre les parcelles, peut-être qu'ils vivraient mieux »*. Il ajoute : *« dans tous les cas, pour avoir une installation sur le long terme il faut une base saine et solide pour optimiser l'outil »*. L'aide à l'actif fut également débattue, et défendue par tous les partis comme une évidence. Toujours dans le volet des actions concrètes, Cyrille Forest a mis en avant la création de commissions de travail. *« Il faut construire les solutions ensemble, en bonne intelligence, pour aller plus loin. Il faut du collectif pour défendre l'agriculture sous toutes ses formes. Et, pour vérifier cela, il faut qu'un bilan annuel des actions de la Chambre soit mis en place. Il faudra également une forte présence de la Chambre sur le terrain, afin d'épauler techniquement les exploitants – peu importe leur labellisation. Il faut aussi s'engager plus en avant pour les installations et offrir un suivi à long terme »*. Pour Simon Gauche, la Chambre devra également travailler sur la question de l'enseignement agricole : *« où la Bio n'est finalement pas ou peu présentée techniquement parlant. L'enseignement doit évoluer autant que la profession sur ces questions »*. Enfin, la convergence des forces, dont les organismes partenaires, a été mise en lumière. Cyrille Forest rappelle : *« il faut aller chercher la compétence là où elle se trouve »*. Au vu des débats, le message est clair : la cohésion doit prendre racine et être utile pour l'ensemble de la profession.



Les débats du 19 novembre ont rassemblé, de gauche à droite : (debout) Dominique d'Été, Cyrille Forest, Simon Gauche et Sylvain Ratheau.

Chloé Monget

// JUGEMENT DE BÉTAIL

21 Les derniers qualifiés

Les ultimes finales départementales de pointage se sont déroulées vendredi à La Barotte.

Les premières s'étaient tenues à la Ferme Côte-d'Or et dans le cadre du concours Charolais de Semur-en-Auxois, les dernières ont eu lieu au lycée agricole de Châtillon-sur-Seine. *« Les finales départementales de pointage en races Brune et Blonde d'Aquitaine ont été organisées vendredi. Il y avait une cinquantaine de jeunes participants venus de notre établissement, mais aussi de la Maison familiale de Pouilly-en-Auxois et d'Agro Campus Dijon-CFA de Quetigny »*, présente Fabien Chaumonnot, responsable de l'exploitation de la Barotte. En race Brune, la plus belle copie a été rendue par Alexandre Isselin. Ce jeune Barottin se rendra à Paris fin février avec sa camarade Lola Randon, deuxième et également qualifiée. Émilien Indjeian, de la MFR Auxois sud Morvan, termine à la troisième place et ne se rendra au Sia qu'en cas de désistement (seules les deux premières places étant qualificatives).

Après la Brune, la Blonde

En Blonde d'Aquitaine, la victoire est revenue à Clément Lamarche, un autre Barottin. Ce fils d'éleveur habitant Turcey sera le seul représentant côte-d'orien au concours national, un seul billet étant disponible dans cette épreuve. Gislain Massicard (La Barotte) et Alois Destrez (MFR ASM) complètent le podium. Les organisateurs remercient les jeunes pour leur implication mais aussi les professionnels et les partenaires qui ont participé de près ou de loin à ce sympathique rendez-vous.



Lors de la remise des récompenses.

Un bon bilan

Adrien Vion, professeur de zootechnie et d'agronomie, a orchestré avec succès l'ensemble des épreuves qualificatives : *« C'est ma première année en tant que représentant du CJAJ départemental et ça a été pour moi un véritable challenge ! Mes objectifs ont été de préserver ce concours et sélectionner des ambassadeurs de notre belle Côte-d'Or, quels que soient leurs spécialités et établissements scolaires. Je tiens à mettre en avant toutes les personnes qui ont suivi les corrections des grilles et les accompagnements »*.

AG

//CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE

Avenir de la Pac : vaste chantier...

La session tenue par la Chambre d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, le 26 novembre près de Dijon était la dernière du mandat de Christian Decerle en tant que président. On a tenté d'y définir les grandes lignes de la future Pac: plus simple à dire qu'à faire…



L'économiste de l'Inrae Cécile Detang-Dessendre s'est livrée à un exercice difficile : ouvrir des perspectives sur la prochaine Pac.



Le débat avec les représentants du monde agricole n'a pas toujours été simple mais il avait le mérite de stimuler la réflexion.

Tenter un début pour finir : voilà, en résumé, la teneur de la table ronde organisée le 26 novembre chez Dijon Céréales, à Longvic, près de Dijon, dans le cadre de l'ultime session du mandat de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC). À quelques semaines des élections dans les Chambres d'agriculture, celle de BFC avait choisi de se confronter à un exercice périlleux : imaginer les perspectives qui s'ouvrent pour la future Pac. Pour cela le choix d'une intervenante aux arguments pas forcément consensuels mais qui avaient le mérite de stimuler la réflexion semblait pertinent. C'est l'économiste de l'Inrae Cécile Detang-Dessendre qui a endossé le rôle, sous le regard critique de quatre présidents de Comités d'orientation régionaux : Michel Daguenet (Haute-Saône, élevage laitier), Fabrice Faivre (Côte-d'Or, filières végétales), Didier Ramet (Nièvre, élevage) et Marc Sangoy (Saône-et-Loire, viticulture).

Confrontés à des limites

Pour planter le décor, Sébastien Jeantils économiste prospectiviste à la Chambre régionale d'agriculture, rappelait que si la Pac a tenté d'impulser une diversification des cultures, les exploitants de BFC sont confrontés aux limites de rentabilité, de matériel, de conduites culturales. Constat était également fait que la Pac échoue à stopper la déprise qui marque le secteur de l'élevage allaitant, que la course à la performance en élevage laitier laisse beaucoup de gens sur le bord du chemin et qu'en viticulture, les prix du foncier laissent craindre, à terme, une perte de souveraineté par rapport à un outil de production peu à peu accaparé par des fortunes étrangères. Le dialogue stratégique européen présenté début septembre, et qui porte sur les orientations futures de la Pac, ambitionne de promouvoir une alimentation saine et durable, mais il devrait aussi se fixer des objectifs de rapprochement entre producteurs et consommateurs. Sacré défi ! Michel Daguenet ne manquait pas de rappeler que le premier objectif de la Pac devrait être le revenu agricole : *« Elle devrait faire effet levier pour les exploitations, quand le premier challenge c'est de maintenir le revenu, mais on oriente, au mieux, à la marge. Au lieu d'un levier, on a une béquille… »* Fabrice Faivre estimait pour sa part utile d'orienter la Pac *« vers une souveraineté alimentaire européenne, autour des protéines par exemple. Monter des ateliers de viande blanche dans nos régions, ça consommerait de la céréale locale. Il faut accompagner les producteurs de viande blanche. »*

Faire de l'environnement sans s'en donner les moyens

Des constats qui collent mal avec les objectifs de la Pac 2023-2027 rappelés par Cécile Detang-Dessendre, où se mêlent la nécessité d'assurer un revenu équitable, de préserver les paysages et la biodiversité, mais aussi de soutenir le renouvellement des générations ou d'accroître la compétitivité. *« On a voulu faire de l'environnement mais sans donner les moyens et en complexifiant le système »*, constatait l'économiste de l'Inrae. Résultat : personne n'est satisfait, ni les transformations environnementales ni les revenus agricoles ne sont pas au rendez-vous. Le problème, pour Cécile Detang-Dessendre, c'est que *« le dialogue stratégique européen met sur la table tous les points à aborder… mais sans les hiérarchiser. Il faut réfléchir à l'amélioration des outils de soutien direct afin de revoir les bases de calcul des aides découplées, les mécanismes de redistribution sont peut-être à revoir, il faudra aussi remettre à plat les aides contracycliques… car le changement du système des aides directes est clairement mis sur la table pour la prochaine Pac. »* Pour autant l'économiste de l'Inrae est claire : *« on ne peut pas dire qu'on ne va rien changer, face à l'urgence climatique. Je suis convaincue que les agriculteurs doivent être rémunérés pour leurs productions, mais aussi pour les services environnementaux réalisés. Produire du paysage, c'est une production, à condition de réorienter des aides. »* Ce à quoi Didier Ramet rétorquait : *« Ok, mais il faudra inventer des revenus extérieurs et le revenu environnemental n'en est pas un. Si on veut faire de l'environnement, il faudra un budget supplémentaire et pas une répartition différente du budget existant. »* D'autant plus que, fondamentalement, tout cela devra reposer sur une vision et des orientations politiques claires et non pas, comme concluait Cécile Detang-Dessendre *« une main droite qui fait la Pac et une main gauche qui fait des accords commerciaux. »* Tiens ? Revoilà le Mercosur…

Berty Robert

L'heure du bilan pour Christian Decerle



C'est une Chambre d'agriculture régionale à sa juste place que Christian Decerle laisse. L'actuel président est parvenu au terme de son mandat en ayant accompli la délicate mission de réussir la complémentarité entre l'institution consulaire régionale et les Chambres départementales de Bourgogne Franche-Comté. Ce n'était pas gagné, d'autant que cela réclamait à la fois une mise en bon ordre économique et la capacité à faire vivre de nouveaux enjeux. Le projet *« Imaginer demain, agir maintenant »* conduit en 2023 afin d'imaginer le visage de l'agriculture régionale à l'horizon 2040 en est une belle illustration, mais pas la seule. Pour sa dernière session, Christian Decerle le reconnaissait : *« Que de temps, de travail d'énergie et de persévérance aura-t-il fallu pour réussir à structurer et consolider l'organisation de cette Chambre régionale ! Les indicateurs et la position de l'État, qui a salué, année après année l'évolution positive des comptes, accréditent la qualité et le sérieux du travail accompli sur le périmètre budgétaire, aussi bien qu'en matière de consolidation du modèle économique. »* Le président revendique, au terme de son mandat, la transmission d'une situation saine à celles et ceux qui lui succéderont. Covid, loup, développement de l'engraissement en élevage bovin, formation des agriculteurs et des responsables agricoles auront formé les axes forts de cette mandature. Mais Christian Decerle nourrit aussi quelques regrets : l'impérieuse nécessité de trouver des réponses à la détresse agricole qui s'est exprimée début 2024 et qui s'exprime encore, une détresse en partie nourrie par le douloureux dossier de la gestion du Feader par la Région BFC : *« Je remercie vivement Marc Fesneau (l'ancien ministre de l'Agriculture) ses services et les DDT pour avoir repris par centaine la gestion des dossiers en souffrance permettant à ces entreprises agricoles d'accéder aux financements auxquels elles avaient légitimement droit. »* Le président sortant concluait son propos sur un appel à définir une stratégie pour la Chambre régionale : *« Une réelle stratégie régionale doit s'imposer. À défaut, la région se fera distancer dans l'avenir et « décrochera » au détriment des agriculteurs ».*

CENTAURE
FORMATION DE CONDUITE PRÉVENTIVE DES ENGINS AGRICOLES



2 centres de formation à votre disposition :

EN MOSELLE (en bordure d'A4) :
8 rue de l'arbre vert
57370 PHALSBOURG

Tél. : 03 87 25 77 77 - FAX : 03 87 25 08 65
contact@alsace-lorraine.centaure.com
www.alsace-lorraine.centaure.com

EN CÔTE-D'OR (en bordure d'A31) :
Route de Saint-Philibert
21220 GEVREY-CHAMBERTIN

Tél. : 03 80 34 17 77 - FAX : 03 80 34 18 08
contact@bourgogne-franche-comte.centaure.com
www.bourgogne-franche-comte.centaure.com

Informations et conditions sur : grand-est.centaure.com

Groupama
Toujours là pour moi

groupama-agri.fr

Groupama Grand Est - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°13 003 066 (www.orias.fr). Crédits photos : Shutterstock - 11/2024

// INTERVIEW CROISÉE D'AUDE GEIGER (JA) ET DE FRANCK SANDER (FNSEA)

« Nous voulons une Europe stratège »

Les JA et la FNSEA sont convaincus du rôle et de l'importance de l'UE. Sans Europe forte l'agriculture française ne peut pas être compétitive dans le marché mondialisé. La Pac, politique fondatrice de l'UE, doit rester une priorité avec des moyens renforcés afin de faire face aux enjeux économiques, géopolitiques et climatiques. Mais, la PAC tout comme l'ensemble des normes adoptées par l'UE sont souvent perçues comme de la contrainte et de la lourdeur administrative. La technocratie et la surcharge de normes doivent cesser pour redonner de la confiance aux agriculteurs.

Que pensez-vous du Dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture de l'UE ?

Aude Geiger (JA) : « *Le rapport qui en est issu a permis de dégager des consensus et de mettre en lumière différents enjeux cruciaux : les actifs et le défi générationnel ; la place des agriculteurs dans la chaîne de valeur ; les besoins de financement. Les propositions sur ces sujets sont une bonne chose mais il faut maintenant que ce rapport se traduise rapidement en actes concrets* ».

Franck Sander (FNSEA) : « *Nous avons cependant des réserves très fortes sur un certain nombre d'affirmations, concernant la consommation de viande par exemple. Aujourd'hui notre tâche est de proposer et de défendre notre propre projet et notre propre vision de l'agriculture, qui nous permettra d'orienter les discussions sur le budget et sur la Pac dans le bon sens. Nous avons 100 jours pour le faire !* »

Selon vous quelles sont les raisons de la défiance des agriculteurs face à l'Europe ?

A.G. : « *Les retards de paiements de certaines aides, notamment les aides à l'installation et les aides à l'investissement, en sont une raison. Mais les agriculteurs ont aussi de plus en plus de mal à accepter l'excès de normes européennes et le verdissement à marche forcée alors que dans le même temps nous autorisons l'importation de denrées qui ne respectent pas ces normes.*

F.S. : « *Les manifestations à travers toute l'Europe ont fait bouger les lignes. La Commission a répondu à notre besoin de simplification, en permettant à toutes les régions de sortir des contraintes sur les prairies permanentes dès 2024 ou encore par la suppression des 4 % de jachères obligatoires. Il faut aller plus loin !* »

Quelle est votre action au niveau européen ?

A.G. : « *Jeunes Agriculteurs est membre du CEJA. Le CEJA a été particulièrement impliqué ces derniers mois dans les travaux du Dialogue stratégique. Cela a permis via notre implication de longue date au CEJA de porter au plus au haut niveau nos propositions, par exemple des aides tournées vers les actifs* ».

F.S. : « *Ces dernières années nous avons été très présents à Bruxelles pour expliquer aux parlementaires européens français nos positions, en lien avec notre organisation européenne, le Copa. Beaucoup de choses se sont jouées dans la dernière ligne droite par les votes, et c'est ainsi que nous avons pu remporter des victoires décisives sur la Pac ou sur les règlements du Green Deal. La FNSEA est armée pour mener ce type d'actions au profit des agriculteurs !* »

Qu'attendez-vous de l'Europe ?

A.G. : « *L'UE doit être une force et non synonyme de contraintes. Jeunes Agriculteurs inscrit sa conception de la souveraineté agricole dans une dimension européenne. L'Europe doit se doter, à nouveau, d'une véritable ambition agricole. Notre attachement à l'Europe ne nous empêche pas pour autant d'être exigeants envers elle. Nous demandons une harmonisation des normes relatives à l'agriculture au niveau européen. L'Europe sociale, souvent annoncée toujours retardée, doit-elle devenir réalité. Une Europe protectrice doit enfin voir le jour. En multipliant les accords de libres-échanges, l'UE laisse les agriculteurs et les consommateurs démunis face à des modèles complètement différents au niveau mondial. Des clauses-miroirs doivent être appliquées et leur mise en œuvre effective doit être vérifiée. Protéger c'est aussi anticiper les crises. L'Europe doit permettre l'anticipation des crises climatiques, sanitaires, économiques, politiques, etc. afin de ne pas mettre en péril son agriculture* ».

F.S. : « *Nous voulons une Europe stratège car le nouveau contexte géopolitique impose de veiller à ce que la production agricole européenne tienne toute sa place dans les échanges commerciaux internationaux. Nous voulons également une Europe prospère qui permette de rémunérer le travail des agriculteurs au bon niveau, tout en veillant à des conditions d'exercice du métier acceptables. Nous voulons aussi une Europe durable qui soutienne et développe non seulement la production alimentaire, mais aussi la production de biomasse et la bioéconomie, au cœur de la lutte contre le changement climatique* ».



Aude Geiger

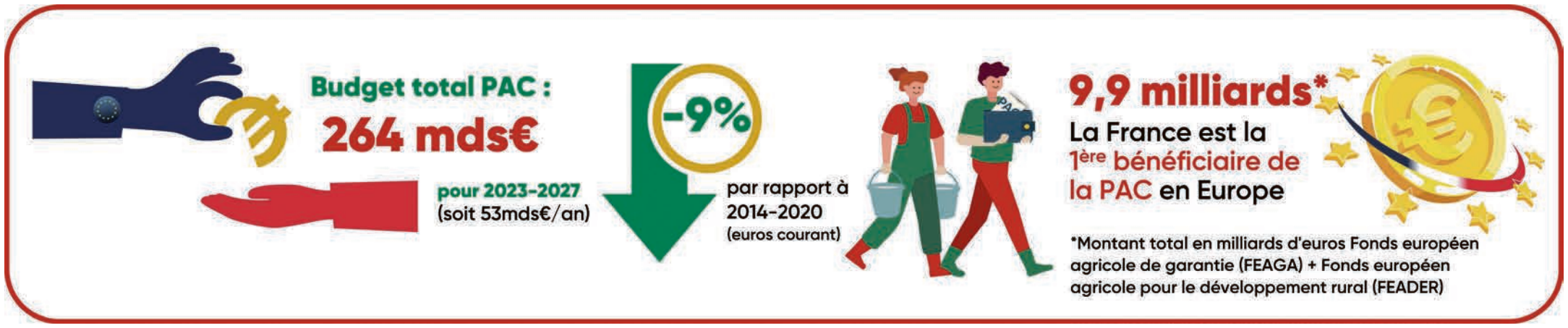
Jeunes Agriculteurs



Franck Sander

FNSEA

Propos recueillis par Actuagri





// ARVALIS

Des rendez-vous pour préparer la campagne 2025

En novembre, des rendez-vous techniques ont été organisés par l'institut technique Arvalis dans l'Yonne et en Côte-d'Or, pour que les agriculteurs puissent préparer la prochaine campagne, dans les meilleures conditions possibles, après une année très compliqué à cause des excès d'eau.



Arvalis

La réunion icaunaise a eu lieu le jeudi 21 novembre, au lycée agricole d'Auxerre La Brosse, à Venoy.

Comme le dit Diane Chavassieux, ingénieure régionale Bourgogne Franche-Comté à l'institut technique Arvalis, « *ces réunions sont des rendez-vous de proximité, ouverts aux techniciens et aux agriculteurs, avec l'idée de transmettre des informations utiles et utilisables par les agriculteurs. On est sur de la préconisation pour la prochaine campagne* », indique-t-elle.

En novembre, deux rendez-vous techniques ont eu lieu : l'une en Côte-d'Or, à Rouvres-en-Plaine, l'autre dans l'Yonne, au lycée agricole d'Auxerre La Brosse, à Venoy.

Lors de ces réunions, divers sujets ont été abordés. « *On a fait des points sur la climatologie, sur l'état des semis, sur l'impact sur le rendement en fonction du décalage des dates de semis, sur l'avancée des stades. On a aussi fait un retour sur la campagne de 2024 pour essayer d'expliquer les mauvais rendements qu'on a pu connaître, avec des données sur la physiologie, des données en rendements et en protéines, et essayer d'expliquer pourquoi en fin de cycle il y a eu parfois des soucis d'absorption de biomasse et surtout d'absorption d'azote. On a fait un parallèle avec l'excès d'eau que l'on a connu, qui impacte en premier lieu l'absorption d'azote et cause un stress hydrique* », détaille Diane Chavassieux.

Des points ont également été faits sur le désherbage, sur les impacts économiques sur les exploitations cette année, et sur la santé des plantes vis-à-vis des maladies, concernant le blé et l'orge. « *On est revenu sur la campagne 2024 où il y avait une très forte pression maladie, et on a présenté les résultats de nos essais en termes de produits et les préconisations sur des programmes fongicides pour lutter contre les maladies sur le printemps 2025, afin que les agriculteurs soient opérationnels* ».

S'adapter en temps réel

Diane Chavassieux le souligne : « *L'année 2024 a été compliquée. Ce qu'on a voulu mettre en avant à travers ces réunions, c'est qu'on était sur un scénario hors norme d'un point de vue climatique. Il faut éviter de garder trop en tête cette dernière année pour faire ses choix en 2025. Le message que l'on porte est qu'il est préférable d'avoir plutôt une vision sur les cinq dernières années, notamment au niveau de la gestion des maladies. Il ne faut pas que 2024 soit une année de référence mais plutôt vue comme une année exceptionnelle. Cela ne veut pas dire qu'il ne pourra pas y en avoir d'autres similaires, mais il faut tirer les enseignements de l'année pour se projeter sur la prochaine campagne* ».

Pour l'ingénieure, l'important est « *de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Désormais, on est de plus en plus confronté à des extrêmes d'un point de vue climatique. La clé, c'est de diversifier et de s'adapter en temps réel. Que ce soit en fertilisation ou en gestion des maladies, on a des modèles qui existent qui permettent de s'adapter à l'année* », conclut-elle.

Christopher Levé



ÉLEVAGE

// FONDS D'ASSAINISSEMENT RÉGIONAUX

Le dispositif est en place depuis 2023

Un dispositif de solidarité et d'assainissement dénommé « Fonds d'assainissement régional » pour les éleveurs bovins est opérationnel depuis le 1er février 2023. Ces fonds régionaux permettent, entre autres, aux éleveurs, de compenser les pertes lors de saisie dans les abattoirs.

Définis dans le cadre d'accords interprofessionnels régionaux, les Fonds d'assainissement régionaux (FAR) permettent l'obtention d'une « caisse de secours » en cas de saisie à l'abattoir. C'est à l'initiative de l'ensemble des familles professionnelles de la filière bovine d'Interbev, dans un premier temps, et de quelques régions, que des FAR ont été créés. Depuis 2023, l'ensemble des régions françaises déploient le même dispositif sur la base de règles partagées et identiques. Il poursuit deux objectifs : d'une part, la solidarité pour couvrir les préjudices financiers liés à des motifs de saisies identifiés et, d'autre part, l'assainissement pour mieux faire face aux problèmes posés par les saisies de carcasses via des actions de prévention et de recherche.

En cas de saisie, les préjudices affectent non seulement l'éleveur, mais également tous les opérateurs de la filière bovine et deviennent de véritables freins au bon fonctionnement de celle-ci. Ainsi, la solidarité du FAR s'exprime en cas de saisies totales ou partielles (saisie supérieure à 5 kg) liées à des causes sanitaires de dépréciation des carcasses dont l'origine est aléatoire, non maîtrisable et identifiée à l'abattoir. Les motifs de saisies couverts sont : myosite éosinophilique, couleur anormale (mélanose), cysticercose musculaire (généralisée, localisée forme vivante et dégénérée), sclérose musculaire d'origine métabolique, processus tumoral généralisé, schwannome, ictère, altération et anomalies (tiquetage musculaire). Le FAR intervient moyennant une participation de 0,006 €/kg[1] de carcasse (net de taxe) par gros bovin abattu âgé de 8 mois ou plus, prélevée par les abattoirs/abatteurs en même temps que les cotisations d'Interbev. Chaque FAR vient en solidarité aux bovins abattus par un abattoir ou un abatteur de sa région, dans le cadre des procédures prévues. Sont concernés : les bovins âgés de 8 mois ou plus, abattus en France des catégories A, B, C, D, E, Z destinés à l'abattage et présentés sains, loyaux et marchands au moment de l'abattage. Cette évolution dans toutes les régions, permet d'assurer une prise en compte de 100 % de la valeur de saisie définie sur la base des cotations, tout en finançant des recherches et travaux dans un objectif de prévention et d'assainissement. Le montant prélevé par l'abattoir/abatteur est ensuite répercuté à l'ensemble des acheteurs successifs jusqu'à l'éleveur, redevable final, par une ligne de facturation identifiée « Participation FAR ». Pour les ventes à la tête, le montant forfaitaire retenu est de 2,25 €[1].

Casandra Deperchin



Le FAR est un dispositif qui permet d'indemniser un éleveur tout en assainissant les productions bovines.

(1) Cette participation FAR est volontaire, l'éleveur qui ne souhaite pas contribuer devra faire la demande de remboursement auprès d'Interbev et ne pourra pas bénéficier de la solidarité du FAR durant un an quelle que soit la région d'abattage. - Interbev Bourgogne Franche-Comté : contacter Jennifer Coullenot au 06 87 96 23 94 ou par mail : contact@interbev-bourgognefranche-comte.fr

Cas particulierspour la cotisation FAR

Attention tous les abattoirs ne sont pas agrémentés FAR.

- Les bovins abattus d'urgence ou atteints de tumeurs suspectées du vivant du bovin ou atteints d'un autre motif connu au moment de l'abattage sont exclus.
- En cas de saisie totale pour « cysticercose musculaire généralisée », le FAR ne pourra intervenir que pour le premier cas constaté sur l'élevage (premier animal ou premier lot) pour une période de neuf mois, sauf si l'élevage récupère son statut « indemne ».
- Pour le motif de congélation pour « cysticercose musculaire localisée », la valeur indemnisée par le FAR est limitée à 40 %, le solde étant indemnisé par l'abatteur.
- Pour le « tiquetage musculaire », le FAR ne couvre que 50 % de la valeur, le reste étant à la charge de l'abattoir/abatteur.

// ÉLEVAGE LAITIER

Des prix qui se maintiennent en standard et une adaptation en AOP

Troisième et dernier volet des résultats de l'étude Fermoscopie menée par Cerfrance, et focalisé sur l'élevage Laitier. Un élevage où, plus que pour d'autres, la frontière entre Bourgogne et Franche-Comté est très nette.

Dans l'étude annuelle Fermoscopie de Cerfrance[1] destinée à mesurer les performances économiques des différentes productions agricoles de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), la production laitière est un cas particulier. On y distingue clairement deux modes de production : le lait de plaine standard et le lait AOP du massif jurassien. L'année qui prend fin s'est caractérisée par une pousse d'herbe exceptionnelle mais à la qualité souvent décevante, ou pour le moins très hétérogène. Dans ce contexte, une relative bonne nouvelle est venue des prix des tourteaux de soja ou de colza qui se sont affichés en repli, ce qui permettait un certain rééquilibrage, côté charges. Dans le même temps, les prix du lait ont progressé en 2022 et 2023. *« Le revenu des éleveurs en lait de plaine s'est amélioré sur ces deux années »*, précisait Valérie Delacre (Cerfrance BFC), alors que son confrère de Cerfrance Alliance comtoise, Thierry Perraudin, note *« pour le lait AOP, une stabilité des prix depuis 2019 »*. Au-delà de ces aspects, l'élevage laitier de BFC est soumis aux mêmes contraintes que les autres activités agricoles avec des hausses observées pour les charges de mécanisation, de fortes augmentations des matériels et des frais d'entretien.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

Prudence et adaptation

De quelle manière les éleveurs du secteur ont-ils utilisé leur Excédent brut d'exploitation (EBE) ? En lait de plaine, la prudence a prévalu dans la conduite des exploitations, notamment sur les prélèvements privés, stables depuis 2019. Le fait que la croissance des EBE repose principalement sur les marges n'est sans doute pas étranger à ces comportements. En lait AOP, on a noté des conduites qui ne sont pas totalement dénuées de risques. Le fait notable cette année c'est une marge de sécurité plus faible, mais liée à une meilleure visibilité sur l'avenir avec des corrections imposées par la filière en termes de volumes de production, afin de s'adapter à une rétractation relative du marché des fromages. De manière globale, en 2024, les prix du lait standard se sont stabilisés à un niveau élevé, (autour de 470 euros les 1 000 litres) sauf en lait bio, parfois rejoint par le lait standard. Le lait bio est confronté à un vrai problème de demande, en lien avec l'inflation. En lait standard, le résultat courant /Utaf accuse néanmoins une baisse de 27 % par rapport à 2023, à 24 000 euros, au lieu de 32 900 euros. En lait AOP, la baisse est plus modeste (-6 %), passant de 33 200 euros à 31 200 euros/Utaf. Globalement, Cerfrance considère que la situation laitière reste saine avec une belle stabilité et rentabilité sur nos secteurs. Les prix relativement élevés du lait doivent inciter à calculer son prix de revient au plus juste et bien raisonner ses investissements. Hors AOP, les analystes conseillent également de bien travailler la complémentarité. Reste que cette production se caractérise malgré tout par un paradoxe : le contraste entre un niveau d'activité laitière relativement bon et une déprise laitière toujours bien présente, en plaine. Le facteur humain apparaît prépondérant. Il y a notamment un manque d'envie de continuer en rapport avec les difficultés en termes de main-d'œuvre auxquelles le secteur est confronté.

Berty Robert

(1) Étude Fermoscopie due au travail conjoint de Cerfrance BFC (Yonne, Côte-d'Or, Haute-Saône, Territoire de Belfort) Cerfrance Alliance Comtoise (Doubs et Jura) et Cerfrance Saône-et-Loire.

// MILLÉSIME 2024

Le BIVB revoit les volumes à la hausse

Lors de la conférence de presse du 17 novembre précédant la vente aux enchères des vins des Hospices de Beaune, le BIVB a fait un point économique. Après avoir craint des volumes équivalents à la terrible année 2021, les dernières estimations s'avèrent légèrement meilleures.



Manon Bollery

Laurent Delaunay se montre plutôt optimiste sur les perspectives commerciales touchant aux vins de Bourgogne.

La Bourgogne a été particulièrement arrosée cette année. Elle a subi des précipitations records avec des augmentations de 42 % en Côte-d'Or et même de 46 % dans l'Yonne, par rapport aux moyennes. Avec des températures élevées, le gradient Nord Sud se retrouve également du côté des importantes attaques de mildiou sur feuilles et sur grappes. Les pertes de récoltes ont été particulièrement importantes dans le Chablisien, le Châtillonais et même en Côte de Nuits et de Beaune, excepté pour les blancs qui ont mieux résisté. La Saône-et-Loire s'en sort miraculeusement bien. Le vent du nord et les jours ensoleillés et secs ont permis à la Bourgogne de néanmoins produire partout *« des vins savoureux »*, rassurait François Labet, le président délégué du BIVB. Il remerciait tous les salariés et vignerons qui n'ont pas ménagé leurs peines, y compris les week-ends. Il ne fallait rater aucun passage ou mal faire son traitement cette année. Dans ce contexte difficile, le domaine des Hospices de Beaune, dirigé par sa régisseuse, Ludivine Griveau, a néanmoins réussi à finaliser sa conversion en agriculture biologique. Un exploit salué. Alors que les déclarations de récoltes sont encore à affiner, François Labet affinait également la prévision de récolte finale pour le millésime 2024. Elle a été revue légèrement à la hausse même si elle ne devait pas dépasser les 1,135 million d'hectolitres. C'est mieux qu'en 2021 (997 000 hl) mais bien loin des 1,9 million hl de 2023 et 1,75 de 2022. *« Nous ne sommes pas dans la même situation qu'en 2021 […] pour les acteurs qui mettent au marché. Avec plus de stocks, cela permettra une belle régularité des prix »*, malgré le dynamisme des ventes.

Des hausses raisonnables ?

Une façon de ne pas inciter à la hausse des prix du vrac, paradoxalement. Ce que son confrère, le président du BIVB et négociant à Nuits-Saint-Georges, Laurent Delaunay, appelait aussi de ses vœux. *« Après pratiquement 20 ans d'embellie, pour ne pas dire d'envolée des prix de la Bourgogne, […] il y a eu des conséquences sur les marchés »*, avec des hausses spectaculaires à la suite de spéculations des négociants pour se fournir en millésime 2021 et ensuite avec les hausses dues à l'inflation mondiale (énergies, matières premières…) post-crise Covid. En raison des temps d'élevage des vins de Bourgogne plus ou moins longs selon les appellations et donc des faibles quantités disponibles à certains moments, mais aussi en lien avec la forte hausse des prix, le marché global des vins de Bourgogne était en repli de 7 %, rappelait Laurent Delaunay. Il se montrait plus optimiste : *« la situation a complètement changé puisque le millésime 2024 arrive maintenant après les 2022 et 2023 »*, deux années généreuses en récolte. *« On a des stocks, donc on peut espérer que les prix restent raisonnables »*, désireux de reconquérir des parts de marché perdues, alors que l'inflation est encore présente, tout comme la déconsommation des vins qui ne tire pas la tendance générale des marchés.

Des marchés qui redémarrent

Reste que la Bourgogne surnage dans ce marasme et ses marchés viennent de repasser en positif au global. *« C'est la bonne nouvelle que je viens vous donner »*, se réjouissait le président du négoce bourguignon. La Bourgogne est repassée en positif sur les sept premiers de l'année 2024 en France et à l'export. + 3,2 % en volume avec la grande distribution et + 2,4 % en valeur, confirmant que des hausses sont toujours possibles. À l'export aussi, avec + 4,6 % en volume et + 3,7 % en valeur. *« Au niveau mondial, les marchés restent amoureux de la Bourgogne ! Ils gardent une appétence pour nos vins. On peut l'attribuer au fait que les prix sont redevenus raisonnables »*. Les marchés sont toujours tirés par l'export, comme le prouvent les chiffres aux États-Unis : + 7,4 % en volume et + 14,6 % en valeur. De très bons chiffres qui concernent principalement les vins blancs et les appellations régionales. Le Canada est dans la roue des États-Unis, + 9,4 % en volume et + 8 % en valeur. En revanche, Royaume-Uni et Japon ne font pas preuve d'un même dynamisme avec un *« redémarrage plus mitigé car ils sont plus à la peine »*. Les marchés «outsiders» asiatiques sont en revanche en plein boom, + 16 % depuis le début de l'année en volume et + 15 % en valeur, avec un redémarrage de la Chine à + 35 % en volume !

Quel effet Trump ?

La question qui taraudait tous les journalistes - et les opérateurs bourguignons - était de savoir si l'élection de Donald Trump avait joué un rôle pour anticiper les achats avant d'éventuelles taxes. Même si personne ne peut savoir si le futur Président américain appliquera son programme isolationniste, protectionniste et à quel niveau il pourrait augmenter les taxes sur les importations, Laurent Delaunay relativisait avec une analyse différente de la situation qui prévalait lors du précédent mandat de Trump. Le conflit commercial étant lié alors au différend entre l'Europe et les États-Unis autour du litige des aides entre Airbus et Boeing. *« La taxe de 10 ou 20 sur tous les produits renchérirait nos vins sur le marché américain, mais d'une certaine manière, c'est un moindre mal, car tous les produits seront impactés de la même manière et il n'y aura pas de distorsion de concurrence comme on avait pu connaître lorsqu'il y avait une taxe spécifique en 2019-2020, mais qui n'avait pas impacté les vins italiens »*, donnait-il en exemple. Même si ce différend commercial Boeing/Airbus peut revenir à tout moment, compte tenu des difficultés de Boeing qui a essuyé de nombreuses pannes et crises médiatiques impactant son carnet de commandes. À anticiper donc pour ne pas miser tout sur les seuls États-Unis…

Berty Robert

// CONCOURS DES VINS DU GRAND AUXERROIS

89 48 médailles décernées

La 32e édition du concours des vins du Grand Auxerrois a eu lieu le samedi 23 novembre, à Beine. Sur les 230 vins présentés, 48 ont obtenu une médaille, de l'or au bronze.

C'est à Beine qu'a eu lieu la 32e édition du concours des vins du Grand Auxerrois, le samedi 23 novembre. Bourgogne Côtes d'Auxerre, Bourgogne Aligoté, Bourgogne Coulanges-la-Vineuse, Saint-Bris, Bourgogne Chitry, Bourgogne Tonnerre, Bourgogne Épineuil, Vézelay, Irancy, crémant de Bourgogne… Au total, ce sont 230 vins du Grand Auxerrois qui ont été dégustés par 55 jurés. Les millésimes 2022 pour les rouges et 2023 pour les blancs et les rosés étaient présentés.

Au total, 48 médailles, de l'or au bronze (voir palmarès par ailleurs), ont été décernées, récompensant le savoir-faire des vignerons du Grand Auxerrois.

C. L. d'après communiqué

Le palmarès du concours

Bourgogne Aligoté 2023 : Domaine Christian Morin (Or), Domaine Clotilde Davenne (Argent), Domaine Verret (Bronze) ;
Bourgogne Blanc 2023 : Domaine Céline et Laurent Notton (Or), Domaine Isabelle et Denis Pommier [Grain de Survie] (Argent), Domaine Clotilde Davenne (Bronze) ;
Bourgogne Chitry Blanc 2023 : Domaine Christian Morin (Or), Domaine Jean-Baptiste Thibaut (Argent), Domaine Giraudon (Bronze) ;
Bourgogne Côtes d'Auxerre Blanc 2023 : Domaine Verret (Or), Caves Bailly Lapierre (Argent), Domaine JL & JC Bersan Louis Bersan (Bronze) ;
Bourgogne Coulanges Blanc 2023 : Domaine Pierre Hérouart (Or), Domaine Houblin-Vernin (Argent), Domaine Clément Guillaume [Tradition] (Bronze) ;
Bourgogne Tonnerre 2023 : Domaine Dominique Gruhier (Or), Vignoble Dampt [Chevalier d'Eon 23.3.B] (Argent), Vignoble Dampt [Clos du Château] (Bronze) ;
Vézelay 2023 : Vignerons de la Colline Eternelle [Chaumont le Haut] (Or), Maison Simonnet-Fèbvre (Argent), Vignerons de la Colline Eternelle [Terroir Bio] (Bronze) ;
Saint Bris 2023 : Domaine du Val de Mercy (Or), Domaine Verret (Argent), Domaine Sorin-Coquard (Bronze) ;
Bourgogne Rosé 2023 : Vignoble Dampt [Bourgogne Epineuil Rosé] (Or), Domaine Lemoule [Bourgogne Coulanges Rosé] (Argent), Domaine Houblin-Vernin [Bourgogne Coulanges Rosé] (Bronze) ;
Bourgogne Rouge 2022 : Domaine Marsoif [Fût de Chêne] (Or), Domaine Fourrey (Argent), Vignoble Dampt [Chevalier d'Eon] (Bronze) ;
Bourgogne Chitry Rouge 2022 : Domaine Elodie Chalmeau (Or), Domaine du Val de Mercy (Argent), Domaine Elodie Chalmeau [Adèle] (Bronze) ;
Bourgogne Coulanges Rouge 2022 : Domaine du Val de Mercy (Or), Domaine Houblin-Vernin [Cuvée Prestige] (Argent), Domaine Pierre Hérouart [Cuvée Terre Rousse] (Bronze) ;
Bourgogne Côtes d'Auxerre Rouge 2022 : Domaine Sorin-Coquard (Or), Domaine Xavier Julien [La Côte d'Or] (Argent), Domaine PL & JF Bersan [Improbable] (Bronze) ;
Bourgogne Epineuil 2022 : Domaine Alain Mathias [Avita] (Or), Domaine Dominique Gruhier [L'Ame des Dannots] (Argent), Domaine Alain Mathias [Côte de Grisey] (Bronze) ;
Irancy 2022 : Earl Les Beaux Monts [Les Beaux Monts] (Or), Domaine Verret [Mazelots] (Argent), Domaine Verret [Palotte] (Bronze) ;
Crémant de Bourgogne : Caves Bailly Lapierre [Vive la Joie 2019 Eminent Brut] (Or), Caves Bailly Lapierre [Pinot Noir Brut] (Argent), Domaine Dominique Gruhier [Extra Brut] (Bronze).

// GROUPAMA

89

La fraude, le cheval de bataille des assurances

Une fois par mois, tout au long de cette année 2024, Terres de Bourgogne s'intéresse aux personnes et aux différents métiers de l'enseigne Groupama, dans l'Yonne. Pour ce rendez-vous du mois de décembre, dernier de la série, nous nous sommes intéressés à la lutte contre la fraude dans le secteur de l'assurance automobile.

Dans le milieu de l'assurance, il faut savoir que la fraude est un sujet qui concerne tous les assureurs et coûte beaucoup d'argent. C'est particulièrement le cas dans le secteur automobile. « *Pour la caisse Paris Val de Loire, cela représente plusieurs millions d'euros par an. Ça, c'est ce que l'on trouve, malheureusement, certains arrivent à passer entre les mailles du filet* », confie Flavien Verger, responsable d'équipe indemnisation automobiles et matériels agricoles.

Il poursuit. « *Quand on parle de fraude à l'assurance, on parle bien d'un acte intentionnel d'un assuré qui veut percevoir indignement une prise en charge de son contrat d'assurance. Il y a toujours derrière une volonté de bénéficier de quelque chose, soit de façon pécuniaire (une indemnité complémentaire), soit en obtenant un bénéfice pour son contrat (notamment à travers la notion de bonus/malus)* ».

Et la fraude en assurance est un phénomène qui se multiplie. Comme le mentionne Flavien Verger, « *Selon l'ALFA (agence de lutte contre la fraude à l'assurance), 1 français sur 3 serait prêt à frauder son assureur* ».

Alors, lorsque l'on parle de fraude, de quoi s'agit-il ? Dans le secteur automobile, il y a deux principaux types de fausses déclarations. « *Il peut y avoir une fausse déclaration à la souscription du contrat. Quand un assuré souscrit à un contrat, des questions lui sont posées sur ses antécédents (sinistre, retrait de permis, alcoolémie…). L'assurance, au moment de la souscription, n'est pas tenue d'aller vérifier ces informations, l'assuré étant considéré de bonne foi. Toutefois, lors d'un sinistre, l'assurance peut aller vérifier ces informations pour voir la cohérence de la déclaration* ».

Le second type de fausse déclaration survient, justement, lors d'un sinistre, où l'assuré va mentir sur les causes ou les circonstances. « *Il existe plusieurs typologies. Le « vol » de véhicule est très courant. Pourquoi ? Certaines personnes n'arrivent plus à rembourser le crédit fait pour financer leur véhicule et en arrivent donc à simuler un vol pour toucher l'indemnité de l'assureur pour rembourser le crédit et bénéficier dans le même temps de la revente du véhicule. C'est le cas aussi avec les incendies volontaires, qui arrivent souvent lorsqu'un véhicule coûte trop cher en réparation pour le propriétaire. Il y a aussi des cas où on va mentir à l'assureur sur qui conduisait au moment d'un accident, sur les circonstances, sur l'alcoolémie, les stupéfiants… Il va y avoir une tentation de mentir pour être couvert par l'assureur qui ne devrait, normalement, pas couvrir le sinistre. Il y a aussi tout ce qui est faux documents (fausse facture, faux permis, fausse carte d'identité…) qui sont de plus en plus récurrents* », liste Flavien Verger.

Quelles sanctions possibles ?

Toutefois, frauder son assurance n'est pas sans risque, des sanctions sont prévues et appliquées. « *Dans le premier cas, où l'assuré ment à la souscription du contrat, le code des assurances prévoit la nullité du contrat, c'est-à-dire que le contrat n'a jamais existé. En somme, le sinistre pour lequel on aura eu à étudier le dossier ne va évidemment pas être pris en charge, l'assureur peut également réclamer les sommes versées pour des sinistres sur les cinq dernières années, et l'assureur garde les cotisations versées par l'assuré au titre de dommages et intérêts. La fraude est bien sûr inscrite sur la fiche de l'assuré, qui est visible par tous les assureurs. C'est-à-dire que si le fraudeur veut se réassurer quelque part, les assureurs qui le reçoivent auront cette information. Il sera donc très compliqué de trouver un assureur qui accepte d'assurer un fraudeur* », explique Flavien Verger.

L'assurance de responsabilité civile (le dommage que l'on cause à autrui) étant obligatoire, dans le cas où aucun assureur ne veut d'un assuré ayant déjà fraudé, un organisme extérieur désignera un assureur pour couvrir cette partie. Ceci avec une cotisation très élevée pour l'assurée.

Aussi, lorsque l'on parle de fraude, il y a deux types de fraudeurs : le fraudeur opportuniste, l'assuré lambda qui essaye de mentir sur les circonstances, et le fraudeur professionnel en réseau, où la fraude est beaucoup plus compliquée à déceler car plus élaborée.

Ainsi, pour le second cas de fraude, lors d'un sinistre, les sanctions sont diverses. « *Pour les fraudes opportunistes : soit on n'a pas encore réglé et on ne payera pas le sinistre à l'assuré, et on en restera là, c'est-à-dire qu'on s'en tiendra à une sanction civile en appliquant le code des assurances ou le contrat (une déchéance de garantie), soit on réclame l'argent versé et l'issue est similaire. Cependant, pour les fraudes organisées, l'assureur a le droit d'aller déposer plainte et d'aller au pénal* ».

Si les fraudeurs utilisent les nouvelles technologies pour tenter d'arnaquer leurs assurances, ces dernières savent aussi très bien s'en servir pour les démasquer. Et bien heureusement.

Christopher Levé

Le mot de Ludovic Damé, directeur d'établissement de l'Yonne et de la Seine-et-Marne à Groupama Paris Val de Loire

« La fraude est un enjeu majeur dans notre secteur, car elle impacte directement la pérennité de nos assurances et le coût pour nos sociétaires. Chaque dossier traité avec rigueur démontre notre engagement à protéger l'équité entre assurés. En 2024, grâce à nos efforts en détection et en lutte contre la fraude, nous avons renforcé notre dispositif pour dissuader et sanctionner ces pratiques, tout en valorisant les comportements honnêtes ».





// EN BREF

Crises agricoles La MSA et ses élus mobilisés

La MSA annonce déployer un dispositif de soutien mobilisant l'ensemble de ses services pour aider les agriculteurs à faire face aux conséquences de la FCO, de la MHE, de la grippe aviaire, et des aléas climatiques. La MSA a ainsi lancé une grande campagne d'information ciblée auprès de ses adhérents dont l'activité est susceptible d'être impactée par ces crises. « Au total, 24 000 appels, mails et SMS ont été envoyés. Près de 13 000 exploitants et chefs d'entreprises agricoles ont ainsi été contactés de manière préventive : 6 648 d'entre eux étaient directement touchés par une crise » précise-t-elle. Les caisses de MSA proposent des solutions spécifiques aux situations de ces professionnels en difficulté comme par exemple le déploiement d'actions de prévention ciblées auprès des primo-débiteurs, ou la mise en place d'échéanciers de paiement des cotisations (avec remise totale ou partielle automatique des majorations et pénalités de retard de paiement). La MSA propose également des Rendez-vous Prestations ; un accompagnement social (avec la mise en place d'aides au répit, d'aides au remplacement, ou encore la prise en charge de consultations psychologiques) ; un accompagnement en matière de prévention des risques au travail.

L'ensemble du dispositif peut être consulté sur Soutien Agri https://www.msa.fr/lfp/pass-agri.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Sauveteur secouriste du travail, initiation

• 9 et 10 décembre à Bretenière

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Reiki, de l'énergie à la place des antibiotiques

• 10, 11 et 12 décembre proche Créancey

Marine Petiot, CA21 - 06 73 74 76 39 – marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Créer rapidement un tableur excel ou librecalc avec formules et graphiques

• 16 décembre à Créancey + visio

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Optimiser ma pulvérisation

• Du 21 au 23 janvier 2025

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose une formation sur l'optimisation de la pulvérisation. Elle se tiendra le 21 janvier à Bretenière, le 22 à Créancey et le 23 à Baigneux-les-Juifs. Au programme : identifier les paramètres et facteurs impactant la réussite de son implication, définir les critères essentiels pour le choix des buses, savoir décrypter la formulation des produits de traitement et comprendre leur influence sur la qualité de pulvérisation, identifier une dérive et comprendre comment la corriger, analyser les caractéristiques biologiques des plantes pour adapter le volume de bouillie et/ou les types d'adjuvants, déterminer l'ordre d'incorporation des produits dans la cuve du pulvérisateur en fonction de leurs caractéristiques, approche pratique de l'outil pédagogique Pulv & Dyn.

Renseignements : Stéphanie Tournois au 06 31 40 89 16 ou par mail : stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Sécuriser votre troupeau grâce à un chien de protection

• 13 janvier

Afin d'avoir les clés pour décider d'intégrer un chien de protection dans son troupeau, la Chambre d'agriculture de la Nièvre orchestre une rencontre sur ce sujet le 13 janvier dans l'après-midi à Montigny-sur-Canne.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Savoir faire son plan prévisionnel de fumure avec Mes Parcelles

• 31 janvier

Afin de s'approprier les nouvelles contraintes réglementaires concernant la fertilisation et maîtriser les fonctionnalités du plan prévisionnel de fumure de Mes Parcelles, la Chambre d'agriculture vous propose une formation sur ce thème à Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// L'alimentation des brebis au fil de l'année

• Jeudi 12 décembre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

// Apprendre à rédiger son DUER

• Vendredi 13 décembre

De 9 heures à 17 heures, à Auxerre, salle informatique de la Chambre d'agriculture (dans les locaux de Groupama).

Contact : France Lahutte (FDSEA de l'Yonne) au 03 86 49 48 10.

// Cultiver mon efficacité au travail

• Mardi 17 décembre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Marie Bouillé (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 30 62 99 69.

// Certicrea : Devenir chef d'exploitation

• 6, 21 et 27 janvier (formation de 3 jours)

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 92 22 10.

// CDC Viti – Conduite des arbres en agroforesterie – Architecte du vivant

• 7, 8 et 9 janvier

Dans le Chablisien.

Contact : Audrey Cellier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 44 17 59 02.

// Gérer les envahisseurs vivaces avec les leviers agronomiques

• Mercredi 15 janvier

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Manon Loustaunau (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 42 71 37 63.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Réunions sur les MAEC

• 11 décembre

Le Syndicat mixte du bassin-versant de l'Armançon et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB) vont proposer des MAEC sur toute la tête du bassin-versant de l'Armançon pour la campagne 2025. Les surfaces cibles sont des prairies permanentes et des cultures à remettre en herbe. Une réunion d'information abordera cette thématique, mercredi 11 décembre de 10 heures à 12 heures à la salle des fêtes de Villy-en-Auxois.

Contacts : Camille Delaplace (CENB au 07 77 91 95 35) et Mélanie De Waele (SMBVA au 06 81 03 29 56).

NIÈVRE

// Soirée génétique charolaise à Corbigny

• Jeudi 19 décembre

Une soirée génétique charolaise est proposée par Connexyon Groupe, Elva Novia et Cecna, à Corbigny, à partir de 19h30. Elle se tiendra au marché au cadran, route de Saint-Saulge. Au programme : présentation de la nouvelle gamme de taureaux charolais 2024-2025 et du Vigivel. Présentation du service de transplantation embryonnaire. Apéro dinatoire sur inscription offert par votre coopérative.

Confirmer votre présence auprès de Lionel Barjot (06 09 82 86 37), Alain Gonnot (06 19 90 45 66), Nicolas Jeanguyot (06 78 23 13 75), Marine Simon (06 09 82 85 18) ou Bastien Millot (06 03 87 20 70).

// Rencontres FDSEA 58

• Jusqu'au 9 janvier

La FDSEA 58 organise d'autres rendez-vous thématiques prochainement : pour les dégâts de gibier : 26 novembre à 14 h à Verneuil (E.N. : Cédric Tranquard) ; pour la formation emploi : le 20 décembre, horaire et lieu à confirmer (E.N. : Cathy Faivre-Pierret), pour les grandes cultures, le 5 décembre à 14 h à Tronsanges (E.N. : Cédric Benoist et Thibaut Perinet) ; pour l'élevage, date, horaire et lieu à confirmer (E.N. : Christine Valentin) ; pour la production laitière, date, horaire et lieu à confirmer (E.N. : Jean-Philippe Bonnefoy) ; une réunion pour la section des anciens de la FDSEA 58 est aussi en cours de programmation. Enfin, une rencontre commune JA et FNSEA aura lieu le 9 janvier 2025 (E.N. : Thierry Coué et Maxime Buizard-Blondeau), horaire et lieu à confirmer.

Renseignements : fdsea58@fdsea58.fr ou au 03 86 93 40 92.

YONNE

// Marché de Noël de l'emploi

• Mardi 10 décembre

L'Anefa BFC et France Travail, en collaboration avec le Crédit Agricole Champagne Bourgogne, organisent un marché de Noël de l'emploi, de 10 heures à 16 heures, sur le parking de France Travail (rue Guynemer, à Auxerre). Des offres d'emploi en agriculture et en viticulture seront présentés aux demandeurs d'emploi, des jobdatings seront organisés et les centres de formation en agriculture et en viticulture seront présents. Des dégustations de produits locaux seront également proposés au public présent. Un événement ouvert à tous.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés

À la suite de la hausse du Smic au 1er novembre 2024 la grille de salaires applicable pour les entreprises de la production agricole et les Cuma sera donc la suivante.

Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,88
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 122,55 (indice 2024)}}{\text{116,46 (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

03/12/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 431 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	4,27	4,55	4,34	- 0,03
		300-350	4,4	4,44	4,43	- 0,12
		350-400	4,17	4,36	4,24	- 0,11
		400-450	4,17	4,26	4,20	+ 0,02
		450-500	4,09	4,22	4,16	- 0,06
	R	250-300	4,21	4,31	4,29	
F	U	250-300	4,09	4,16	4,11	+ 0,08
		300-350	4,06	4,14	4,11	+ 0,08
		350-400	4,01	4,01	4,01	- 0,04

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 334 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	24 à 36 mois	3,04	3,29	3,12	- 0,15
		- 5 ans	2,85	3,48	3,03	=
		5 à 10 ans	2,84	3,23	2,93	- 0,02
		+ 10 ans	2,71	2,96	2,77	- 0,02
		- 5 ans	2,58	2,9	2,8	-0,01
		5 à 10 ans	2,53	2,87	2,76	-0,02
		+ 10 ans	2,33	2,69	2,58	=

OBSERVATIONS

Effectif global : 1067 - Taux de vente : 93 %

Broutards / laitonnes : L'offre est en léger retrait et ne suffit pas à couvrir les besoins des acheteurs présents. Les broutards lourds sont toujours très activement recherchés. Les broutards et laitonnes vaccinés FCO 3 bénéficient du débouché supplémentaire de l'Espagne par rapport aux animaux depistés FCO 3. Les cours des bonnes laitonnes exportables sont stabilisés et facilement maintenus. Les quelques invendus concernent uniquement des lots de qualité médiocre.

Vaches / génisses de 30 mois : Une offre de saison mais de qualité très hétérogène. La demande est toujours la même et les acheteurs sont bien présents au rendez-vous. Les cours sont reconduits dans les sujets bons et convenables, mais la vente est plus difficile dans les sujets moins préparés et plus médiocres. Pour les animaux de moins de 24 mois, nos cotations s'entendent pour des animaux dépistés négatifs. Une collecte des prises de sang partira du marché chaque jeudi à 16h30. (pour les animaux à vendre sur le marché le mardi suivant). Prochain marché mardi 10 decembre 2024. (début des transactions à 7h00).

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

25/11/2024

Effectif : 154

Broutards :	(330 - 370 kg)	1310 - 1510
Broutards :	(420 - 450 kg)	1550 - 1850
Laitonnes :	(215 - 325 kg)	880 - 1330
Laitonnes :	(375 - 400 kg)	1480 - 1600
Génisses 24 - 36 mois :	(530 - 700 kg)	1450 - 1880
Vaches légères :		1180 - 1520
Vaches entre deux :		1500 - 1890
Vaches lourdes :		1900 - 2650

4,01 - 4,13	
3,68 - 4,12	
3,75 - 4,12	
3,96 - 4,02	
2,73 - 3,06	

COURS NON COMMUNIQUÉS

Placement rapide et global en broutards à des tarifs fermes. Bonne demande en femelles à des cours facilement reconduits. Pas d'invendu. Apports plus importants en vaches, cours maintenus en sujets jeunes, légère baisse en sujets âgés et maigres avec peu de relève.

Bovins gras : 7

Vaches de viande : 5,42 € à 5,56 € kg de viande.

Plafonnement des tarifs en sujets gras.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

27/11/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 167 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3,95	4,24	4,11	
		400-450	3,94	4,11	4,05	- 0,07

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 148 - Vente : 78 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	5 à 10 ans	2,71	3,10	2,89	+ 0,05
		+ 10 ans	2,42	2,71	2,64	- 0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 225 - Taux de vente : 91 %

Broutards : léger tassement des cours cette semaine dans les broutards non vaccinés FCO 3. Les cours sont néanmoins rémunérateurs. Les lots valablement vaccinés 3 - 4 - 8 et dépistés MHE sont très recherchés et se vendent a des cours haussiers. Laitonnes : cours reconduits.

Vaches : cours nettement baissier , beaucoup trop de volume en présentation qui impacte négativement les cours dans la globalité. Vente difficile.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

25/11/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 859 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,88	5,41	5,01	
		de 38 à 44 kg	4,57	5,31	5,03	
		de 44 à 50 kg	4,27	5,04	4,73	
		+ de 50 kg	4,10	4,64	4,34	
	R	de 32 à 38 kg	4,49	5,03	4,78	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 198 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,69	2,15	2,01	
		+ de 60 kg	1,66	2,15	1,91	
	R	+ de 60 kg	1,67	1,92	1,84	

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 16 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	115	149	132	

CAPRINS — *Effectif : 11 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	32	90	61	

OBSERVATIONS

Effectif global : 1084 - Taux de vente : 100 %

Marché bien approvisionné. Vente rapide et totale. Agneaux : l'offre progresse tout en maintenant un bon niveau de qualité. Les besoins demaurent importants et les cours sont fermes à haussiers. Brebis : belle présentation et bonne tenue des cours. Béliers, Caprins : bonne demande et bonne valorisation. Prochain marché : lundi 9 décembre. (pesée 6h00 et vente 8h00).

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

25/11/2024

Effectif : 101

Agneaux	178 - 235	(3,92 - 5,02)
Brebis	91 - 150	(1,28 - 1,90)

Meilleure demande en ovins permettant une vente globale à des tarifs en progression dans l'ensemble des catégories. Le marché du 9 Décembre sera le dernier de l année 2024.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

27/11/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 518 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,22	5,26	4,98	- 0,04
		de 38 à 44 kg	4,71	5,38	5,03	+ 0,09

Tendances: Agneaux: vente totale cours reconduits

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 51 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,75	2,03	1,99	
		+ de 60 kg	1,54	1,91	1,88	- 0,03

Tendances : cours reconduits.

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 96 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	25- 35 kg	127	147	136	-9,00

Tendances : Vente totale.

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 96 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		32	95	56	

Tendances : Vente totale.

OBSERVATIONS

Effectif global : 745 - Taux de vente : 100 %

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

02 Déc 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : fermeté en jeunes bovins et bonne demande en femelles. Mais il manque encore des hausses pour couvrir les coûts de production.

Bovins maigres : Les cours sont facilement reconduits et la demande reste forte.

POLITIQUES

Le collège des Commissaires européens a été définitivement approuvé la semaine passée, et a donc pris ses fonctions.
Côté agriculture, s'il reste en retrait sur la question du commerce extérieur et des accords de libre-échange, le Commissaire Hansen connait bien le milieu agricole et ses difficultés. La feuille de route européenne pour l'avenir de l'agriculture est annoncée dans les 100 prochains jours. La FNB y attend une vision claire pour la pérennité de l'élevage en Europe et en France !

SANITAIRE

Le guichet « avance » se clôture ce vendredi 6 décembre. Un second guichet sera ouvert en janvier pour traiter le solde et les mortalités jusqu'au 31 décembre. Il sera possible, pour un éleveur qui ne demanderait pas l'avance, de demander au moment du guichet "solde" les indemnisations sur la totalité des pertes de la période éligible.
Par ailleurs, il y aura bien un cumul des pertes sur les deux périodes du guichet « avance » et du guichet « solde ». S'agissant du solde, les pertes qui sont indemnisées seront bien celles cumulées de la période du 5 août à fin décembre.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

La DG Agri de la Commission européenne est en train de réaliser une enquête sur les régimes règlementaires et volontaires de rémunération agricole équitable. L'étude entreprend une évaluation de l'impact des mesures et régimes existants sur la compétitivité, la viabilité des exploitations et les prix à la consommation dans les 27 pays de l'UE. Au niveau français, la FNB est mobilisée pour indiquer nos positions sur les différentes lois Egalim et rappeler l'importance de la contractualisation avec intégration du prix de revient interprofessionnel pour permettre une juste rémunération des éleveurs. La FNB a également mis-en-avant la démarche Eleveur & Engagé dont l'objectif est de créer des partenariats avec les acteurs de la RHD et de la GMS, là aussi pour une meilleure rémunération des éleveurs. Les conclusions de l'étude elles seront connues dans quelques mois.

FAIT DE LA SEMAINE

A l'occasion de votes proposés à la suite de la mobilisation agricole, les parties prenantes se sont clairement exprimées contre l'accord avec le Mercosur, appuyant ainsi la position française à Bruxelles. Dans le même temps, la Commission européenne annonce poursuivre les discussions, alors que la presse allemande évoque un accord prêt à conclure… Prochaine échéance politique, le Sommet du Mercosur qui se tiendra cette fin de semaine en Uruguay… La France doit rester ferme !

FOCUS

La ministre de l'Agriculture a annoncé samedi dernier des mesures de simplification. Une partie des 34 mesures demandées par la FNSEA et JA ont été reprises dans cette annonce dont la révision des PAR 7 ou le paiement des acomptes PAC y compris aux agriculteurs soumis à un contrôle. Si on peut se féliciter du fait que ces annonces vont dans le bon sens, la FNB restera vigilante à leur bonne application et continue de se mobiliser afin de porter ses positions et défendre les éleveurs bovins !

CHIFFRE A RETENIR

20

C'est le nombre d'objectifs à atteindre d'ici 2030 proposé dans la version provisoire de la Stratégie nationale nutrition climat. Parmi les propositions, elle prévoit de limiter la consommation de viande. Cet objectif est inacceptable et doit être supprimé, l'élevage français étant l'un des plus vertueux au monde. D'autant plus qu'en parallèle, les négociations continuent avec le Mercosur pour importer des viandes ne respectant pas les mêmes normes !

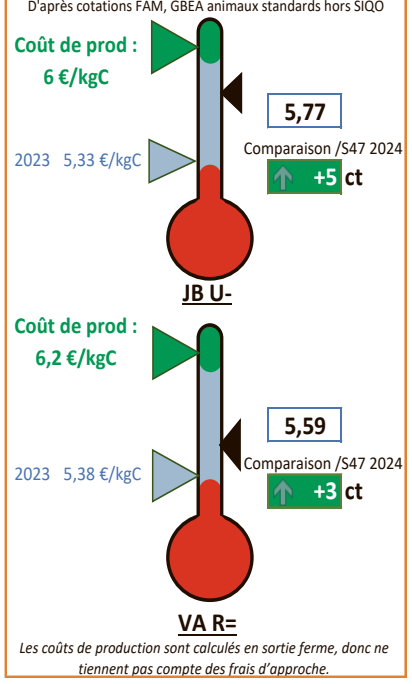
EN REGION

La vache égérie du prochain Salon International de l'Agriculture, qui se tiendra à Paris du 22 février au 3 mars, vient d'être dévoilée. Il s'agit d'Oupette, une vache de race Limousine âgée de 6 ans et originaire de la Vienne. L'occasion de mettre en avant une race à viande emblématique et de « transmettre les valeurs du monde agricole aux visiteurs du salon » comme l'indique son éleveur. L'année dernière, plus de 600 000 visiteurs sont venus à la rencontre des professionnels du monde agricole.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

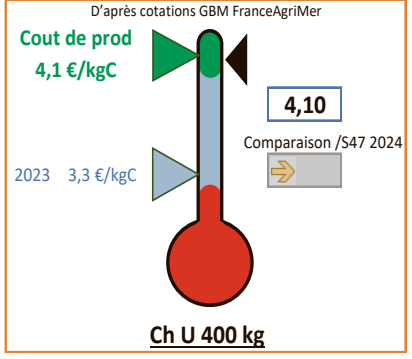
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

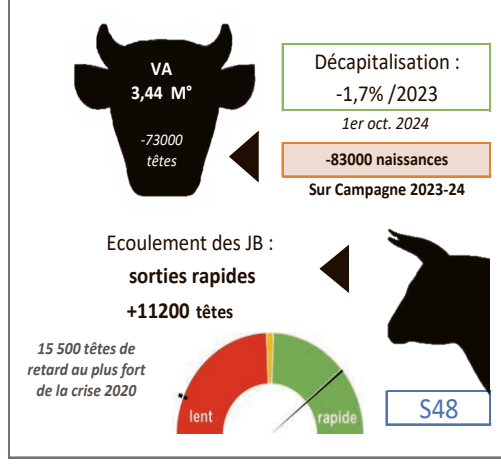
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



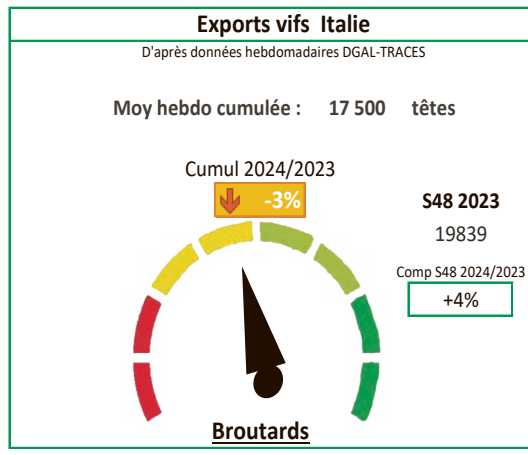
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



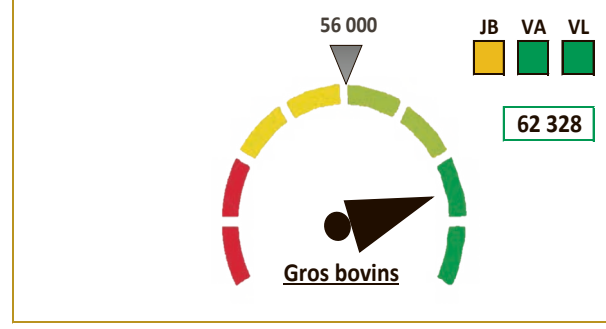
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6,00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2024

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 48

du 25 au 29 novembre.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s** : le commerce reste inchangé, il est toujours actif dans une bonne ambiance commerciale. C'est une nouvelle hausse des prix pour les animaux valablement vaccinés FCO 3 4 8 et testés MHE. Pour les sujets plus ordinaires et non exportables, les vendeurs doivent concéder quelques centimes. En femelles, la demande est toujours bonne, le tri se fait toujours entre les sujets vaccinés et non vaccinés. Les cours plafonnent.

• **Gros bovins maigres :** le volume est à la hausse et les cours sont parfois tout juste reconduits. Pour les bêtes de qualité et haut de gamme, les prix sont attractifs et la vente est dynamique et totale.

• **Boucherie :** des effectifs hétérogènes en nombre sur les marchés. On constate, au global, des cours reconduits dans toutes les catégories. Il y a quelques réajustements de prix en fonction des secteurs.

• **Veaux :** cette semaine, on note un commerce plus calme et monotone, un tri plus sévère se fait dans les laitiers et les cours sont reconduits. Les places à l'engraissement se réduisent, les veaux négatifs FCO-3 sont recherchés.

• **Ovins :** en agneaux, le commerce reste actif face à une bonne présentation de lots. Les cours sont reconduits dans l'ensemble. On remarque de la disparité dans les cours et dans la demande en fonction des marchés. En brebis, les cours sont reconduits et l'offre est présente.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

18 - Je suis à la recherche d'un tracteur Mercedes MB Trac en 6 cylindres genre 1000, 1100, 1300, 1400, 1500, 1600. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 25 89

42 - Cherche tracteur 75 à 90 ch., année 76 à 80, 4 roues motrices + parcelle de terrain.
✆ 06 72 39 35 43

69 - RECHERCHE Tracteur toutes marques, tout état même HS. A PARTIR de 1970 RECHERCHE Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide
✆ 06 43 23 43 51

74 - Patrick Giguet vend, cause retraite, tracteur Agrotron 120. Très bon état. Année 2007, 4600 heures.
✆ 06 83 07 05 77

Récolte

18 - Recherche surface de moisson supplémentaire pour la saison 2025 je moissone toute culture sauf le chanvre et maïs jeprend 100€/ha avec gnr etadblue compris
✆ 06 31 16 69 45

42 - Vends maïs épis en bottes, bonne qualité.
✆ 06 12 51 35 15
ou 06 87 62 47 93

42 - Cause cessation vends pirouette Kuhn GF 7902, 8 toupies Bonetat et andaineur Classliner 390 de 2001, Grouiller JP.
✆ 06 71 99 65 43

71 - Vends foin 2024 HD 120x70 + enrubannage regain 2024.
✆ 06 24 27 94 30

71 - Vends foin 2024 bottes rectangles, 240x120x90, département 71.
✆ 06 68 60 74 05

Distribution

01 - Vends 2 désileuses portées 1,5-2m3 et 1 semi-portée 2,5 m³, bon état, prix à débattre.
✆ 06 40 18 07 28

71 - Vends bol pailleur Jeulin Activa, 14 m3, couteaux neuf, bon état, cellule à grain, 180 Ø.
✆ 06 75 47 12 73

Epandage

01 - Cause retraite vend semoir engrais Sulky X36, 2500 L, bâche, pesée antenne GPS, roue étroite 340-85 R46 ; 184-38.
✆ 06 28 09 23 54

Manutention

26 - Vends convoyeurs céréales distribution + réception 200 qx/H 15M, BE 1200 euros à démonter 2000 euros, démonté + bascule circuit 1000 euros.
✆ 06 25 32 18 53

Divers

GRAND VOYANT MEDIUM - MONSIEUR DIA
Capable de résoudre tous vos problèmes.
Amour, fidélité, chance, travail, santé, désenvoûtement, mariage, impuissance sexuelle, permis de conduire. Réussite dans tous les domaines de protection 100 %, il n'y a pas de problème sans solution.
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ
Résultats garantis dans la semaine.
PAIEMENT APRÈS RÉSULTAT
Tél. 06 29 40 81 98

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

DÉCOUVREZ NOTRE GAMME DE CHENILLES AGRICOLES
01 88 61 57 84
WWW.VULCAN-AGRI.EU



01 - Vends plaques en béton ancien mur de silo pour soutènement, L=18m, H=3m.
✆ 06 40 18 07 28

01 - Vends, cause retraite,Tracteur JOHN DEERE 6620, de 2004, 8875h, 125 ch, pont avant suspendu, relevage avant. Semoir engrais Amazone ZA-X902, de 2014, 1200l. Charrue Huard (Kuhn) 475T , 4 socs. Charrue Huard 365, 3 socs. Faucheuse conditionneuse Pottinger 265H, 2m65. Combiné 4m, herse rotative Kuhn HR4002D, avec portacourt, packer 500. Semoir céréales Amazone D840, traceurs, jalonneurs. Presse balles rondes Heston 5650, pickup 1m20, liage automatique. Moulin à farine Acemo. Cureuse à fossé Agram D1700, rotor 500.
✆ 06 13 53 15 97 HR

01 - Vends MB TX 30 NH ; pulvé 18m ; trémie 5T ; houe Yetter ; charrue 5 socs NH TM155, tuyaux, benne 14 T.
✆ 04 74 67 82 85

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (4701)
✆ 06 74 23 69 42

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (4903)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Association HANDI BIKE recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

42 - Vends cause retraite, plateau Masson 12 m, 15 T, benne Lebouch 14T, essieu suiveur porte hydro 40 m³, semoir engrais Sulky 30 XT, Andaineur double Lely 745 Vario.
✆ 06 83 44 40 13

42 - Vends tracteur T6 155, T7 165 S, pulvé Hardi 15 m, distributeur d'engrais, charrue 4 corps, round baller, faneuse 6 toupies et jeu de 4 roues étroites, bon état.
✆ 06 12 51 35 15
ou 06 87 62 47 93

42 - Vends dessileuse Jeantil 2m3, arracheuse à pommes de terre, herse plate, case à veaux individuelle.
✆ 06 17 68 74 19

63 - Cause retraite à vendre Dac Delaval 2 stations trémis piquet.
✆ 06 37 21 77 79

63 - À vendre enrubannage luzerne 2024 1re coupe BR 120X120.
✆ 06 25 01 45 39

69 - Vends conditionneuse yaourts Packinov 2018 éligible aux aides, lave-batterie, caisson froid 800l, pasto 50l, bacs de caillage 70l, couvercles inox pour bacs, étuves à yaourts, table d'égouttage
✆ 06 34 86 93 91

69 - Vends herse 4 m., semoir Nodet 2.5 m., charrue 2 socs.
✆ 06 82 17 32 79

71 - Vends Tracteur JOHN DEERE 6120M de fin 2021 avec chargeur Mx et outils, 1800 H, 100 000€. Tracteur JOHN DEERE 6130M avec chargeur Mx et outils de 2022 à 1200 H, 105 000€. Tracteur JOHN DEERE 6145R de 2021 à 1000 H, 115 000€. FAUCHEUSE KUHN GMD 3111 de 2021. ANDAINEUR KUHN GA 4521 de 2007. PRESSE JOHN DEERE 864 Rotoflow de 2016, 9000 bottes. PLATEAU MASSON, 7 mètres. EPANDEUR. Prix et photos sur demande. (4803)
✆ 06 21 77 69 99

89 - Vends moulin à grains double aplatisseur céréales et prod farine, moteur éléctr. triphasé 100€. (4902)
✆ 06 10 48 54 81

89 - Vends presse John Deere MD 336, 1500 €. Remorque MF 3T, basculante avec échelle, rallonge rehausses, 2000 €. (4905)
✆ 06 16 91 32 03

Elevage

03 - Cause retraite à vendre matériel d'élevage avicole chaînes d'alimentation abreuvoirs Plasson pipettes, mangeoires individuelles type Beckée 10 kg.
✆ 06 79 85 59 68
ou 06 85 24 71 58

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

38 - Vends 4X4 Hyundai Tucson, an 2006, TBE, 190 000 CT OK, attelage.
✆ 06 42 05 68 42

Achat-Vente

Récolte

01 - Part. vend foin 2024 BR rentré bonne condition, bonne qualité. Livraison assurée toute distance.
✆ 06 16 28 80 56

01 - Particulier vend piquets acacia à partir de 1m80 + bois de chauffage + charbonnettes. Possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

42 - Vends bottes de maïs épis irrigués avec analyse du produit, très bonne qualité.
✆ 06 08 99 46 88
ou 06 86 17 42 85

42 - Producteur vends maïs ensilage + maïs épis + foin + foin de luzerne. Possibilité livraison.
✆ 06 82 29 74 85

69 - Vends belles courges Muscades - Tuyaux d'arrosage goutte à goutte - Brindas.
✆ 06 99 13 45 06

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : €TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Plants, pépinière

58 - Achète noyers cèdre Douglas. Frêne chênes sur pied ou abattu, diam mini 50 cm. (4806)
✆ 03 86 24 06 60
ou 07 50 95 96 53

Fourrage

01 - Vends foin en bottes rondes de prairies temporaires diam 1m60.
✆ 06 40 18 07 28

01 - Vends 5T foin 2024 BR 120X120 ; 6T luzerne ; 1 T regain ; 5 T foin 2023 + 700 kg regain ; environ 2 T foin séché en grange. 01 Biziat.
✆ 06 83 25 57 22

07 - Vends foin ou luzerne balle ronde 200 à 250kg Prix négociable selon la quantité
✆ 06 15 51 58 89

26 - Vends 150 boules de foin année 2023 très bonne qualité, fait dans de bonne condition. Vend la boule 12€.
✆ 0633522920
ou 0784602896

39 - Vends paille bottes carrées et bottes rondes.
✆ 06 73 92 81 55

58 - Vends foin 2024, balles rondes 150-180 tonnes. (4904)
✆ 06 45 12 38 56

69 - Vends paille BR, foin luzerne en BR et balles rondes et foin de montagne. Livraison par 10 T. minimum.
✆ 04 74 00 30 70

Propriété

71 - Vends exploitation agricole volailles-ovins, marchés et à la ferme à développer, 2 maisons, granges, atelier, 11 ha prairie. Écrire au Journal l'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire, Maison de l'agriculture, CS 70610, 71010 Mâcon, qui transmettra en indiquant la référence 355 :
✆ 03 85 29 55 29

Terrain

26 - Vends belle parcelle de bois, bois d'œuvre chênes + pins de 1ha 40.
✆ 06 87 51 48 38

38 - Recherche terre agricole toute surface département 38.
✆ 06 50 13 22 53

38 - Mise à disposition 8 ares vignes à exploiter en bordure de chemin.
✆ 06 79 23 33 98

Location

Agricole

74 - Loue ou donne exploitation agricole pour élevage ovins ou caprins ou pour petites cultures, env. 12/15 HA avec bâtiments vétustes à entretenir, Haute-Savoie.
✆ 04 50 44 00 56

Emploi

Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement pour intervenir au sein de 8 exploitations sur le canton de Baugy (15 kms autour). Tâches : traite, entretien, alimentation et manipulation des animaux (caprins, bovins laits, bovins allaitants, ovins), travaux dans les champs (déchaumage, travail du sol, travaux de fenaison…), conduite de matériels. Durée : 35h/semaine, week-ends et jours fériés possibles. Rémunération : 13.30€ (brut)/heure. Kilomètres indemnisés. Poste en CDI, à pourvoir immédiatement. Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24



18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.30 € (brut)/heure. Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

71 - La Guiche Gaec Lauryssen recherche salarié agricole polyvalent. Exploitation familiale en polyculture-élevage. Permis B obligatoire.
✆ 07 92 12 93 27
ou 07 72 12 93 27

RECRUTE
un MAGASINIER (H/F)
POSTE À POURVOIR DE SUITE
JCB FENDT
Pour nous contacter : 03 86 33 11 24 ou 06 21 43 72 95
ou envoyer CV + lettre de motivation à
BSA sarl - 12, rue Terre Plaine - 89420 Cussy les Forges
ou par mail : jfboucheron@boucheronsas.fr

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)
MASSEY FERGUSON
Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte-d'or / Aube
Poste en CDI
Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture, carburant, téléphone portable, ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes
Envoyer CV + LM à nathalie@lucasetfils.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

PLUS D'INFOS SUR

Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

21 - À vendre, 10 taureaux charolais inscrits, 12-14 mois, génotypés dont 2 à génisses. Index FN de 97 à 106. IVMAT de 113 à 121. Élevage 100% IA depuis plus de 40 ans. EARL du Montrond, Parisot Bruno et Vincent (4805)
✆ 06 15 28 77 63

42 - Cause cessation vends taureau 2ans HBC, bonne origine, TGS, Grouiller JP.
✆ 06 71 99 65 43

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans, maigres au pré, vêlage facile. Earl Pellé Jérôme. (4703)
✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

58 - Vends taureaux 18 mois HBC. Pigouty G. (4804)
✆ 06 20 19 70 43

71 - Vends veaux reproducteurs limousins type viande, 15 mois. Gaec Saunier, Issy-l'Évêque.
✆ 06 11 56 51 42



CONCESSIONNAIRE BASÉ EN CÔTE D'OR NEW HOLLAND
RECHERCHE
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)
Poste à pourvoir de suite
SAS MANIÈRE 21 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Offre de service

26 - Vous déménagez ? Vous débarrassez ? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Mariage

26 - Femme 65 ans recherche Homme sérieux, veuf ou divorcé 65-70 ans.
✆ 06 44 90 09 22

Animaux

Bovin

01 - Recherche 12 à 15 bovins en pension pour hiver 2024-2025.
✆ 06 40 18 07 28

21 - Nouvelle saison. Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène. Propose à la vente taureaux adultes, 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (3808)
✆ Jean-Luc : 06 07 75 59 74
Michel : 06 67 58 18 03
Bertrand06 74 69 62 41

42 - Vends taureaux charolais, HBC, 18 mois, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Lesp.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

42 - Vends males reproducteurs limousins sans cornes de 15 à 18 mois dont homozygote sans corne HBL, livraison possible.
✆ 06 87 15 67 01
ou 06 46 61 25 07

42 - Vends taureaux charolais HBC 22-23 mois, vêlage facile,livraison assurée, Charguéraud C. ,Mably.
✆ 06 74 46 24 83

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

21 - Vends 8 chiots Bergers australiens nés le 10 10 24. Non LOF, portée de 8, mère N° 250268781456181. (4901)
✆ 06 84 93 39 05

42 - Donne chien Berger Allemand, 1 mâle, 1 femelle, nés le 30/09/2024, non lof, mère N° 25 02 68 60 03 07 319.
✆ 06 23 54 22 93

Divers

21 - Recherche un couple de paons. (4706)
✆ 07 81 85 16 39

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS FUNFAIR SECURITY
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège Social : 128 rue la Boétie
75008 PARIS
PARIS RCS 851 668 269

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 novembre 2024, il a été décidé de transférer le siège social du 128 rue de la Boétie, 75008 PARIS, au 7 bis du chapeau Rouge, 21000 DIJON, à compter du 15 novembre 2024 et de modifier l'article 3 des statuts en conséquence.
Présidente : VARANNE Nicolette, 3 C Jacob Amann 68160 STE MARIE AUX MINES
Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes :
La société sera désormais immatriculée au RCS DE DIJON
Pour avis

AL24016502

CHANGEMENT DE GÉRANT

LE NYMPHEA
société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 32 rue de Franche Comté
21760 LAMARCHE-SUR-SAONE
432 053 056 RCS DIJON

Par acte unanime du 06/09/2024, les associés ont pris acte de la démission de M. Jean-François PRUGNOT de ses fonctions de gérant à compter de ce jour et ont décidé de nommer en remplacement M. Martial GUILLOT, demeurant 1 Chemin de la Rente Logerot 21160 Marsannay-la-Côte à compter de ce même jour.
L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis

AL24016361

MODIFICATIONS DES STATUTS

EBIKE AND CO
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 26 Rue Thiers
21130 AUXONNE
948 199 658 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 01/11/2024, l'Associée Unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de vente de cycles, en boutique et en ligne, d'entretien et de réparation de cycles, de location de cycles ainsi qu'à l'organisation d'animations et d'évènements autour du cycle et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, de transférer le siège social 28 Rue Thiers, 21130 AUXONNE au 26 Rue Thiers, 21130 AUXONNE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Aux termes de cette même décision de l'Associée Unique en date du 01/11/2024, il résulte que M.Emmanuel LECHIEN, demeurant 10 A Rue de la Serpentière, 21130 ATHEE a été nommé en qualité de Président en remplacement de Madame Patricia BANCOD, démissionnaire. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Madame Patricia BANCOD a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de M.Emmanuel LECHIEN.
Pour avis, Le Président

AL24016406

MODIFICATION DU CAPITAL

ATELIER MJ GRAPHIQUE
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 2 Rue Jacques Germain
ZI BEAUNE SAVIGNY
21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
924 960 057 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 24 octobre 2024 que le capital social a été augmenté de 1 553 920 euros par voie d'apport en nature.Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux mille (2 000) euros.
Nouvelle mention :Le capital social est fixé à un million cinq cent cinquante-cinq mille neuf cent vingt (1 555 920) euros.
POUR AVIS
Le Président

AL24016422

MODIFICATIONS DES STATUTS

2IL
SNC au capital de 10 000 €
Siège social : 29 Allée des hauts du bois de Grancey
21390 MESSIGNY ET VANTOUX
953 237 880 RCS DIJON

L'AGE réunie le 18/11/2024 :
A décidé de remplacer à compter du 18/11/2024 la dénomination sociale «2IL» par «ADPR Immobilier» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts
A décidé de transférer le siège social du 29 Allée des hauts du bois de Grancey, 21390 MESSIGNY ET VANTOUX au 7 Boulevard de l'Europe 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR à compter du 18/11/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts
Pour avis
La Gérance

AL24016428

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI VOILLARD
Société Civile Immobilière
Au capital de 200,00€
Chemin de Puiset - 21130 FLAMMERANS
RCS DIJON - 442 541 546

Le 22 novembre 2024, les gérants de la société ont décidé de transférer le siège social de la Société à **FLAMMERANS (21130) 16 rue Traversaire** à compter du 22 juin 2023.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis : les gérants.

AL24016435

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

AU MOULIN A VENT
SAS au capital de 7 500 euros
Siège social : 8 Place François Rude
21000 DIJON
493 473 276 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 1/11/2024, il résulte que : Mme Myrtil ZIATYK a démissionné de ses fonctions de Directeur Général et il a été décidé de ne pas procéder à son remplacement.
POUR AVIS le Président.

AL24016447

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

LV millz
SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 rue Monge
21000 DIJON
931 621 619 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du01/10/2024, il résulte que : Madame Myrtil,Yvonne, Maria ZIATYK, née ARNOULT,demeurant 10 rue Monge, 21000 DIJON a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Philippe ZIATYK, démissionnaire et que Mme Myrtil ZIATYK ayant démissionné de ses fonctions de Directeur Général, il a été décidé de ne pas procéder à son remplacement.
POUR AVIS
Le Président

AL24016449

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CASINO DE SANTENAY
SAS au capital de 93 300 €
Siège social : 9 avenue des sources
21590 Santenay
516 620 192 RCS de Dijon

Le 28/11/2024, le Comité Stratégique a nommé Directrice Générale Déléguée à compter du 01/12/2024 Madame Marie-Cécile GEOFFROY, demeurant 8 rue Pierre Curie à Chalon-sur-Saône (71100).
Mention au RCS de Dijon

AL24016450

NOMINATION DE CO-GÉRANT

ROMAIN-PIERRE COUVERTURE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 300 000 euros
Siège social :
1 Impasse des Forgerons
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
400 916 623 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 25 octobre 2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérants Monsieur Arthur BIERNAT, demeurant 9 rue du Clos de Tart – 21 110 TART LE HAUT et Monsieur Vincent GAY, demeurant 180 B rue d'Auxonne – 21000 DIJON, pour une durée illimitée à compter du même jour.
Pour avis, La Gérance

AL24016464

TRANSFORMATION

GAEC DE LA CHARRIERE
SOCIETE CIVILE
SIEGE SOCIAL : 17 RUE DE LA CHARRIERE
21140 MASSINGY LES SEMUR
819 290 636 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire endate du 28 octobre 2024, la collectivité extraordinaire des associés a décidé la transformation du GAEC en EARL, à compter du31 octobre 2024, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : EARL DE LA CHARRIERE
Siège social : 17 rue de la charrière – 21140 MASSINGY LES SEMUR
Capital social : 330 500 euros
Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime,conformément à l'article 88 § II de la loin°2010-788 du 12 juillet 2010, la production et la commercialisation d'énergies renouvelables issues d'installations photovoltaïques ou d'éoliennes conformément à la loi d'orientation agricole du 27juillet 2010 article 48, les activités de déneigement des routes au moyen d'une lame communale,intercommunale ou départementale, et le salage de la voirie communale, intercommunale ou départementale
Gérant : Monsieur Olivier GARNIER, demeurant 17 rue de la charrière – 21140 MASSINGY LES SEMUR
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
Pour avis et mention, La Gérance

AL24016467

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GHITTI SAS
Société par actions simplifiée
au capital de 120 000 euros
Siège social : Ferme de Changey
21121 DAIX
384 920 146 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 mars 2024, il résulte que :
- la société CB AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros,dont le siège social est situé à ALTKIRCH (68130) – 29 rue Jean-Jacques Henner,immatriculée au RCS de MULHOUSE sous le numéro 893 644 427, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- la société ZEPPELIN CONSEILS société par actions simplifiée au capital de 700 000 euros, dont le siège social est situé à HOENHEIM (67800) - 21 B route de la Wantzenau, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le numéro 422 540 104, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.
POUR AVIS
Le Président

AL24016472

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

I2A
SAS au capital de 437 800 €
Siège social : 12 B, route de Troyes
Le Hangar, 21121 DAROIS
439 651 621 RCS DIJON

Par décisions du Président du 26.11.2024, la société HOLDING DUCOIN, SAS au capital de 605.000 € ayant siège social 6 Petite Rue de la Fontaine 21370 Pasques,immatriculée au RCS de Dijon n° 927 916 395, a été désignée Directrice Générale en remplacement de Monsieur Gérald DUCOIN, démissionnaire.
Par Assemblée Générale du 26/11/2024, la Société ELLEF, SAS au capital de 605.000 € ayant siège social 12 B route de Troyes 21121 Darois, immatriculée au RCS de Dijon n° 927 962 969, a été désignée Présidente en remplacement de Monsieur François VIGNON, démissionnaire.

AL24016473

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

D'JAYS
Société par actions simplifiée
au capital de 13 000 euros
Siège social : 19 Avenue du Lac
21200 BEAUNE
981 216 617 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 23octobre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée D'JAYS a décidé de transférer le siège social du 19 Avenue du Lac, 21200 BEAUNE au 12 rue Eugène Spuller - 21200 BEAUNE à compter du 1er septembre 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL24016475

TRANSFORMATION

ROUSSEL IMMOBILIER BEAUNE
SAS au capital de 5 000 €
SIEGE SOCIAL : LBA Centres d'Affaires
11 Avenue du 8 septembre 1944
21200 BEAUNE
853.051.415 RCS DIJON

L'associée unique, le 31/10/2024, a décidé la transformation de la société en SARL et nommé Stéphane ROUSSEL en qualité de Gérant.
Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes.
FORME : ANCIENNE : Société par actions simplifiée. NOUVELLE : Société à responsabilité limitée.
ADMINISTRATION : ANCIENNE : Stéphane ROUSSEL, Président. NOUVELLE : Stéphane ROUSSEL demeurant 68 Rue du Faubourg Madeleine 21200 BEAUNE, Gérant.
Mention sera faite au RCS de DIJON

AL24016479

RECONSTITUTION DE CAPITAUX

DES EPOUJETS
SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : 5 rue de l'Eglise
21540 GRENANT LES SOMBERNON
895 320 000 RCS DIJON

AGO du 10/09/2024 : a constaté la reconstitution des capitaux propres.
Pour avis. La Gérance.

AL24016485

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

P.N.A. SERVICES
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : 10 RUE JACQUES DAGUERRE
21300 CHENOVE
789 199 387 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'Associé Unique en date du 25 septembre 2024, il résulte que la société IMMOBILLIARD, société civile immobilière au capital de 901 490 euros, dont le siège social est 10, rue Jacques Daguerre,21300 CHENOVE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 850 594 508 RCS DIJON, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Akan ÖZTÜRK, démissionnaire, à compter rétroactivement du 16 juillet 2024.
POUR AVIS, Le Président

AL24016491

CHANGEMENTDE DÉNOMINATION

DOMAINE GERMAIN PERE ET FILS
Groupement foncier agricole
Au capital de 260 000 euros
Siège social : Rue de la Pierre Ronde
21190 ST ROMAIN
839 800 653 RCS DIJON

L'assemblée générale du 15 juin 2024 a décidé de remplacer la dénomination sociale DOMAINE GERMAIN PERE ET FILS par POMMARD LACHANIERE et de modifier en conséquence l'article3 des statuts.

AL24016494

MODIFICATION DU CAPITAL

LA FONTAINE
Société par actions simplifiée à associée unique
Ancien capital social : 3 010 euros
Nouveau capital social : 1.118.000 Euros
Siège social : 16 rue des Saverney 21121 FONTAINE LES DIJON
RCS DIJON 351 917 638

Il résulte :
-Du PV des décisions de l'Associée Unique en date du 23/11/2024
-De l'arrêté de compte établi par la présidente le 23/11/2024
Que le capital social a été augmenté d'un montant de 1.114.990 € par élévation de la valeur nominale de chaque action à 26 €, soit un capital social d'un montant de 1.118.000 €, divisé en 43.000 actions de 26 € chacune.
POUR AVIS
La Présidente

AL24016501

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 02/12/2024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Créancey : Libre – prés, pâtures – Urbanisme : Zone A du PLU 12 ha 80 a 80 ca 'MONTAGNE DE CREANCEY' : ZE-0021ZH-0017—0018
Blaisy-Bas : Libre, terres, landes et bois – Urbanisme : Zone non constructible de la carte communale 97 a 67 ca 'LES ENTREES DU BOIS' : A-0392 - 'AU VERGEROT' : A-0557 - 'EN CHAMPS LINOIS' : ZA-0065 - 'SUR COME' : ZB-0069
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **23/12/2024** à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24016503

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Par testaments olographes du 30 août 2018 et 27 novembre 2020, Monsieur Daniel Raymond Victor BOURANDY en son vivant, Retraité, demeurant à MARCILLY SUR TILLE (Côte-d'Or) 23, Rue du Potet, célibataire. Né à DIJON (Côte-d'Or) le 30 décembre 1940. Décédé à MARCILLY SUR TILLE (Côte-d'Or) le 19 octobre 2021, a institué un légataire universel.
Ces testaments ont été déposés au rang des minutes de Maître Martin MANGEL suivant procès-verbal en date du 21 novembre 2024.
Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Martin MANGEL, 31 Bis Rue François Mitterrand BP 44 21120 IS-SUR-TILLE, notaire chargée du règlement de la succession.
Pour avis, le notaire

AL24016431

SA APRR
Au capital de 33 911 446,80 €
Siège social:
36 rue du docteur Schmitt
21850 SAINT-APOLLINAIRE
016 250 029 RCS de Dijon

AVIS

En application des articles L. 441-16 a) et L. 470-2 du code de commerce, une amende de 800 000 € a été prononcée par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ à l'encontre de la société SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHÔNE pour des retards dans le paiement des factures de ses fournisseurs.
La constatation de ces retards a été effectuée par les services de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ dans le cadre d'une enquête lancée par la DGCCRF sur le respect des règles du code de commerce en matière de délais de paiement.

AL24016511

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

FP2G Partners

DISSOLUTION ANTICIPÉE

FINANCIAL CORPORATE SOLUTIONS
SARL société en liquidation
Capital social : 1000 euros
Siège social : 16 Rue DU TILLEUL
21220 BROCHON
813557113 RCS de Dijon

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 octobre 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du4 octobre 2024. Monsieur Jean-François VELUT,demeurant 4 rue Paul ALBERT 75018 Paris a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est au siège social,adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis

AL24016441

CLÔTURE DE LIQUIDATION

RETIMAT
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 2 100 euros
Siège social : 37 Grande Rue
21250 BONNENCONTRE
Siège de liquidation : 37 Grande Rue
21250 BONNENCONTRE
899 497 119 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 8novembre 2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Marie-Sébastien RETEL, demeurant au37 Grande Rue - 21250 BONNENCONTRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis
Le Liquidateur

AL24016442

DISSOLUTION

LA POINCONNAISE COFFRET
EURL au capital de 10 000 Euros
Route Nationale
21330 POINCON LES LARREY
R.C.S. DIJON B 512 106 147

LA POINCONNAISE COFFRET
E.U.R.L. au capital de 10 000 euros
Siège social : Route Nationale 21330 POINCON LES LARREY
RCS DIJON B 512 106 147
Le 21 novembre 2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution, sans liquidation, de la société, entraînant la transmission universelle du patrimoine à celui-ci, savoir la société LA POINCONNAISE GROUPE, S.A.R.L. au capital de 189 850 euros dont le siège social est Route Nationale - 21330 POINCON LES LARREY, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro B 524 362 019, conformément aux termes de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'instruction fiscal 4 I-1-03 n° 118 du 07.07.03. Les créanciers peuvent former opposition dans les 30 jours de la présente publication au Tribunal de Commerce de DIJON.

AL24016445

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ATHEE du 25/11/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : PB GESTION
Siège social : Route Départementale 24, 21130 ATHEE
Objet social : Toutes activités de prestations de services et de coaching en hébergements touristiques de plein air : études, conseil, développement, formation,expertise, etc., toutes activités de marchand de biens immobiliers, l'acquisition, la vente,l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers, l'achat et la vente de tous biens mobiliers divers et alimentaires
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Philippe BOUVRET, demeurant 12, grande rue 21130 MAGNY MONTARLOT, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance

AL24016412

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du1er novembre 2024 à JUILLY, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : EARL GUERIN
Siège : 2 bis rue d'Amont – 21140 JUILLY
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Capital : 526 000 euros
Objet :-l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime,-conformément à l'article 88 § II de la loin°2010-788 du 12 juillet 2010, la production et la commercialisation d'énergies renouvelables issues d'installations photovoltaïques ou d'éoliennes conformément à la loi d'orientation agricole du 27juillet 2010 article 48, les activités de déneigement des routes au moyen d'une lame communale,intercommunale ou départementale, et le salage de la voirie communale, intercommunale ou départementale
Durée : 99 ans
Apports : des biens mobiliers pour un montant de 526 000 euros
Gérant : Monsieur Patrick GUERIN, demeurant 4 rue d'Amont – 21140 JUILLY
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.
Pour avis, La gérance

AL24016419

DEMENAGEMENT VITREY
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 18 rue Au Bouchet
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 27/11/24 à DIJON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SASU
Dénomination : déménagement VITREY
Siège : 18 rue Au Bouchet - 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1 000 €
Objet :
- Activité de déménagement de particuliers, d'entreprises ou autres,
- Activité de garde de meubles,
- Location de box et containers,
- Archives et toutes opérations liées,
- Entreposage de matériels et marchandises
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : SARL JOEG - 2 rue Général Joubert à DIJON (21) - 539 736 660 RCS DIJON, représentée par Monsieur Franck REGRUTO.
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL24016490

SCI MICOUDS
Société civile immobilière
au capital de 1.000 euros
Siège social : 19B, rue du Faubourg Bretonnière
21200 BEAUNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à BEAUNE du29/11/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI MICOUDS
Siège social : 19B, rue du Faubourg Bretonnière – 21200 BEAUNE
Objet social : la propriété, la gestion et l'administration, par bail ou autrement, de tous les immeubles et droits immobiliers composant son patrimoine ; l'acquisition, ainsi que la cession,desdits immeubles et droits immobiliers ; la rénovation, l'aménagement, l'entretien et la construction de tous immeubles ; l'obtention de tous prêts, ouvertures de crédits, facilités de caisse destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles composant le patrimoine social.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Christine COUDURIER, demeurant 19,rue du Faudbourg Bretonnière 21200 BEAUNE.
Monsieur David COUDURIER, demeurant 19, rue du Faubourg Bretonnière 21200 BEAUNE.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales, requis dans tous les cas.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

AL24016488

HOLDING BREGANNI
Société par actions simplifiée
Au capital de 350 990 euros
Siège social : 5 Rue Basse
21320 BELLENOT SOUS POUILLY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BELLENOT SOUS POUILLY du 29 novembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : HOLDING BREGANNI
Siège : 5 Rue Basse - 21320 BELLENOT SOUSPOUILLY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 350 990 euros
Objet :- Acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières,- Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles,financières, mobilières et immobilières,- Exercice par la société des droits de vote attachés à ces participations en vue de mettre en œuvre une politique commune au groupe de sociétés dont elle est la mère, et de jouer ainsi un rôle d'animation dudit groupe,- Tous travaux de gestion, direction, tâches administratives et commerciales pour les sociétés du groupe présentes et à venir et plus généralement toutes prestations relevant de la gestion courante d'une entreprise à l'égard de ses filiales et participations et de tiers,- Octroi de prêts ou d'avances à des sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects,- Gestion d'opérations de trésorerie et de services en commun auprès de sociétés ayant avec la société des liens

ANNONCES LÉGALES

de capital, directs ou indirects,- Acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous immeubles et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole,commercial ou industriel,- Mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,- Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Sous réserve des dispositions légales, chaqueas socié dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers au moins des voix des associés présents ou représentés.
Président : Monsieur Thomas BREGANNI,- demeurant 5 Rue Basse - 21320 BELLENOT SOUS POUILLY.La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL24016496

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS DES STATUTS

GFR DU BOIS DE FRASGNE

Groupement Foncier Rural
Au capital social de 150 000 €
Siège social : Frasgne
18140 SANCERGUES
RCS BOURGES – N° 518 958 772

Suivant délibération d'AGE du 21 novembre 2024, les associés ont agréé à effet du même jour :
- l'augmentation du capital social de 125 000 € (par apport de numéraire) pour le porter à 275 000 €
- le transfert du siège social au 5 avenue du Champ du Seigneur - 58400 LA CHARITE SUR LOIRE.
En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL24016363

FIDACT

MODIFICATION DU CAPITAL

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers
BP 48
71700 - TOURNUS

NP INVEST
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros porté à 45 000 euros
Siège social : 141 Les Grappes
58160 LA FERMETE
920 797 198 RCS NEVERS
Il résulte du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 25.11.2024 que le capital social a été augmenté de 44 000 euros par voie d'apport en nature. Le capital social est désormais fixé à quarante-cinq mille euros (45 000 euros).
POUR AVIS
Le Président

AL24016414

FIDACT

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

ROUTE OUEST
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 13 Rue Michel Baroin
58230 OUROUX-EN-MORVAN
447 729 419 RCS NEVERS
Aux termes d'une décision en date du 19 Novembre 2024, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social 13 Rue Michel Baroin, 58230 OUROUX-EN-MORVAN au 12Rue Saint Martin - 89200 AVALLON à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 447 729 419 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Président :Monsieur Antoine RIVIERE,demeurant Blaisy, 58120 CHAUMARD
POUR AVIS
Le Président

AL24016426

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSTRUCTION DE CAVEAUX VIBRES

Société par actions simplifiée
Au capital de 225.000,00 euros
Siège social : Rue des Réservoirs
58360 SAINT-HONORE-LES-BAINS
303 646 814 RCS NEVERS

Par décisions unanimes du 31.10.2024, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Cécile FAURE, demeurant rue de l'Etang 58360 SAINT-HONORE-LES-BAINS, de son mandat de Directrice Générale à compter du même jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis

AL24016434

TRANSFORMATION

RF ELEC

Société par actions simplifiée unipersonnelle
en cours de transformation
En société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 47B rue Henri Bouquillard
58000 NEVERS
842 208 597 RCS NEVERS

Par décision du 15.11.2024, l'Associée Unique a décidé d'une part, le transfert du siège social au « 7, rue Jacques Monod - 58640 VARENNES-VAUZELLES » à partir du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ; d'autre part, d'ajouter les activités suivantes : « La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance », et de modifier en conséquence l'article 2des statuts ; enfin la transformation de la Société en société à responsabilité limitée unipersonnelle à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 30 000 euros, divisé en 3 000 parts sociales de 10 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :
Président : M Redouane FRIFRA, demeurant 48 ter, rue des Frères Gayet 58000NEVERS
Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par M Redouane FRIFRA, demeurant 48 ter, rue des Frères Gayet 58000 NEVERS
POUR AVIS

AL24016452

CO-GÉRANT

SCI JPC PANIER

Société civile au capital de 1 000 euros
Siège social : Le Terreau
58110 BICHES
881 368 963 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/03/24 à BICHES, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Amaury PANIER de ses fonctions de co-gérant de la société et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement. Également, les associés ont décidé de transférer le siège social sis à CHATILLON EN BAZOIS – 58110 – 49 rue de Fontenille à compter de la même date.
Pour avis et mention
La Gérance

AL24016480

LDS GROUPE

MODIFICATION DU CAPITAL

DOMAINE DE L'ESPERANCE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 42 000 euros
porté à 97 000 euros
Siège social : L'Espérance
58310 DAMPIERRE SOUS BOUHY
477 803 498 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 16 novembre 2024 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 55 000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Article 6 apports et capital social
Ancienne mention : Le capital social est fixé à quarante-deux mille euros (42 000 euros)
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-sept mille euros (97 000 euros)
Pour avis
La Gérance

AL24016497

// GÉRANCE

FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location-gérance consentie par MM. Jean LEMOINE (père), Jean LEMOINE (fils) et Robert LEMOINE, aux droits desquels viennent Mmes Edith RICHARD, Christine et Corinne LEMOINE,à la société GARAGE LEMOINE, Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 €, dont le siège social est 2 Cours Gambetta, 58170 LUZY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS, sous le n° 309 707 735, suivant acte sous seing privé en date à LUZY du 01/04/1977 enregistré à CHÂTEAU-CHINON, le 04/04/1977,Du fonds de commerce de garage, ventes et réparations de véhicules automobiles, tracteurs, machines agricoles, ventes de carburants, lubrifiants et fournitures s'y rattachant, sis et exploité 2 Cours Gambetta, 2 Avenue Marceau et Faubourg du Terreau à LUZY (58170),
A pris fin le 01/10/ 2024 par résiliation des deux parties, sans indemnité de part et d'autre.
Pour avis.

AL24016499

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

// DIVERS

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
2 rue Lafayette

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Emilie GUERIN-PEREIRA, notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), le 26/11/2024, Monsieur Steeve Robert COUTELLE, né à COURBEVOIE (92400), le 11 octobre 1996 et Madame Ludivine Lydie DE CONCINI, née à BONDY (93140), le 16 octobre 1977, son épouse demeurant ensemble à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), 5 rue du 19 mars 1962. Initialement mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de COSNE COURS SUR LOIRE (58200), le 03 août 2024, ont adopté le régime de la séparation de biens.Les oppositions à ce changement de régime matrimonial auront lieu dans un délai de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception ou par exploit d'huissier ou notaire rédacteur de l'acte.

AL24016420

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BELINE

SCI au capital social de 6 000 Euros
Siège social : Les pelus
58450 Neuvy sur loire
479 215 832 RCS NEVERS

Le 27/11/2024 a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 27/11/2024.La société sera radiée au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL24016446

DISSOLUTION ANTICIPÉE

BELINE

SCI au capital social de 6000 Euros
Siège social : Les Pelus
58450 NEUVY SUR LOIRE
479 215 832 RCS NEVERS

Le 27/11/2024 L'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour YVES PARRAULT demeurant Les Pelus 58450 NEUVY SUR LOIRE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à Les Pelus 58450 NEUVY SUR LOIRE.
Pour avis.

AL24016448

CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

LES SABLETTES

SCI
SCI en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : La Cure
58330 JAILLY
490 779 790 RCS NEVERS

Par décision du 25/11/2024, l'AG a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : M. Etienne BOURGY demeurant 11 rue de la vigne, 58330 JAILLY, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 25/11/2024.
Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL24016470

CLÔTURE DE LIQUIDATION

OBJOIS SEBASTIEN

Société Par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 4 000 euros
Siège social et de liquidation : Les Pontots
58350 SAINT MALO EN DONZOIS (Nièvre)
843 770 967 RCS NEVERS

Suivant acte sous seing privé en date du 8 novembre 2024, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, a été déchargé de son mandat et a été prononcé la clôture des opérations de liquidation à effet du 31 juillet 2024. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis et radiation au RCS de NEVERS, Monsieur OBJOIS Sébastien, liquidateur.

AL24016487

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL SELLIER

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Siège social : 14 Route de Tannay
58500 VILLIERS-SUR-YONNE
Au capital de 113 600,00 Euros
R.C.S. NEVERS n°512 022 070

Suivant délibération d'AGE du 30 novembre 2024, l'associé unique a décidé, à effet du 30 novembre 2024 :
- d'autoriser Monsieur Christophe SELLIER à démissionner de ses fonctions de gérant
- de dissoudre la société de façon anticipée
Monsieur Christophe SELLIER est nommé liquidateur.
Toute correspondance et notification seront à effectuer au siège de liquidation qui est fixé à VILLIERS-SUR-YONNE (Nièvre, 58500), 14 Route de Tannay
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, le liquidateur

AL24016500

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP, il a été constitué la SCI : FG+
Capital: 2000.00 €.
Objet: acquisition et gestion civile de biens immobiliers en vue de location ou l'occupation à titre gratuit.
Siège: Lieu Dit Cherault 16 Rue des Barboulottes 58270 Saint-Benin-d'Azy.
Gérance: LAFARGE Florian Lieu Dit Cherault 16 Rue des Barboulottes 58270 Saint-Benin-d'Azy.
BOUR Gwladys Lieu-dit Chérault 16 rue des Barboulottes 58270 Saint-Benin-d'Azy.
Les cessions de parts sont libres entre les associés, leurs ascendants ou descendants.
Durée: 99 ans.
Au RCS de NEVERS

AL24016254

FIDACT

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

SASU Maillot
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : Les Gros Doreaux
58340 DIENNES AUBIGNY
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIENNES AUBIGNY du23.11.2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : SASU Maillot
Siège : Les Gros Doreaux, 58340 DIENNES AUBIGNY
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 500 euros
Objet : La production et la vente d'électricité obtenue par énergie solaire photovoltaïque.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Sébastien MAILLOT, demeurant Les Gros Doreaux, 58340 DIENNES AUBIGNY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL24016405

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 21/11/2024 à CLAMECY, il a été constitué une SASU dénommée RI33 01 au capital de 10 000 €, ayant son siège social sis Allée Clément Ader à CLAMECY (58500) et dont l'objet est : l'acquisition, la prise à bail sous toute forme, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction, ou à rénover, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, de tous autres biens meubles ou immeubles, qui seront apportés à la société ou acquis par elle, par tous moyens, directs ou indirects, la mise en valeur, l'administration,la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, l'attribution gratuite en jouissance aux associés des locaux occupés par eux-mêmes, la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, l'obtention de toute ouverture de crédits et facilités de caisse en vue de la réalisation de l'objet social, ainsi que conférer toutes garanties, cautions,hypothèques liées à ces financements.
PRÉSIDENT : Monsieur Eric ROUSSEAU, demeurant Le Oucherons 58420 CHEVANNES-CHANGY
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions,ou se faire représenter par un autre associé. Chaque action donne droit à une voix.
AGRÉMENT : Toutes cessions, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant en assemblée générale extraordinaire.
La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS

AL24016416

PERFECT MATCH
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 1 bis rue de Vertpré
58000 NEVERS
RCS NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Selon A.S.S.P. en date à NEVERS du 01.11.2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : PERFECT MATCH
Siège : 1 bis rue de Vertpré - 58000 NEVERS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1 000 €
Objet : Conseil et accompagnement pour les affaires ainsi que tout autre conseil en gestion non règlementé (organisation, gestion des ressources humaines, stratégie, logistique, conception...), mise en relation commerciale. Formation non réglementée dans les domaines susmentionnées et toutes activités connexes ou associées.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément des actions : La cession des actions est soumise à l'agrément de l'associé unique.
Président : Mme Pascale MASSICOT JEAN-BAPTISTE, demeurant au 1 bis rue de Vertpré - 58000 NEVERS.
La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis,
La Présidente

AL24016429

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée MUM au capital de 1.000 €, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Les gérants sont Monsieur David FOURNIER demeurant 46 rue Molière - 58000 NEVERS et Monsieur Rémi FOURNIER demeurant 6 place Maurice de Fontenay - 75012 PARIS.

AL24016456

FIDACT

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Valentin TP
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
En constitution
au capital de 1 500 euros
Siège social : 1 Route de Breugnon
58500 OUAGNERCS NEVERS
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à OUAGNE du 27 Novembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : Valentin TP
Siège social : 1 Route de Breugnon, 58500 OUAGNE
Objet social : Toute activité de travaux publics et de travaux forestiers, notamment le terrassement, la démolition et les travaux liés à la voirie et aux divers réseaux
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 500 euros
Gérance : Monsieur Valentin, Tony OLIVEIRA, demeurant 12 Rue des Acacias 71100 CHALON SUR SAONE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL24016469

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 28/11/2024 il a été constitué une SARL dénommée: Atelier 2 Maude
Objet social : Vente en gros ou en détail de fleurs naturelles, artificielles, séchées,plantes en pot et toutes fournitures pour fleuriste
Siège social : 2 place de la halle 58700 PREMERY
Capital : 4 000 euros
Gérance : Maude PERNOLLET demeurant 7 La Bretonnière 58220 DONZY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers
Pour avis.

AL24016471

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

LIGONNIERE JIMMY

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 €
Siège social : 8 Rue de Chateaurenard
Fontenouilles
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
753 294 834 RCS SENS

Aux termes d'une AGE en date du 5/11/2024, statuant dans les conditions prévues par la Loi, les associés décident de la transformation de la société en société civile immobilière à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.
Par conséquent l'objet social de la société se trouve alors modifié comme suit : L'acquisition d'un ou plusieurs immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location meublée ou autrement desdits immeubles et de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
La date de clôture sera désormais le 31/12 avec une première clôture au 31/12/2025.
Le dénomination de la société est désormais JL RENOVATION HABITATION.
Monsieur Jimmy LIGONNIERE actuellement gérant de la société, le reste.
Mention sera portée au RCS de SENS

AL24016417

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATIONS DES STATUTS

EARL LES SERRES FLEURIES MONTOISES

Exploitation agricole
A responsabilité limitée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 13 bis rue de la Cave
89250 MONT ST SULPICE
394 813 521 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 25novembre 2024, la collectivité des associés a décidé la transformation de la Société en Société Civile d'Exploitation Agricole régie notamment parles articles 1832 à 1870-1 du Code Civil à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'activité de la Société, le capital social et son objet ne sont pas modifiés. La dénomination devient SCEA LES SERRES FLEURIES MONTOISES.La collectivité des associés a également pris acte de la décision prise par M. Philippe NEVEUX et Mme Catherine NEVEUX de démissionner de leurs fonctions de co-gérant et a nommé en qualité de nouvelle gérante Madame Louise NURDIN,demeurant 1 Chemin du Moulin à Vent 89250 MONT ST SULPICE, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

AL24016440

MODIFICATIONS

SOCIETE CIVILE DE MOYEN DE LA RUE NEUVE

S.C.M. au capital de 457,35 €
16 Rue Neuve
89570 NEUVY-SAUTOUR
R.C.S. AUXERRE N° 318 201 365
(1980D00014)

Suivant décisions collectives des associés en date du 29 novembre 2024 :
- Il a été décidé la diminution du capital social à 304,90 € par annulation d'une part sociale
- La société a pris acte de la démission des fonctions de Gérant de Monsieur Alain NIQUET, non remplacé.
Les articles 6,7 & 16 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE
Pour avis,

AL24016459

NOMINATION DE CO-GÉRANT

LOCAROY

Société Civile Immobilière
Au capital de 80,00 euros
Siège social à LAROCHE-SAINT-CYDROINE (89400)
7 Route Départementale
493 452 981 RCS SENS

Suivant acte authentique reçu par Me Hervé CHANTIER, en date du 26 Juillet 2024, enregistré au SPFE de l'YONNE le 01/08/2024 Dossier 2024 00026112, référence 8904P01 2024 N 00853, les associés ont accepté la nomination de Mme Carole BLIN, demeurant LAROCHE-SAINT-CYDROINE (89400) 7 Bas de la Perrière, comme nouveau Co-Gérant en lieu et place de M. Jean-Claude ROY, demeurant à MIGENNES (89400) 25 Rue André Gide, démissionnaire dudit poste à compter du 26 juillet 2024.
Mention sera faite auprès du RCS de SENS.
Pour avis et mention.
Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL24016495

Acty AVOCATS D'AFFAIRES

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GAZ TECHNIQUE ENGINEERING – G.T.E.

Société par actions simplifiée
Au capital de 117 000 €
Siège Social : 3 Rue Marcel Dassault
Olonne-sur-Mer
85340 LES SABLES D'OLONNE
392 754 883 RCS LA ROCHE SUR YON

Par décision du 25.10.2024, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 3 Rue Marcel Dassault– Olonne sur Mer – 85340 LES SABLES D'OLONNE au 1 Rue des Champs Casselins – 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE à compter rétroactivement du 1er octobre 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 392 754 883 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis,J-E ARTARIT, Avocat

AL24016498

NON DISSOLUTION

SARL CLERIOT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000,00 euros
Siège social : 31 rue des Chamières
89200 GIVRY
RCS AUXERRE : 952 852 994

Par une décision du 15/07/24, la collectivité des associés a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L.223-42 du code de commerce.
Pour avis, la gérance.

AL24016505

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

S.C.I. NOISETTE

Société civile immobilière
Au capital de 1 524.49 euros
Siège social : Avenue de l'Europe
89470 MONETEAU
380 161 711 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 8NOVEMBRE 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de Avenue de l'Europe, 89470 MONETEAU au 6 Chemin de la Folle Pensée – 89380 APPOIGNY, à compter du 8 NOVEMBRE 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL24016508

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectification de l'annonce paru le 06/11/2024

ANNONCES LÉGALES

dans TERRES DE BOURGOGNE N° AL24016160, il fallait lire : le siège social de la « SCI NOBELIS » est établi 22 rue de L'Erable, 89320 LES VALLES DE LA VANNE au lieu de 22 rue de L'Erable à VAREILLES 89100.
Pour avis
Le Gérant

AL24016439

// VENTE AUX ENCHÈRES

S.C.P. d'AVOCATS THUAULT FERRARIS CORNU
2 RUE DE LA BANQUE
(Place du Palais de Justice)
89000 AUXERRE
Pour tous renseignements : 03.86.72.09.89

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'un ensemble de parcelles sur la commune de PERRIGNY (89000)
L'adjudication aura lieu au Palais de Justice d'Auxerre
Le vendredi 17 janvier 2025 à 14 heures
DESCRIPTION :
Sur la commune de PERRIGNY (89000), lieudit les Crots Taupins, en un seul lot, un ensemble de parcelles cadastrées :
Section :AI N° : 119 Lieudit : Les Crots Taupins
Nature : terre Superficie : 00ha 61a 34ca
Section : AI N° 8 Lieudit : Les Crots Taupins
Nature : terre Superficie : 00ha 59a 75ca
Section : AI N° 29 Lieudit : Les Crots Taupins
Nature : Terre Superficie : 00ha 19a 90ca
Section : AI N° 342 Lieudit : Les Crots Taupins
Nature : verger Superficie : 00ha 18a 06c
Section : AI N° 344 Lieudit : Les Crots Taupins
Nature : terre Superficie : 00ha 29a 82ca
Section : AI N° 346 Lieudit : Les Crots Taupins
Nature : verger Superficie : 00ha 17a 19 ca
Section : AI N° 348 Lieudit :Les Crots Taupins
Nature :terre Superficie : 00ha 24a 39ca
Section : AI N° 350 Lieudit : Les Crots Taupins
Nature : verger Superficie : 00ha 10a 55ca
Section : AI N° 352 Lieudit : Les Crots Taupins
Nature : terre Superficie : 00ha 19a 02ca
Section : AI N° 354 Lieudit : Les Crots Taupins
Nature : Terre Superficie : 01ha 02a 02ca
Étant précisé que sur la parcelle AI 119 ont été installés des tunnels de maraîchage ainsi que deux chalets, le tout régulièrement comme plus amplement justifié par un dire annexé au cahier des conditions de vente du 15/11/2024.
Ces parcelles sont occupées par la SCEA DUCROT-QUIGNARD, sans que le GFA LES CROTS TAUPINS n'ait communiqué un écrit quelconque constatant les modalités de cette occupation.
CONDITIONS DE LA VENTE :
Tout intéressé peut prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, Palais de justice, et sur le site du Conseil National des Barreaux : **avoventes.fr**
Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'Auxerre.
Le bien peut être visité
Le 08 janvier 2025 de 11 Heures à 12 Heures.
La vente aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de : **20.983,00 euros**
CONSIGNATION POUR ENCHERIR :
3.000,00 Euros
(par chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Auxerre)
Frais en sus.
Fait à Auxerre, le 30 octobre 2024
Signé : Maître Alain THUAULT, avocat associé de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU

AL24016314

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 14 janvier 2025 à 11 H 00**
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UN APPARTEMENT à JOIGNY (89300)
2 rue du Commerce et avenue Rhin et Danube de 74,30 m² environ, **de 3 pièces principales**. Avec une CAVE.
OCCUPÉ au 05 février 2024 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 25.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 24/00283, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD**, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 60 85.**
Sur « www.avoventes.fr »
VISITE sur place le Vendredi 03 janvier 2025 à 09 H 00

AL24016454

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 14 janvier 2025 à 11 H 00** au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UNE MAISON à MONTHOLON (CHAMPVALLON) (89110) 4 (anciennement 16) rue du Cimetière de 134 m² environ. Élevée sur rez-de-chaussée et étage. **De 4 pièces principales.** Avec une pièce sous toit (non aménagée). Avec **garage**. Sur un terrain de 15 a 71 ca.
OCCUPEE au 30/11/2023 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 98.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 23/01627, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD**, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 60 85**
Sur « www.avoventes.fr »
VISITE sur place le Vendredi 03 janvier 2025 à 11 H 00

AL24016453

// MARCHÉS PUBLICS

PREFET DE L'YONNE

AVIS DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

CAPTAGE « LES BOULERONS » À VOUTENAY-SUR-CURE
Par arrêté préfectoral n° PREF-SGAD-BE-2024-0270 du 25 novembre 2024sont révisés, au bénéfice du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Joux-la-Ville et Précy-le-Sec, les périmètres de protection du captage « Les Boulerons » à Voutenay-sur-Cure.
Le SIAEP de Joux-la-Ville et Précy-le-Sec est autorisé, dans les conditions fixées par le présent arrêté, à prélever, utiliser et à distribuer l'eau du captage de la source « Les Boulerons » pour la consommation humaine.
Les installations, activités, dépôts, ouvrages et occupations du sol existants,ainsi que les travaux et aménagements décrits doivent satisfaire aux obligations du présent arrêté dans un délai maximum de deux ans, sauf mention particulière précisée aux articles concernés.
Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que le captage participe à l'approvisionnement en eau du SIAEP de Joux-la-Ville et Précy-le-Sec et dans les conditions fixées par celles-ci.
Cet arrêté est consultable en mairie de Voutenay-sur-Cure, Précy-le-Sec, Joux-la-Ville, Girolles, Annay-la-Côte, Lucy-le-Bois, Sauvigny-le-Bois, Thory, Athie,Provency, Saint-Moré, et Sainte-Colombe.
Les documents sont consultables à la préfecture de l'Yonne – Secrétariat général aux affaires départementales – Bureau de l'environnement, ainsi que sur le site internet des services de l'État de l'Yonne (www.yonne.gouv.fr rubrique : actions de l'État – environnement – déclaration d'utilité publique- enquêtes publiques).

AL24016433

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
SAINT CLEMENT – terre - 16 ha 71 a 50 ca - 'LES PETITES ROUES' : ZK - 0046 - 'LA COTE AUX COCHONS' : ZK - 0060 - 'LES FRETEAUX' : ZL – 0077 - 0090 - 'LE BAS DES CHAMPS PIERRE' : ZL - 0120 - 'LES COQS SALES' : ZL - 0033 – zonage : zone A du PLU.
SENS – terre - 2 ha 00 a 10 ca - 'LA FONTAINE DES CHASSELINS' : ZX - 0001 - 'LES PETITES ROUES' : ZY – 0001 - 0018 – zonage : zone A du PLU
THORIGNY SUR OREUSE :
- bois-taillis - 1 ha 10 a 55 ca - 'CHE DES PIERRES A FOUET' : C - 0794 – zonage : zone N du PLU.
- futaie résineuse - 1 ha 02 a 07 ca - 'LA CRAYERE' : ZI – 0108 – zonage : zone N du PLU.
TOUCY – terre - 1 ha 07 a 49 ca - 'LES SABLES DE SAINT MARC' : B - 1227 - 'LA CROIX SAINT MARC' : B – 0756 - 1239 – zonage : zone A du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 23/12/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24016504

SCP «Stéphane DROUET, Notaire»,
dont le siège est à MIGENNES (89400),
75 bis avenue Jean Jaurès

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Stéphane DROUET , Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES(Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès , CRPCEN 89040, le 13 novembre 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :
Monsieur Xavier René BERROY, Pâtissier, et Madame Angélique Hélène Marie TRINQUESSE, Coiffeuse, demeurant ensemble à CHARMOY (89400) 1 rue des Noues.
Monsieur est né à JOIGNY (89300) le 17 mars 1970,Madame est née à MONTBARD (21500) le 28 juillet 1971.
Mariés à la mairie de BRIENON-SUR-ARMANCON (89210) le 11 septembre 1993 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL24016476

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civilArticle 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 15novembre 2019, M. Bernard Lucien VITEAU,retraité, demeurant à DOMECY-SUR-LE-VAULT(89200) 3 rue Gaumine, né à AVALLON (89200),le 7 février 1941, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à AVALLON (89200)(FRANCE), le 7 juillet 2024, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), 13 rue Nicolas Caristie, le 29 novembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Le notaire

AL24016489

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CLINIQUE MEDI-SOMMEIL
SARL société en liquidation.
Capital social : 10000 euros.
Siège social : 5 promenade des Champs Plaisants, 89100 SENS.
981013832 RCS de SENS.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 novembre 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20 novembre 2024.
Madame Catherine NGUYEN, demeurant 11 Rue du Pont Bruant 89100 SENS a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est au siège social,adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.La liquidatrice

AL24016383

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Le 25.11.2024, les associés de la SARL AUTO VITRAGE AUXERROIS, au capital de 100.000 €, siège social à VILLEFARGEAU (Yonne) 17, allée des Champsbleaux, 500 810 783 RCS AUXERRE, ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour.
M. Nicolas STAVROU, demeurant à VILLEFARGEAU (89240) 17, allée des Champsbleaux a été nommé liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à VILLEFARGEAU (89240) 17, allée des Champsbleaux. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

AL24016403

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LES CISEAUX D'ALEXANDRA
SARL au capital de 2000 €
Siège social : 14 rue de la gare
89140 Compigny
830 293 445 RCS de Sens

L'AGE du 14/11/2024 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. BILLARD ALEXANDRA, demeurant 38 RUE NOTRE DAME 89330 Saint-Julien-du-Sault pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/10/2024.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Sens.
Radiation au RCS de Sens

AL24016404

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MEDIALIS
SARL au capital de 46500 €
Siège Social : 9 rue des Lions
89170 ST FARGEAU
502846496 RCS de AUXERRE

Par AGE du 20/11/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 20/11/2024.
M. GOURAULT Virgil LA BOUTAUDERIE 89170 RONCHERES a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de AUXERRE

AL24016408

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CHEMINEES OYARZABAL
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
EN LIQUIDATION
AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIEGE : HOTEL D'ENTREPRISES DE SAINT FLORENTIN
ZA DES TETES D'OR – LOCAL N°1 89600 SAINT FLORENTIN
SIEGE DE LIQUIDATION :
19 RUE DES JAULGES
89600 CHEU
533 551 545 RCS AUXERRE

L'AGE réunie le 24/10/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter31/10/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Mr Jean-Marie OYARZABAL, demeurant 19 Rue des Jaulges - 89600 CHEU, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 19 Rue des Jaulges 89600 CHEU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24016415

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

BGO
Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 11 Rue des Isles
ZI de la Plaine des Isles
89470 MONETEAU
981 660 962 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18novembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur M. Guillaume MARY, demeurant 4 Ruelle Saint-Pierre, 89000 AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation,avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif,acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 11 Rue des Isles ZI de la Plaine des Isles 89470 MONETEAU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL24016427

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE CIRCUIT
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social :
LD LES PERRAULTS DES BOIS
89130 MEZILLES
Siège de liquidation :
LD LES PERRAULTS DES BOIS
89130 MEZILLES
841 371 370 RCS AUXERRE 89000

Aux termes d'une décision en date du 16 octobre 2024 au Lieux dits Les Perraults des bois, 89130 MEZILLES, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Alexandre FOUGERAY, demeurant Lieux dits Les Perraults des bois, 89130 MEZILLES de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation à compter du 30 juin 2024.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL24016438

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI POUILLARD
Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 1 524,49 euros
Siège : 71 Bis Avenue Yvert
89000 AUXERRE
340 827 294 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 15 novembre2024 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 octobre 2024, déchargé Madame Céline FINOT, demeurant 5 Rue Victor Pouget -Résidence Le Diotis - A 08 – 34300 AGDE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL24016451

DISSOLUTION ANTICIPÉE

BEEKENKAMP France
Société en liquidation
Société par actions simplifiée
Au capital de 300 000 euros
Siège social et de liquidation
27 rue de la Châtelaine
89500 ROUSSON
303 374 466 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 30 juillet2024 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Elle a nommé comme liquidatrice Madame Annie BEEKENKAMP, demeurant Nollaantje 42 A - 2676BW Maasdijk (PAYS-BAS), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au 27 rue de la Châtelaine– 89500 ROUSSON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
La Liquidatrice

AL24016458

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI ANALEX
SCI au capital de 3000 €
Siège social :
27 Rue des Pres Coulons Auxerre
89000 Auxerre
493 532 824 RCS d' Auxerre

L'AGE du 10/10/2024 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. Dalla Pozza Ronald, demeurant 31 avenue de la gare 89120 Charny pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce d' Auxerre.
Radiation au RCS d' Auxerre

AL24016462

CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

SAS SCIC LA PARENTHESE
LA PARENTHESE
SAS en liquidation au capital de 16 200 €
Siège social : 5 Rue de l'Abbé GAUTIER
89700 EPINEUIL
841 823 073 RCS AUXERRE

Par décision du 01/12/2024, l'AG a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : M. Raphaël DARLEY demeurant 12 rue du Champ de la Ville, 89700 EPINEUIL, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 01/12/2024.
Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.

AL24016483

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/11/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :L'ATELIER BAULCHOIS
Objet social : Restaurant pizzéria, tous types de restauration rapide, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place, à emporter, livraison à domicile, la vente de boissons conformément à la législation en vigueur
Siège social :16 AVENUE du Cormier 89000 Saint-Georges-sur-Baulche.
Capital : 30000 €Durée : 99 ans
Président : M. NEYESN ROMAIN, demeurant 16 AVENUE DU CORMIER 89000 Saint-Georges-sur-Baulche
Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL24016466

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/11/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI NEYENS LABOZ
Objet social : L'acquisition d'un ou plusieurs immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location meublée ou autrement desdits immeubles et de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement
Siège social :16 AVENUE du Cormier 89000 Saint-Georges-sur-Baulche.
Capital : 10000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. NEYENS ROMAIN, demeurant 16 AVENUE DU CORMIER 89000 Saint-Georges-sur-Baulche
Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL24016474

Cabinet Cyrille DELPY
45, cours Gouffé
13006 MARSEILLE

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution par acte sous seing privé en date du 29 novembre 2024, de la société « MAZOLA» société à responsabilité limitée à associé unique ayant pour:
SIÈGE :15 Avenue Georges Pompidou 89100 SENS
OBJET : création, acquisition, exploitation et gestion, par bail ou autrement, de toute entreprise d'entretien et de réparation de tous véhicules automobiles, cycles et motocycles ; réalisation de toutes opérations d'achat, de vente à l'état neuf ou d'occasion, de location, d'entretien, de réparation, de mécanique, carrosserie, de pose, de tous produits, matériels, fournitures, accessoires, pneumatiques et pièces détachées concernant tous véhicules automobiles, cycles et motocycles ; toutes opérations commerciales et/ou d'intermédiaire et toutes activités d'études et de réalisation, de conseil, de formation et, plus généralement, toutes prestations de services pouvant se rapporter directement ou indirectement aux véhicules automobiles, aux cycles et aux motocycles ;CAPITAL : 10.000 Euros
DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S.
GÉRANT : Mr Anthony ALVES SILVA demeurant 10 rue de la place 89510 ETIGNY
RCS : SENS

AL24016482



Terres de Bourgogne **Abonnement**

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc — PORCS
☐ La chèvre — LA CHÈVRE
☐ Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR BIO — BIO numérique

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €
☐ 2 ANS 222 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue

TOTAL

// MACHINISME

21 Cinq journées pour célébrer les 40 ans de Promodis

Nodimat a inauguré dans son agence de Châtillon-sur-Seine, en Côte-d'Or, la première journée d'animations pour le 40e anniversaire de Promodis. C'était aussi, pour la concession, l'occasion de retrouver ses clients dans la convivialité. Quatre autres journées sont prévues dans les différentes agences de la concession, dans l'Aube, la Haute-Marne et la Côte-d'Or.



Nodimat profite de ces journées anniversaire pour présenter FJDynamics AT2, un nouveau système d'autoguidage.

Pour les 40 ans de Promodis, les équipes Nodimat-Groupe Ouvrard apportent à leurs clients le meilleur service de proximité avec une disponibilité de pièces et de matériels pour répondre à tous les besoins. Cinq journées d'animations et de présentation de matériels sont organisées dans les agences de Châtillon (21), Auxon (10), Vendeuvre (10), Champigny-sur-Varennes (52) et Longeault (21). La première de ces journées s'est tenue le 22 novembre à Châtillon-sur-Seine, en Côte-d'Or. Une centaine d'agriculteurs sont venus profiter d'offres spéciales anniversaire sur un grand nombre de matériels d'accompagnement et sur le libre-service. Ils ont assisté à une présentation des gammes New Holland, notamment les tracteurs T7 PLMI à empattement long de 200 à 300 CV, dotés de la cabine Horizon TM Ultra, réputée la plus silencieuse du marché avec 66 Dba. Les échanges ont été également nombreux autour des presses à balles cubiques et d'une moissonneuse-batteuse NH de type CR. Les visiteurs ont découvert les pulvérisateurs traînés Horsch et l'automoteur Leeb PT.

Du nouveau dans les GPS

Depuis son arrivée dans la pulvérisation, le constructeur allemand a réalisé une forte percée sur ce marché pour se classer second des ventes en 2023 dans la catégorie des pulvés traînés. Les équipes Nodimat profitent de ces journées pour présenter à leurs clients un nouveau partenaire dans le domaine du guidage GPS.

Pour compléter l'offre de Raven et Trimble, Nodimat distribue désormais la marque FJDynamics. *« Le système d'autoguidage AT2 que nous présentons, est destiné à la 2e monte, c'est-à-dire pour les exploitants qui souhaitent équiper un tracteur pour la première fois, afin de compléter leur flotte par exemple. »* souligne Pascal Vauthier, directeur de Nodimat.

L'AT2 est composé d'un récepteur GNSS, d'un terminal de contrôle, d'un volant électrique et d'un capteur d'angle et s'adapte sur n'importe quel tracteur. Ce guidage combine GNSS et RTK pour garantir une précision de 2,5 cm, le tout sans abonnement.

// INFOS ENTREPRISES

Les nouveautés

Kubota Prise de participation dans le Français UV Boosting



UV-Boosting

En investissant dans la start-up française UV Boosting, Kubota poursuit son champ d'action dans les solutions de lutte contre les maladies et ravageurs. Fondée en 2017, UV Boosting propose une solution brevetée de stimulation des défenses naturelles des plantes en exposant les végétaux à des flashs aux UV-C. Méthode non destructive, l'exposition à certaines longueurs d'onde génère un stress temporaire qui simule la production de composés impliqués dans la défense contre les pathogènes, mais aussi les stress climatiques (gel, sécheresse). Ce nouveau partenariat financier va permettre à Kubota d'étoffer ses solutions de protection contre les maladies, à destination de la viticulture dans un premier temps, d'autres cultures comme les vergers et les gazons dans un second temps. Pour UV Boosting, cette collaboration va permettre d'accélérer le développement technologique, mais surtout en déployant à grande échelle le réseau de distribution.

Case IH Une nouvelle génération de tracteurs Farmall C



L.Vimond

Succédant aux Farmall C, la nouvelle gamme de tracteurs Case IH Farmall C Active Drive 2 se compose de quatre modèles de 90 à 120 ch. Ces modèles gagnent en empattement qui atteint désormais 2,35 m, et accèdent à un plus large choix de pneumatiques arrière en 38 pouces. Ils bénéficient de l'Active Clutch permettant de freiner et de débrayer uniquement avec la pédale de frein. Héritant du design inauguré sur les Quadtrac, les Farmall C Active Drive 2 disposent du paramétrage de la coupure de la prise de force en fonction de la position du relevage de 4,7 t de capacité. Ces tracteurs reçoivent la télématique FieldOps, un petit terminal couleur dans le tableau de bord et, en option un écran AFS 1200 qui peut recevoir toute l'offre de guidage automatique des plus grosses gammes et reprendre toutes les fonctionnalités du tracteur.

AUJOURD'HUI, TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT.

Cet encart d'information est mis à disposition gratuitement au titre de l'article L. 541-10-18 du code de l'environnement.

Cet encart est élaboré par CITEO.

// HANDICAP

L'équitation, pour la tête et le corps

Depuis 30 ans, Nathalie Renard accompagne des personnes atteintes de handicap par l'équithérapie, au centre équestre de Timborne, à Comines dans le Nord. Une pratique bonne aussi bien pour la tête que pour le corps, pour les muscles que pour le cœur.



E.P.

Pour Arthur, ancien cavalier expérimenté, l'équithérapie a été un moyen d'améliorer sa posture, sa musculature mais surtout son mental, et ce, grâce en partie à Frimousse, cette double ponette.



E.P.

Cette selle adaptée, équipée d'un dossier et de sangle, permet au plus grand nombre de pouvoir pratiquer l'équithérapie.



E.P.

Si elle pousse Alexandre dans ses retranchements, c'est toujours dans la bonne humeur que Nathalie Renard donne ses cours.

PAGOT CAPUT

La 20ème édition des journées OCCASIONS

12 - 13 - 14 Décembre

À Vesoul



DERNIÈRE COUPE !

20 faucheuses à PRIX CASSÉS !

Disponibles uniquement pendant les 3 jours de portes ouvertes !

LE PROGRAMME

Du jeudi 12 au samedi 14 décembre

→ Présentation et ateliers sur le nouveau CLAAS Connect.

Jeudi 12 et vendredi 13 décembre

→ Le fournisseur King Tony sera présent ! Profitez de 10% de réduction sur toute la gamme (hors promotions).

Vendredi 13 décembre

→ Le fournisseur DEWALT sera sur place ! Venez tester les machines et profitez d'offres exclusives.

Samedi 14 décembre

→ Retrouvez l'association AGRI-MINIS COMTOIS lors d'une grande exposition dédiée aux miniatures agricoles et TP. Profitez également d'une vente de jouets BRUDER et de miniatures AGRI.

AGRI-MINI COMTOIS

Rendez-vous sur le site de Vesoul, 26 rue Henri Poincaré

www.pagot-caput.fr

« Le cheval est un animal très empathique, il ressent toutes les émotions qu'on lui donne », explique Natalia, 28 ans, cavalière au centre équestre de Timborne à Comines (Nord) depuis 13 ans. En arrivant ici, elle découvre Nathalie Renard, propriétaire du centre équestre qui, en plus des cours d'équitation classiques, propose aussi des cours d'équithérapie.

Selon l'institut de formation en équithérapie, cette pratique peut se définir comme *« un soin psychique médiatisé par le cheval et dispensé à une personne dans ses dimensions psychiques et corporelles »*. Au centre équestre de Timborne, cela fait 30 ans que Nathalie Renard propose d'accompagner des personnes en situation de handicap physique, mental ou même en souffrance psychique.

Du sport sans le savoir

Lorsqu'elle crée son centre équestre, Nathalie Renard intègre directement l'équithérapie. *« J'ai voulu introduire cette pratique car j'avais déjà vu des situations aberrantes dans des centres équestres. On refusait que des personnes handicapées montent, ou alors on les faisait monter mais n'importe comment… Je me suis donc formée sur le sujet. Aujourd'hui, je peux faire monter des personnes en situation de handicap physique et mental, mais aussi en situation de souffrance psychique »*, explique Nathalie Renard, 56 ans aujourd'hui.

Pour cela, Nathalie Renard possède une selle adaptée, équipée d'un dossier. *« Cela permet de soutenir la personne et surtout, on la sécurise avec des lanières qu'on ajuste soit sur l'abdomen soit au niveau des épaules et de l'abdomen en fonction de son handicap et/ou de ses possibilités. »*

Le centre équestre est également équipé d'un dispositif permettant de soulever une personne de son fauteuil pour ensuite l'installer sur le cheval, sur la selle. Une révolution qui permet au plus grand nombre de faire de l'équithérapie. *« L'avantage de l'équithérapie, c'est que l'on travaille tout le corps sans même s'en rendre compte et de manière très douce puisqu'on est en décharge. Simplement au pas, tout le corps bouge. Le mieux, c'est quand on est en lien avec les équipes soignantes, notamment les kinésithérapeutes, c'est même capital. Car en fonction, on peut choisir des exercices qui vont faire travailler les abdominaux, les bras, les jambes, les ouvertures latérales. »*

Ça, c'est pour le physique. Et puis pour la tête, *« le contact avec l'animal, mais aussi avec les autres, ça fait beaucoup de bien. J'ai également pour philosophie de les pousser à aller plus loin, à se donner des objectifs car il y a une vraie fierté quand ils réussissent un exercice qu'ils ne pensaient pas pouvoir faire. Le tout toujours dans la bonne humeur ! »* Mais pour que ça marche, il faut aussi des chevaux adaptés. L'écurie en compte quatorze, répartis entre poneys, double poneys et chevaux. *« Si tous les chevaux ont cette forte capacité d'empathie, on choisit des chevaux calmes et surtout assez robustes, qui supportent la selle adaptée. Je choisis aussi des chevaux pas trop grands, pour renforcer le contact avec l'animal. Ensuite, ces chevaux alternent entre séances d'équithérapie, cours d'équitation classique et temps mort. C'est important car ce sont des séances qui peuvent être éprouvantes. En fait, les chevaux arrivent à entrer dans la bulle des Hommes, à comprendre leurs émotions. Ils ont une très bonne cartographie de leur environnement et de leurs relations. »*

Progrès immédiats

Arthur Jungo, 33 ans, était un très bon cavalier (galop 5 pour les connaisseurs), et ce, malgré une surdité de naissance. Mais il y a sept ans, il est victime d'un AVC qui déclenche une paralysie de tout son côté gauche. *« Après un mois de coma et beaucoup de rééducation, c'est lui qui a demandé à pouvoir remonter à cheval. J'ai alors cherché un club adapté et on a inscrit Arthur ici il y a cinq ans. Il vient une fois par semaine »*, raconte sa maman, Isabelle. *« Les progrès que j'ai vus tout de suite, c'est sur son mental et son moral. Le fait de voir du monde et qui ne sont pas des personnes souffrant de handicap, ça lui fait énormément de bien. Musculairement aussi, il a gagné en équilibre, sa stature/posture s'est grandement améliorée et sur son côté gauche, il est plus mobile. » « Arthur, on voit que c'est un ancien cavalier. Je n'ai pas eu à lui apprendre certaines bases, il comprend les comportements du cheval. Les progrès ont été assez impressionnants : au départ on devait attacher dès les épaules, maintenant plus que l'abdomen. On fait du trot, même du galop… Il y a un véritable travail dans ce genre de situation de réappropriation du corps. »* À force, des habitudes se créent. *« Arthur me demande souvent de le filmer, de prendre des photos. Il a ses chevaux préférés aussi. Il aime surtout Frimousse, une charmante double ponette, qui connaît bien son travail »*, sourit Nathalie Renard. D'ailleurs, après Arthur, c'est au tour d'Alexandre Dos Santos, 21 ans, de faire sa séance. Cela fait 15 ans qu'Alexandre pratique l'équithérapie. *« Il souffre d'hyperplasie congénitale des surrénales. Normalement, c'est une maladie qui ne doit pas handicaper comme c'est le cas pour Alexandre. Mais malheureusement, il y a eu un retard de diagnostic et aujourd'hui, Alexandre est handicapé à 80 % »*, raconte sa mère, Suzette Dos Santos. Entre autres, Alexandre est malentendant, ne peut parler et souffre d'hypotonie et de paralysie de tout le côté gauche.

L'équithérapie, *« on nous l'a recommandée. Un kinésithérapeute m'en a parlé car il pensait que cela pourrait être bien pour Alexandre. Je suis donc allée dans un premier centre équestre qui m'a dit, je cite, "Allez à Timborne, elle prend de tout et de rien". Je ne me suis pas fait prier ! Alexandre a fait trois séances d'essais. Ça a pris tout de suite. Aujourd'hui, il ne manquerait pour rien au monde sa séance ! Après, il est plus calme, apaisé. Sur le long terme, ça l'a beaucoup aidé en ce qui concerne la sociabilité. Depuis, il s'est mis à la boxe, il a fait des stages d'équithérapie… Il n'a plus peur de rien ! »*

Églantine Puel

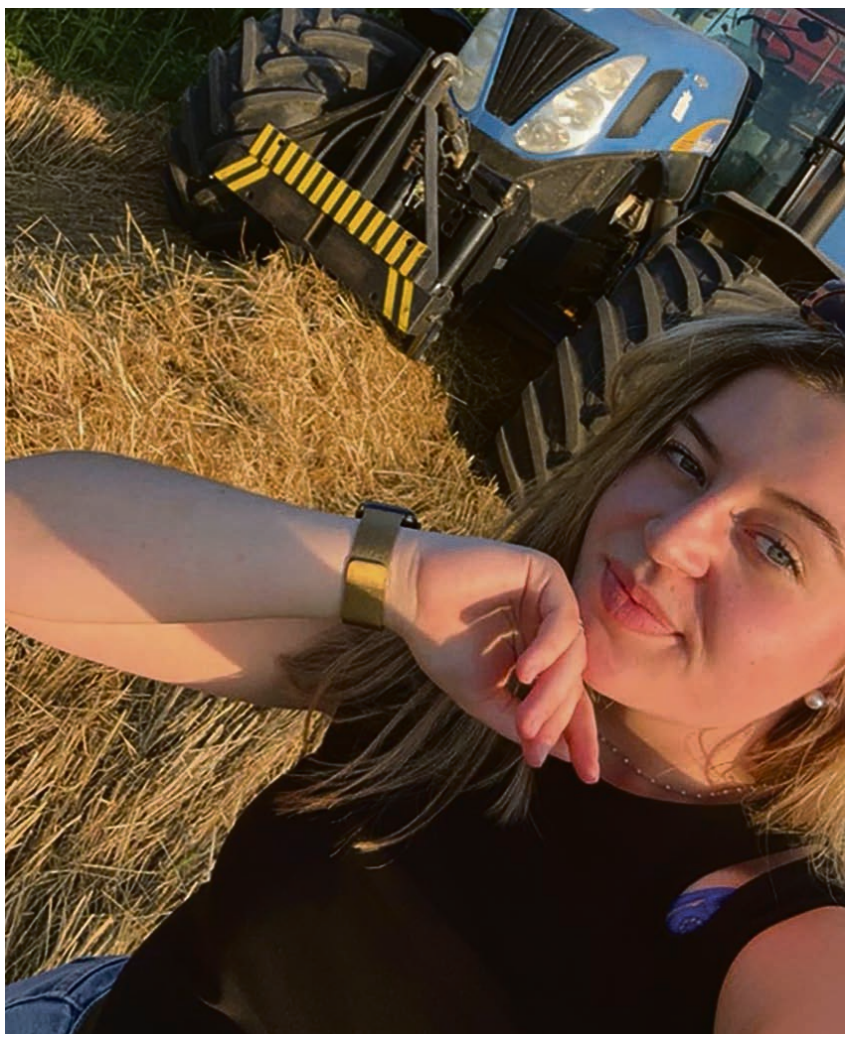
LOISIRS

// MISS FRANCE AGRICOLE

Un petit vote pour Sophie

Sophie Cretin, fille d'agriculteurs à Ruffey-lès-Beaune, participe au concours de Miss et Mister France Agricole. Vous pouvez l'aider à se qualifier pour la finale !

Les élections de Miss et Mister France Agricole se tiennent chaque fin d'année sur Facebook. Ce concours fait la promotion des femmes et des hommes qui évoluent dans le milieu agricole, avec l'idée de montrer une image positive du métier. Terres de Bourgogne a pris l'habitude, depuis plusieurs éditions, de mettre en avant des jeunes participants de notre région. Sauf erreur de notre part (il y a déjà beaucoup d'inscrits), Sophie Cretin a été la première à déposer une candidature provenant de la Côte-d'Or. Sa photo et son texte de présentation sont à retrouver sur la page Facebook du concours (Elections Miss et Mister France Agricole.) à la date du 26 novembre. Un petit *« like »* sous sa photo augmentera les chances de cette fille d'agriculteurs domiciliée à Ruffey-lès-Beaune de bien figurer dans le classement et, pourquoi pas, obtenir une place de finaliste !



Installée dans quelques années ?

Dans sa description, Sophie Cretin informe qu'elle est scolarisée en classe de Première STAV au lycée agricole de Fontaine, en Saône-et-Loire. La jeune Côte-d'orienne de 16 ans envisage de faire un BTS Acse par la suite et reprendre une exploitation, pourquoi pas celle de ses parents et travailler *« à côté »*, dans une coopérative en tant que technicienne. *« Depuis ma naissance, je vis dans ce monde grâce à mon papa, qui a transmis son métier à mon grand frère puis à moi, maintenant. J'aime l'agriculture, les tracteurs, les bêtes… Passer des journées entières dans un tracteur ne me dérange pas. Je fais partie, depuis peu, des Jeunes agriculteurs de la Cote »*, écrit Sophie Cretin, plus que jamais motivée à montrer que les femmes ont toute leur place dans le milieu agricole : *« c'est d'ailleurs pour cela que je participe à ce concours, les femmes peuvent être très épanouies dans ces métiers. Ce serait un honneur et une grande fierté de représenter l'agriculture française au féminin à l'issue de ce concours internet ! »*.

AG

La candidature a été postée le 22 novembre sur la page Facebook « Elections Miss et Mister France Agricole. ».



Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• À partir du 7 décembre

// Contes et histoires de Noël au château de Bussy-Rabutin

Les plus beaux monuments historiques sont mis à l'honneur pour la période de Noël. Ainsi, le château de Bussy-Rabutin propose plusieurs évènements sur cette période : les 7 et 21 décembre, vous pourrez profiter des illuminations, veillées de l'avent, fête des lumières… Le château vous proposera des déambulations nocturnes qui vous plongeront dans la féerie de Noël grâce aux savoureuses anecdotes de ses guides !

www.chateau-bussy-rabutin.fr

• Jeudi 12 décembre

// Table ronde sur la Saint-Vincent tournante à Beaune

Dans le cadre de la programmation culturelle à la Cité des vins et des Climats de Bourgogne, une table ronde est proposée sur la Saint-Vincent Tournante 2025 de Ladoix-Serrigny à 18 heures. On y abordera l'histoire de l'une des plus anciennes sociétés de secours mutuel et les coulisses de l'édition 2025 de la Saint-Vincent. Trois intervenants seront présents : Pierre Cornu, vigneron, président de la Société de secours mutuel de Ladoix-Serrigny et vice-président du comité d'organisation de la Saint-Vincent Tournante, Daniel-Paul Lobreau, professeur agrégé, docteur en histoire de l'Université de Bourgogne et l'Université de Lyon 2, et Vincent Ravaut, vigneron et co-président du comité d'organisation de la Saint-Vincent Tournante 2025.

Tarif : 6 euros et 3 euros pour les étudiants (avec conférence et la dégustation de deux cuvées Saint Vincent). www.citeclimatsvins-bourgogne.com

• Samedi 21 décembre

// Apprenez à faire des bûches décoratives

Le château de Bussy-Rabutin propose, dans le cadre de Contes et Histoires, un atelier bûches et compagnie, à 10 heures et 14h30. Vous pourrez apprendre à confectionner de fausses bûches de Noël avec l'artiste Benoît Duvergé. Grâce à ses conseils avisés et son aide, vous deviendrez les créateurs d'un décor de Noël qui a du style et qui étonnera toute la famille. A partir de 8 ans.

Tarifs : adultes, 12 euros, enfants, 6 euros. Durée : 2 heures. Nombre de places limités. Réservation obligatoire par le lien suivant : https://tickets.monuments-nationaux.fr/fr-FR/produits-seances?site=2015384433810400027&famille=2425557645300400015

Nièvre

• Vendredi 13 décembre

//Découvrez l'univers du vin

Le Domaine des Athénées et ses partenaires vous propose un programme de rencontre pour découvrir l'univers du vin. Ainsi, après le succès de la première saison, les dégustations thématiques avaient été renouvelées avec de nouveaux thèmes pour cette seconde édition. La dernière rencontre sera une dégustation à l'aveugle (13 décembre). Tarif : 25 euros. 12 places par séances. Inscription jusqu'au jeudi midi précédent la séance. Lieu : CFPPA de Cosne 66 rue Jean Monnet à Cosne-sur-Loire.

Réservations et renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou au 03 86 26 67 67.

• En décembre

//Marchés de Noël

Les fêtes de fin d'année approchent et avec elles leurs lots de marchés de Noël. En voici une sélection : Chaulgnes, salle des fêtes rue Jean Fernand Frémillon : le 6 décembre de 16 h à 21 h. Brinay à la salle multifonction : le 7 décembre de 14 h à 20 h. Clamecy à la mairie : le 15 décembre de 10 h à 18 h. La Charité-sur-Loire : le 14 décembre de 10 h à 20 h et le 15 décembre de 10 h à 18 h.

Yonne

• Mercredi 11 décembre

// Ovinpiades

La 20e édition des Ovinpiades des jeunes bergers aura lieu le mercredi 11 décembre, à Précy-le-Sec (GIE Rameau). Il s'agira qu'une sélection régionale où les participants seront départagés lors d'épreuves pratiques et théoriques, en individuel ou en collectif. Les deux meilleurs jeunes bergers défendront les couleurs de la région lors de la finale nationale qui aura lieu à l'occasion du salon de l'agriculture, le samedi 22 février 2025, à Paris.

• 21 et 22 décembre

// Marché du réveillon



Le marché du réveillon de Saint-Bris-le-Vineux revient pour une nouvelle édition, les 21 et 22 décembre, dans les rues et les domaines du village. Divers produits des fêtes seront proposés aux visiteurs avec, bien sûr, les vins des locaux.

Soutien agri'

Nos solutions pour faire face aux crises agricoles

Face aux crises agricoles actuelles, vous pouvez rencontrer des difficultés importantes. **La MSA a des solutions pour y faire face** : aides financières, accès aux prestations sociales, soutien psychologique...

Rendez-vous sur

msa.fr

santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore